

Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

les vignes
prats debat
les bosquets
lamoyoux
les lizas
le bosquet
crabans
trougnan
0
0.5
1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 12 Rue Edouard Penny 65000 TARBES | Tél : 05 62 93 14 41 | Fax : 05 62 93 25 47 | Mail : agence@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Andrest

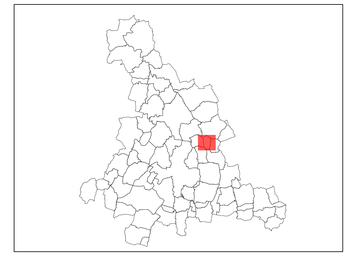
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5420

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Tournesol
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 2 Bis rue Edouard Bonamy 59000 HAZEBROUCK | Tél : 03 61 82 14 61 | Fax : 03 61 82 25 57 | www.citadia-conseil.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ansost

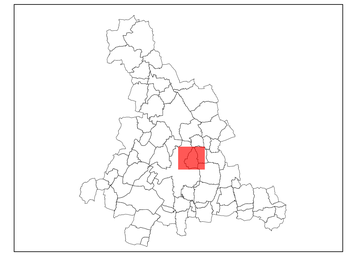
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2915

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
Etudes Conseil 12 Rue Edouard Penny 65000 HOUTAGNE | Tél : 05.62.90.14.41 | Fax : 05.62.90.25.47 | Mail : agence@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Artagnan

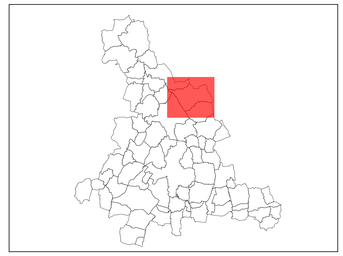
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4358

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Fruits à coque
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cité Consulaire 12 Rue Edouard Bonny 65000 MONTAUBAN | Tel : 05 63 92 14 41 | Fax : 05 63 92 25 57 | Mail : agence@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Auriébat

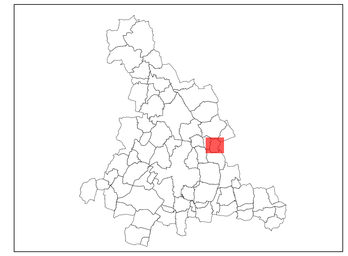
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:7787

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® ; Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Bis Edouard Vaillant 92100 Boulogne-Billancourt - Tél : 05 61 00 11 61 / Fax : 09 61 61 25 57 / Mail : paris@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Barbachen

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2989

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

château florence
las clotes
lavyo
sausset
ganderats
le muret
las mourelles
le peyet
barate
aygues blues
aygues négres
la cohé
la barrière
les pandelles
le pleix
l'artigau
D304
0
0.5
1 km

Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Lignes d'irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Av. Edouard Penne 65000 HOUPILLON - Tél : 05 62 90 12 64 - Fax : 05 62 90 25 57 - mail : agence@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bazillac

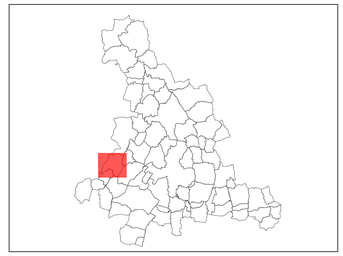
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4552

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Hébergement touristique

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Lignes d'irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Autre
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 2 Bis rue Edouard Bran 33000 MONTAUBAN | Tél : 05 63 63 14 41 | Fax : 05 63 63 25 57 | Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bentayou-Sérée

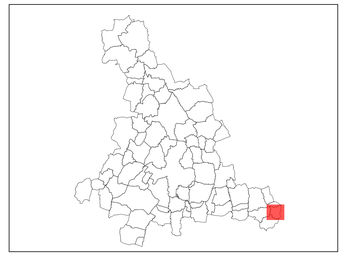
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4702

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation

Bâtiment de stockage
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cédric Grenet - 17 Zac Edouard Bonn 65000 HIZEVEUX - Tél : 05.62.90.14.14 / Fax : 05.62.90.25.97 / www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bouilh-Devant

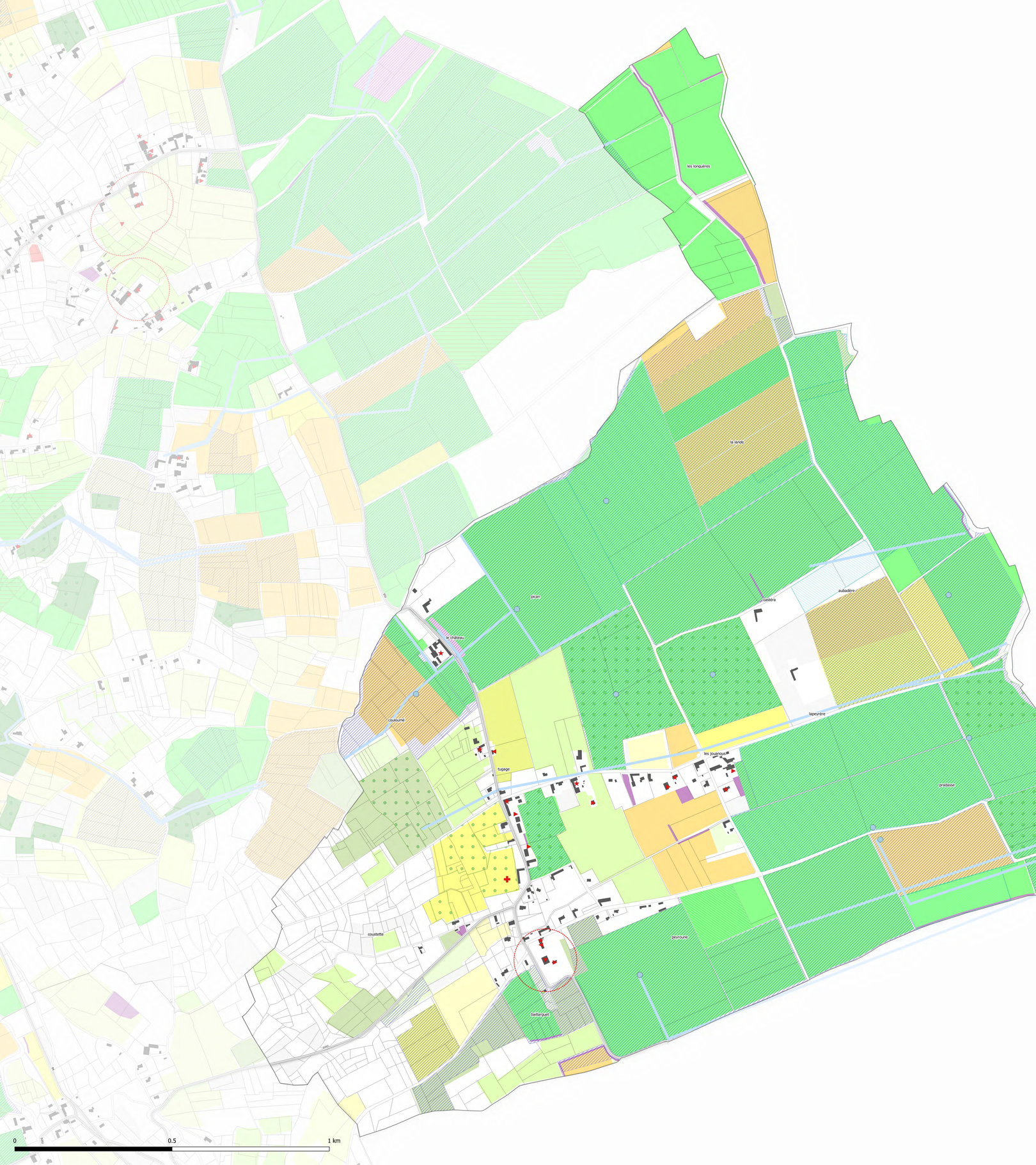
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

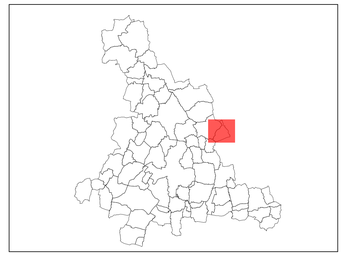
Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2920

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021





Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Autres céréales
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Lignes d'irrigation
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable
- Location
- Propriétaire hors commune

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 13 Rue Edouard Bourdy 65000 TARBES | Tél : 05 62 93 13 61 | Fax : 05 62 93 25 47 | Mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Buzon

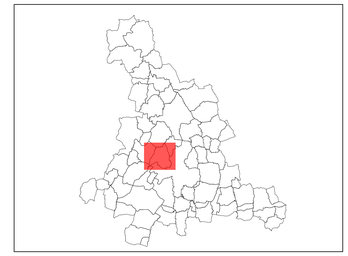
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4405

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation

Bâtiment de stockage
- Matériel

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Lignes d'irrigation
- Projet agricole

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 12 Rue Edouard Penny 65000 HOSTALRIC | Tél : 05 62 90 14 41 | Fax : 05 62 90 25 47 | Mail : agence@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Caixon

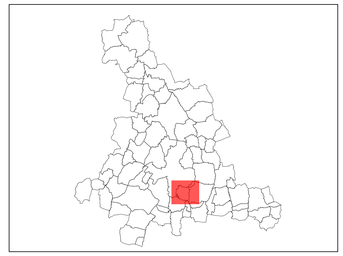
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5174

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation

Bâtiment de stockage
- Matériel

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil, 17 Zac Edouard Bonamy 31000 TOULOUSE | Tél : 05 61 00 14 14 | Fax : 05 61 00 25 67 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Camalès

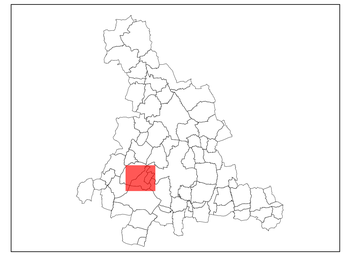
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4538

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Gel (surface gelée sans production)
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Projet agricole

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 13 Rue Edouard Bonny 65000 TARBES | Tél : 05.62.93.12.61 | Fax : 05.62.93.25.27 | Mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Casteide-Doat

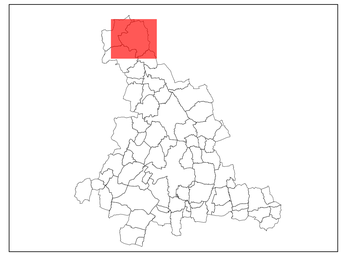
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4905

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre
- Hébergement touristique

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Bio
- AOC

0 0.5 1 km

[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]

CITADIA

Citadia Conseil - 2 Rue Edouard Penin 65000 MONTGAILLARD | Tél : 05 62 90 11 61 | Fax : 05 62 90 25 57 | Mail : pau@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Castelnau-Rivière-Basse

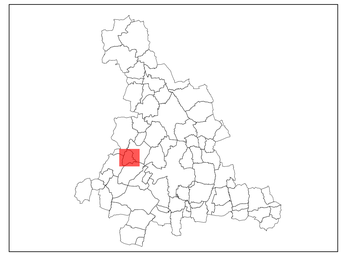
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:7534

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC/Mer | Tél : 05 56 07 21 60 | Fax : 05 56 07 21 61 | E-mail : pessac@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Castéra-Loubix

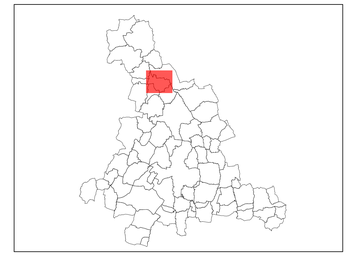
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3341

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire©: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG© 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Fruits à coque
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil, 17 Zac Edouard Bonamy 31000 TOULOUSE | Tél : 05 61 00 25 47 | Fax : 05 61 00 25 57 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Caussade-Rivière

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4313

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

habarnet
cassagnes
poumerrouy
lacoume
toulas daban
bus
cascarre
pouey
larradé
louzet
la bagne
tarrouy
la hon de badie
pujo
rampats
carbouère

0 0.5 1 km

Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

CITADIA
Citadia Conseil - 14 Rue Edouard Branly - 33600 PESSAC CEDEX - Tél : 05 56 36 23 40 - Fax : 05 56 36 23 47 - www.citadia.com

[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Escaunets

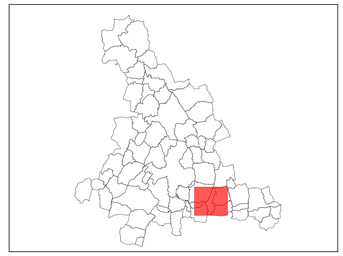
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5169

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cédex Conseil - 17 Zac Edouard Bonty 65000 HIGHTOWN - Tél : 05.62.82.14.41 / Fax : 05.62.82.25.67 / Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Escondeaux

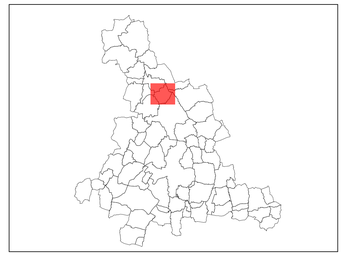
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5531

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Cloître Cornet - 17 Rue Edouard Pailleron 64000 HYPERCENTRE | Tél : 05 59 02 14 14 | Fax : 05 59 02 25 57 | Mail : pau@citadia-conseil.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Estirac

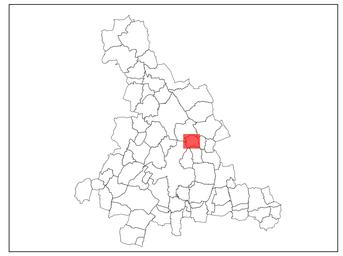
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4024

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil, 17 Zac Edouard Bonamy 31000 TOULOUSE | Tél : 05 61 00 14 14 | Fax : 05 61 00 25 67 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Gensac

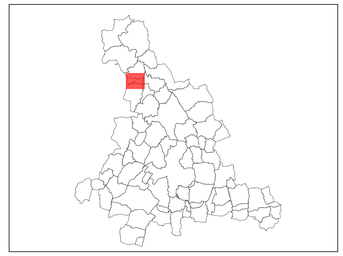
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2786

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Autres céréales
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable
- AOC

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cindy Cornet - 13 Rue Edouard Branly 65000 TARBES/ADM. | Tél : 05.62.90.22.60 | Fax : 05.62.90.22.61 | Mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Hagedet

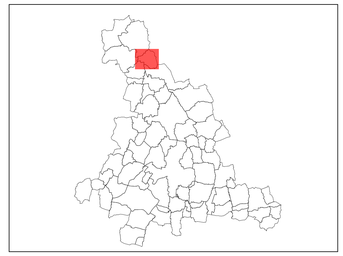
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3075

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire©: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Autres cultures industrielles
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable
- AOC

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil, 12 Rue Edouard Penny 64000 PAU/France | Tel : 05.59.92.14.84 | Fax : 05.59.92.25.57 | Mail : pau@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Hères

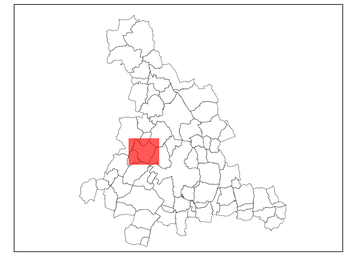
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3893

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 2 Bis Edouard Bonn 33000 BORDEAUX | Tél : 05 56 52 11 11 | Fax : 05 56 52 25 57 | Mail : pad@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Labatut

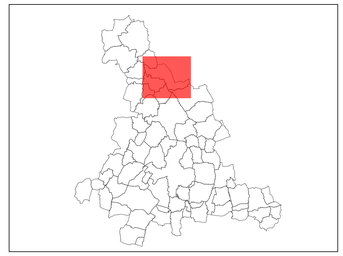
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5035

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Autres cultures industrielles
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Rue Fénelon 97200 FORT-DE-FRANCE | Tél. : 05 63 60 12 41 | Fax : 05 63 60 12 54 | Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Labatut-Rivière

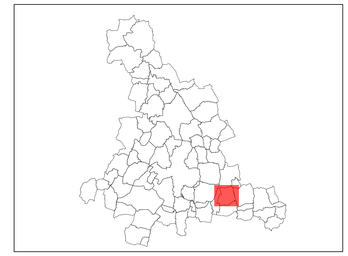
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:7983

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Fruits à coque
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 14 Rue Edouard Pailleron 75019 PARIS cedex 19 Tél : 05.61.53.21.40 / Fax : 05.61.53.21.41 - 5 rue Paul Feydel 31000 TOULOUSE

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lacassagne

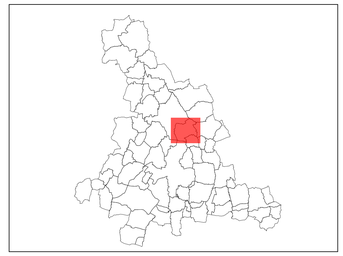
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4029

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cindy Cornet - 13 Rue Edouard Penny 65000 HOUTAGNE | Tél : 05.62.90.12.61 | Fax : 05.62.90.12.62 | Mail : cornet@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lafitole

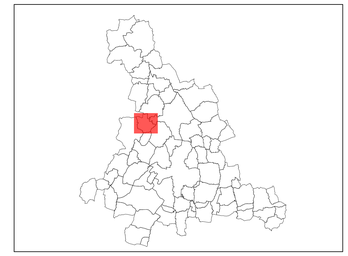
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4863

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Fruits à coque
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable

cabanats
bouas
bordaa
duplex
saint-germain
sourda
la treyte
bextain
corné
chaud
0
0.5
1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 14 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC Cedex - FRANCE - Tél : 05.56.13.48.40 - Fax : 05.56.13.48.41 - E-mail : pessac@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lahitte-Toupière

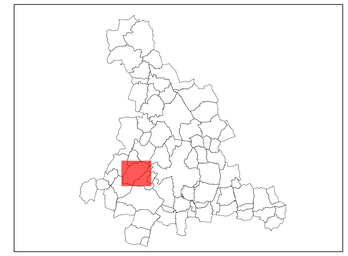
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3901

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Hébergement touristique

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Lignes d'irrigation

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cindy Cornet - 13 Rue Edouard Branly 65000 VIGNEUX - Tél : 05.62.90.12.60 | Fax : 05.62.90.12.61 | Mail : cornet@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lamayou

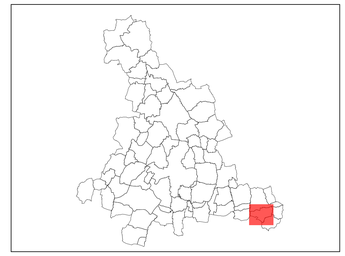
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4869

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire©: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
Claude Chomel - 17 Rue Edouard Penne 65000 HOUPILLON - Tél : 05 62 93 12 64 / Fax : 05 62 93 25 57 / Mail : info@citadia.com
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Laméac

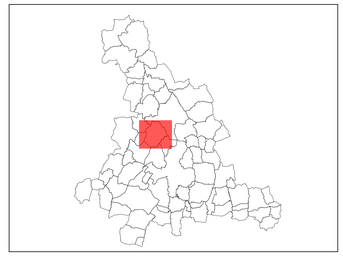
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4001

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Fruits à coque
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre
- Hébergement touristique

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Irrigation
- Projet agricole

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Rue Fénelon Prony 33000 BORDEAUX | Tél. : 05 33 52 14 41 | Fax : 05 56 01 25 54 | Mail : bordeaux@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Larreule

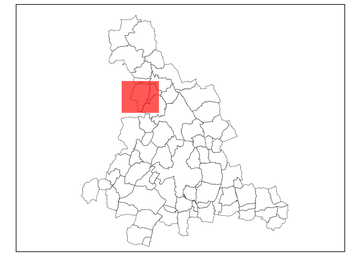
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5412

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Autres céréales
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Autres cultures industrielles
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable
- AOC

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Av. Edouard Penne 65000 MONTAUBAN - Tél : 05 63 92 14 43 - Fax : 05 63 92 25 57 - Mail : agglo@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lascazères

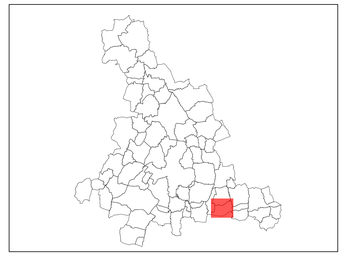
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:6102

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG© 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 14 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC Cedex | Tél. : 05 56 36 15 40 | Fax : 05 56 36 15 41 | http://www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lescurry

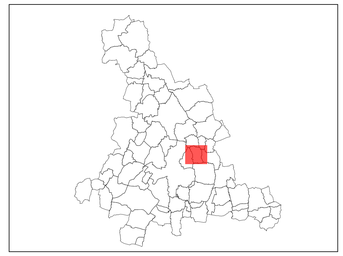
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3678

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Autres céréales
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 13 Rue Edouard Penny 65000 TARBES | Tél. : 05.62.93.13.61 | Fax : 05.62.93.25.47 | Mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Liac

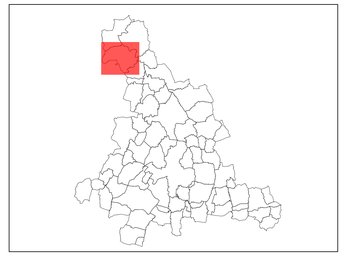
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3593

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Autres cultures industrielles
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre
- Hébergement touristique

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable
- AOC

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 12 Rue Edouard Bonnin 65000 HIGHTAUN - Tél : 05 62 90 14 61 / Fax : 05 62 90 25 57 / Mail : agence@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madiran

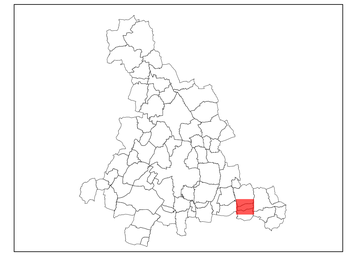
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:6262

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment d'élevage
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Projet agricole

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

la lanne

labanne

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil, 17 Bis Edouard Bonamy 31000 TOULOUSE | Tél : 05 61 00 22 14 | Fax : 05 61 00 25 67 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mansan

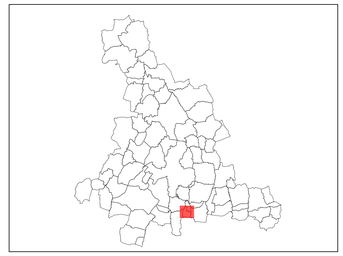
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2948

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Hébergement touristique

Bâtiment de stockage
- Matériel

Irrigation
- Projet agricole

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
Cité Condat 12 Rue Edouard Penne 33000 MONTAUBAN | Tél : 05 63 92 14 64 | Fax : 05 63 92 35 57 | Mail : agence@citadia.com

[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Marsac

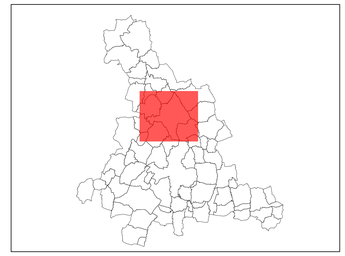
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2363

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Fruits à coque
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre
- Hébergement touristique

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Lignes d'irrigation

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 12 Rue Edouard Branly 65000 HOUTAGNE | Tél : 05 62 90 14 44 | Fax : 05 62 90 25 47 | Mail : agriconseil@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Maubourguet

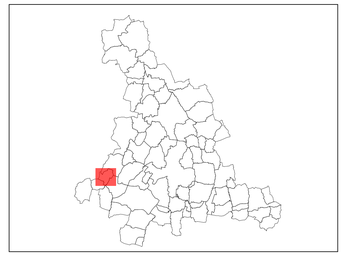
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:9634

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® : Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Lignes d'irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil, 17 Rue Edouard Penin 65000 TARBES/Italy | Tél : 05.62.93.24.10 | Fax : 05.62.93.24.17 | Mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Maure

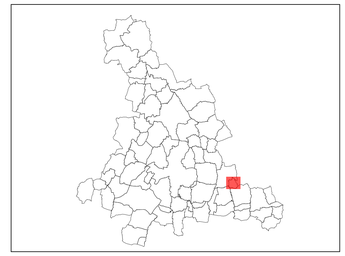
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3375

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Mais grain et ensillage
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Hébergement touristique

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Projet agricole

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

la tullerie

hontagnet

tiepe

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 12 Rue Edouard Penny 64000 PAU/Talence - Tél : 05 57 81 14 81 / Fax : 05 57 81 14 82 - Mail : agence@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mingot

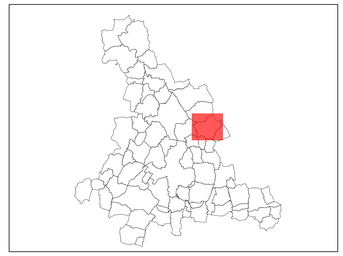
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2325

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Lignes d'irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable
- Propriétaire hors commune

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 2 Bis Edouard Bonnin 65000 MONTAUBAN | Tél : 05 63 92 11 61 | Fax : 05 63 92 25 57 | Mail : pa@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monfaucon

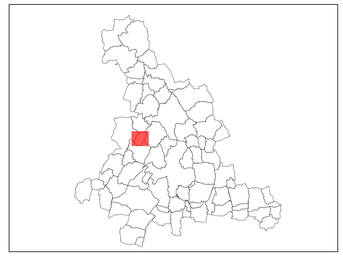
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5116

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Bio

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cédex Conseil - 17 Rue Edouard Penin 33000 MONTAUBAN | Tél : 05 63 92 11 61 | Fax : 05 63 92 25 57 | Mail : pole-conseil@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monségur

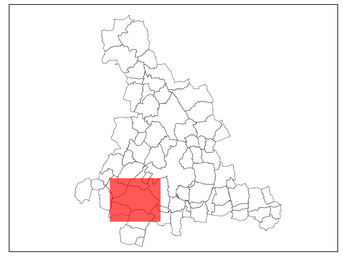
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2816

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Cité Consult - 12 Rue Edouard Bonny 65000 HOSTEN | Tél : 05 62 90 14 41 | Fax : 05 62 90 25 47 | Mail : jp@citadia-conseil.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Montaner

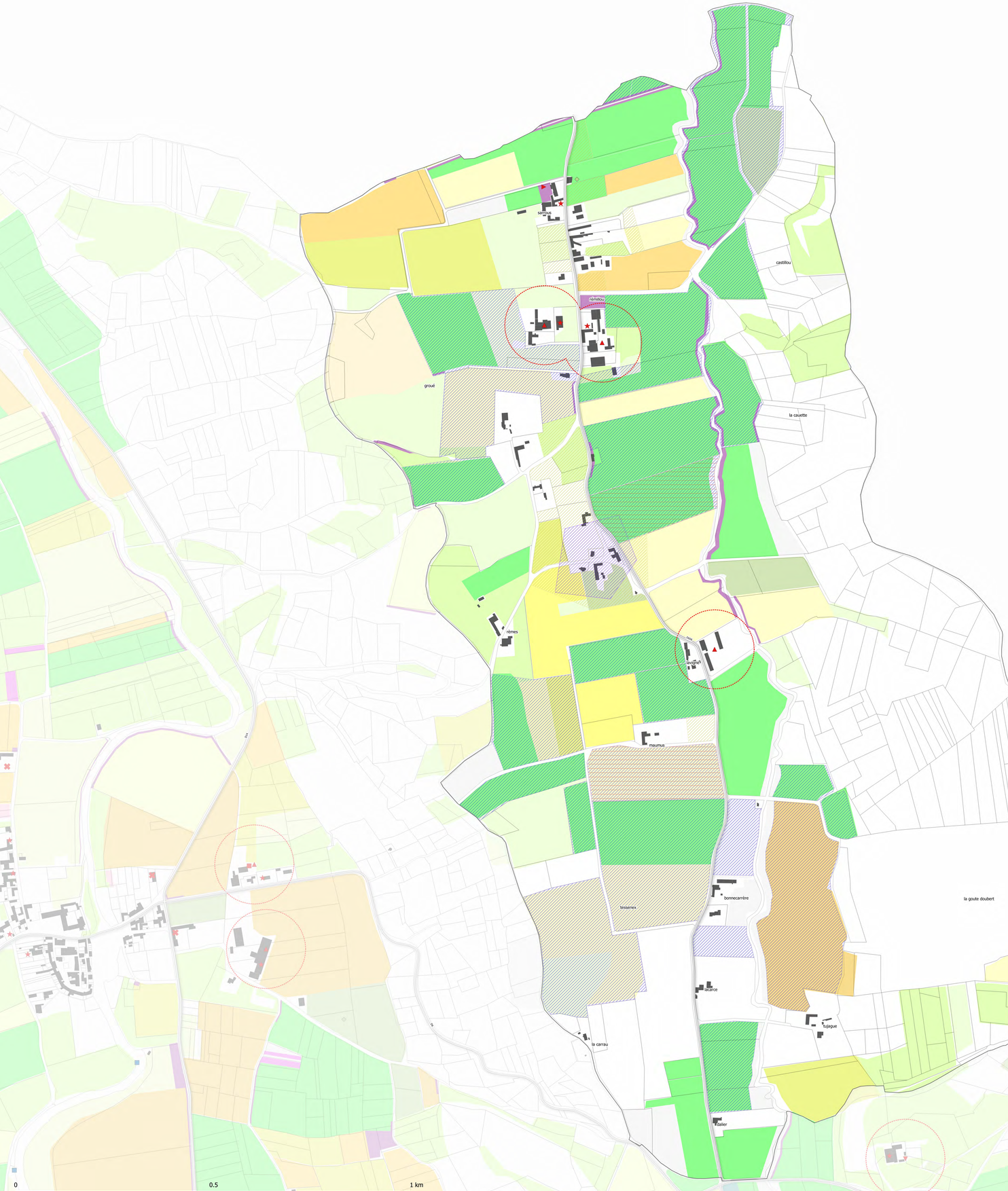
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

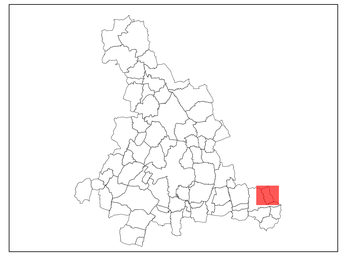
Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:8333

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021





Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Projet agricole

Précisions
- Autre
- Zone constructible
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
CITADIA
Cloître Cornet - 17 rue Edouard Pailleron 60000 BEAUVAIS | Tél : 03.44.02.11.43 | Fax : 03.44.02.25.57 | Mail : agglomeration@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Moumoulous

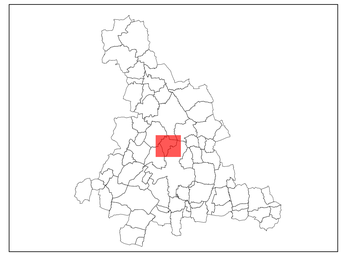
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3718

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel

Irrigation

Précisions
- Autre
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0,5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 14 Place Edouard Bonnat 33000 BORDEAUX | Tél. : 05.56.81.82.40 | Fax : 05.56.81.82.49 | Mail : bordeaux@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nouilhan

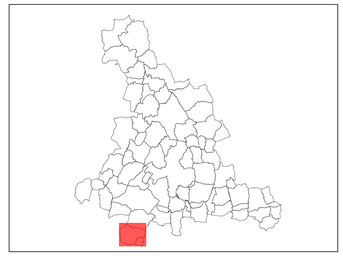
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4153

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Rue Edouard Vaillant 33300 BORDEAUX | Tél. : 05 56 69 72 40 | Fax : 05 56 69 72 41 | www.citadia-conseil.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Oroix

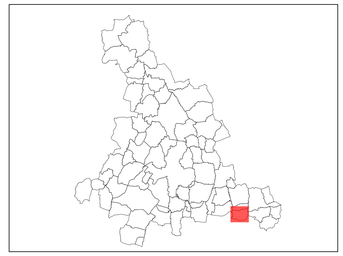
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4489

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire©: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Hébergement touristique

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Lignes d'irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cabinet Conseil : 12 Rue Edouard Penny 65000 HOUTHEIN / Tél : 05 62 90 14 41 / Fax : 05 62 90 25 57 / Mail : agence@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Peyrun

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3025

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

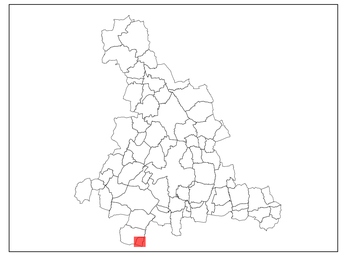
les coustaous

las mazères

la ribère

lande de capsus

0 0.5 1 km



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Tournesol
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

CITADIA
L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES
Citadia Conseil | 2 Zac Edouard Bonamy 33000 MERIGNAC | Tél : 05.56.02.14.14 | Fax : 05.56.02.25.97 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pintac

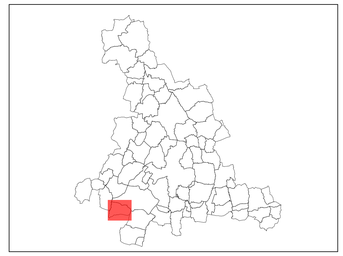
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:1925

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de stockage
- Matériel

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Cédex Conseil - 17 Rue Edouard Vaillant 65000 MONTGAILLARD | Tél : 05 62 90 11 54 | Fax : 05 62 90 25 57 | Mail : pa@citadia-conseil.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ponson-Debat-Pouts

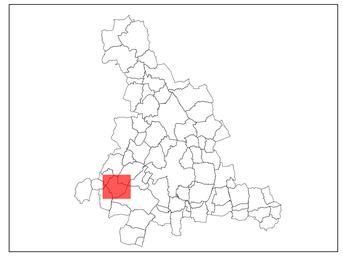
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3911

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Hébergement touristique

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Lignes d'irrigation

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES
Citadia Conseil, 17 Rue Edouard Bonis 31000 TOULOUSE | Tél : 05 61 00 25 47 | Fax : 05 61 00 25 57 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pontiacq-Viellepinte

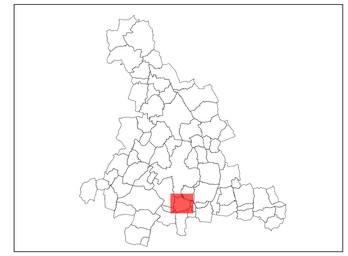
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4594

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Projet agricole

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Rue Edouard Penny 64000 PAU Cedex - Tél : 05 59 92 14 43 / Fax : 05 59 92 25 57 / Mail : pau@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pujo

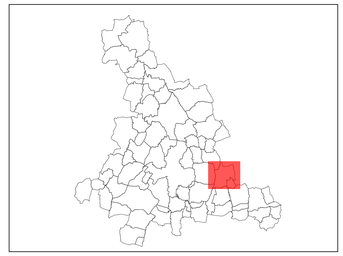
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3767

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Fruits à coque
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Lignes d'irrigation

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

[CITADIA] [L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Citadia Conseil - 17 Rue Fléchier 31000 TOULOUSE | Tél. : 05 61 53 12 41 | Fax : 05 61 53 25 54 | http://www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rabastens-de-Bigorre

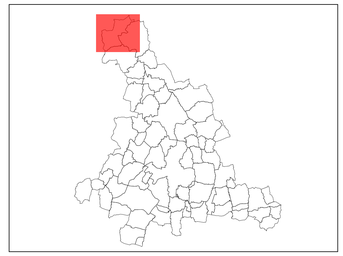
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5288

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP© Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Autres cultures industrielles
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départemental (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable
- AOC

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC - Tél : 05 56 07 61 61 - Fax : 05 56 07 61 62 - E-Mail : pessac@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Saint-Lanne

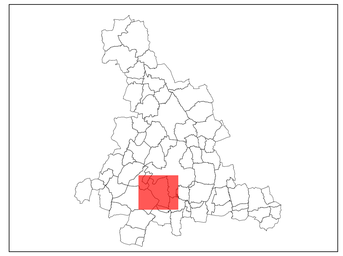
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:7232

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire©: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Fruits à coque
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable
- Prairie

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Zac Edouard Bonamy 33000 MERIGNAC / Tél : 05 56 00 24 14 / Fax : 05 56 00 24 57 / www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Saint-Lézer

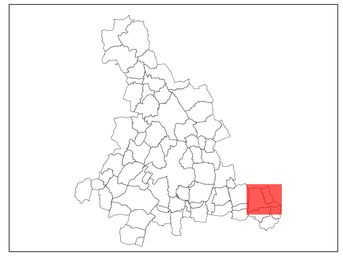
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:6550

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Autres cultures industrielles
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Hébergement touristique

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

montégut
le taurouca
caubi
la playse
le cèrzos
las garlettes
pies
la carrau
las clottes
las calamasses
sainte-catherine
savaric
lasserre

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cindy Cornet - 13 Rue Édouard Branly 64000 PAU/PAU - Tél : 05 59 80 21 69 / Fax : 05 59 80 21 69
Mail : pau@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Saint-Sever-de-Rustan

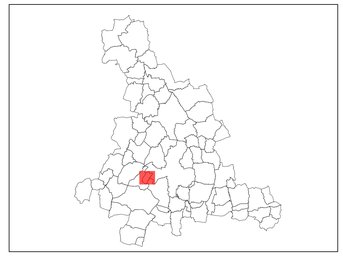
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5792

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire©: Institut National de l'Information Géographique et forestière©; RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Lignes d'irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]

CITADIA

Cédric Comet - 2 Rte Edouard Bonis 65000 MONTGAILLARD | Tél : 05 62 92 11 61 | Fax : 05 62 92 25 57 | Mail : cedric.comet@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sanous

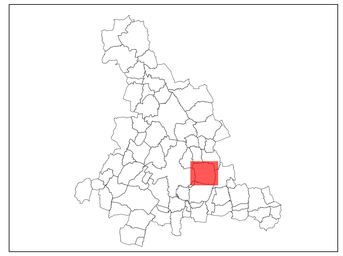
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2563

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Lignes d'irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cédex Conseil - 17 Bis Edouard Bonis 65000 TARBES cedex 9 | Tél : 05 62 93 21 61 | Fax : 05 62 93 25 97 | Mail : pol@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sarriac-Bigorre

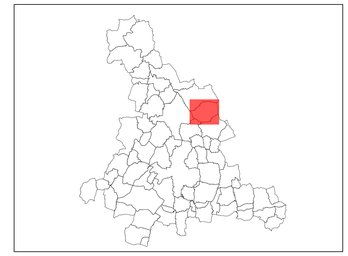
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4567

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilllage
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Hébergement touristique

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
Citadia Conseil - 17 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC/MER / Tél : 05 56 07 21 69 / Fax : 05 56 07 21 67 / E-mail : pessac@citadia.com
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sauveterre

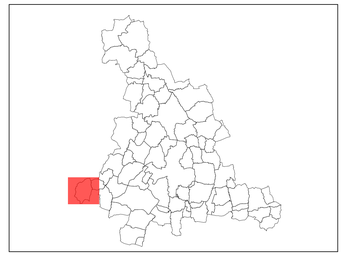
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4831

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire©: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG© 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Lignes d'irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
CITADIA
Citadia Conseil - 14 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC/GIRONDE / Tél : 05.56.07.21.47 / Fax : 05.56.07.21.45 / Mail : pessac@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sedze-Maubecq

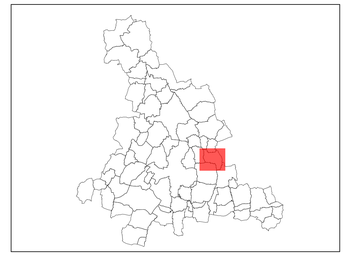
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5121

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Hébergement touristique

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

CITADIA

Citadia Conseil - 17 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC / Tél. : 05.56.00.72.45 / Fax : 05.56.00.72.47 / http://www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ségalas

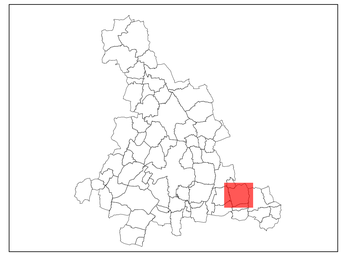
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4252

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Fruits à coque
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Hébergement touristique

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable
- Pompage

0 0.5 1 km

[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
CITADIA
Citadia Conseil - 17 Rue Edouard Bamy 33000 BORDEAUX - Tél : 05 56 52 14 14 / Fax : 05 56 52 14 57 / Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sénac

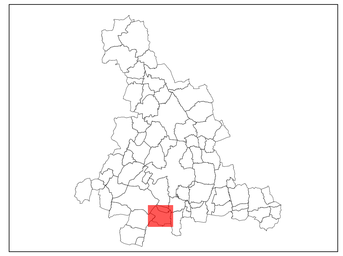
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4754

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Fruits à coque
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Lignes d'irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cédex Conseil - 17 Rue Edouard Bonin 65000 MONTAUBAN - Tél : 05 63 92 11 14 / Fax : 05 63 92 25 57 / Mail : cedex@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siarrouy

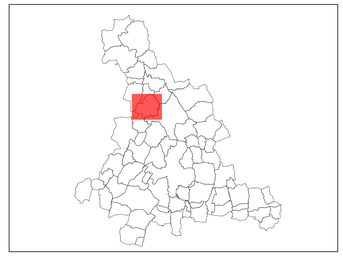
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4153

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Autres céréales
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Fruits à coque
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Irrigation
- Lignes d'irrigation

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES
Citadia Conseil, 17 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC/BP | Tél : 05.56.00.04.10 | Fax : 05.56.00.25.47 | Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sombrun

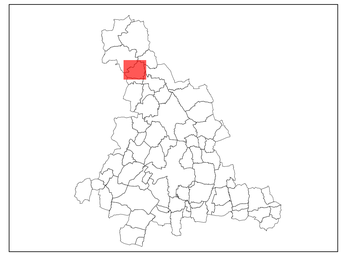
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4926

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable
- AOC

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 17 Av. Edouard Penne 65000 HOSPITALIS | Tél : 05 62 51 14 61 | Fax : 05 62 90 25 57 | Mail : hp@citadia-conseil.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Soublecause

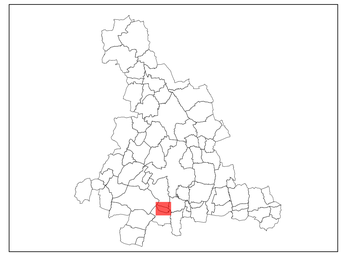
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3713

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Autres céréales
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Fruits à coque
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Lignes d'irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable
- Prairie

le bois

les artigues

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil 12 Rue Edouard Pailleron 69328 HOSTALRIC | Tél : 05 63 50 14 41 | Fax : 05 63 50 25 47 | Mail : agence@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Talazac

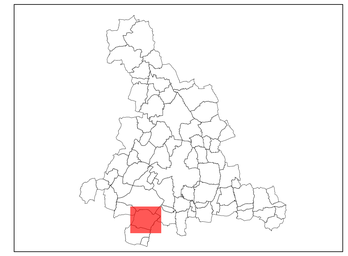
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2532

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Fruits à coque
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

CITADIA

Citadia Conseil, 17 Rue Edouard Bonamy 09000 FOIX/PYRENEES | Tél : 05.61.02.14.14 | Fax : 05.61.02.25.97 | www.citadia-conseil.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tarasteix

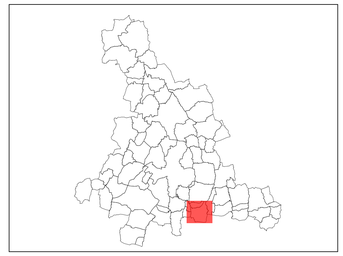
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5093

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Hébergement touristique

Bâtiment de vente et de transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Lignes d'irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA [L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cladia Conseil - 17 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC Cedex | Tél. : 05 56 01 02 14 | Fax : 05 56 01 25 54 | Mail : info@cladia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tostat

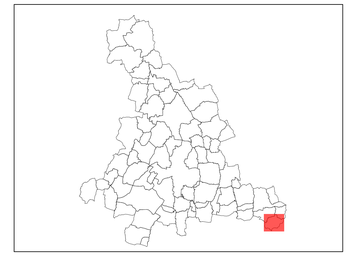
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4234

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Cladia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

[INTELLIGENCES DES Territoires]

CITADIA
Gilles Cronel - 2 Parc Edouard Bonte 65000 MONTGAILLARD | Tél : 05 62 90 11 54 | Fax : 05 62 90 25 57 | Mail : gilles@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Trouley-Labarthe

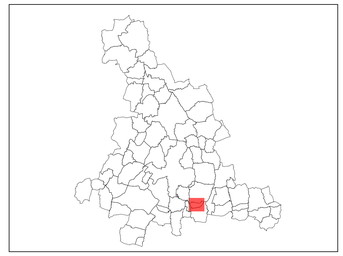
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3334

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Lignes d'irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

le besiau

lalanne

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 2 Parc Edouard Bonnin 40000 MONTGAUDRY - Tél : 05 58 85 13 65 / Fax : 05 58 85 25 57 / Mail : agen@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ugnouas

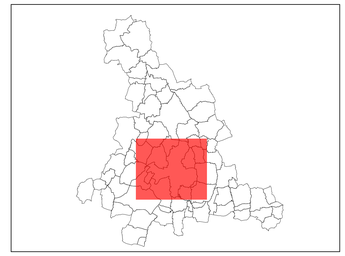
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2581

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vignes
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Stations de pompage

Précisions
- Autre
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable
- Prairie

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Bis Edouard Bonu 33000 BORDEAUX - Tél : 05.56.52.14.14 / Fax : 05.56.52.14.17 / Mail : bordeaux@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vic-en-Bigorre

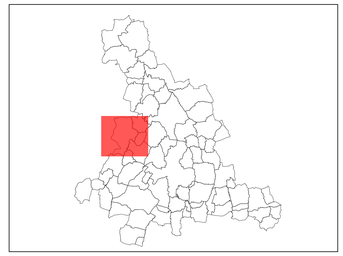
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:11681

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Autres cultures industrielles
- Légumes fleurs
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant
- Serre
- Hébergement touristique

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

Irrigation
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable
- Parcours animaux plein air

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil, 17 Rue Edouard Bonamy 33000 BORDEAUX | Tél : 05 56 52 14 14 | Fax : 05 56 52 14 17 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vidouze

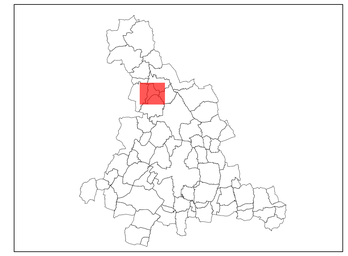
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:7745

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Orge
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Irrigation
- Bouche d'irrigation
- Stations de pompage
- Projet agricole

Précisions
- Bio
- Plan épandage
- Zone irriguées ou irrigable

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil, 17 Bis Edouard Bonnaffé 59000 ROUBAIX | Tél : 05.61.61.61.61 | Fax : 05.61.61.25.67 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Villefranque

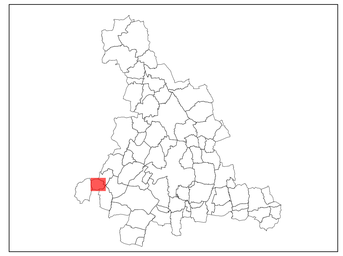
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4130

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire©: Institut National de l'Information Géographique et forestière© RPG© 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Protéagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Bâtiments
- Siège d'exploitation et âge de l'exploitant

Bâtiment de vente et de transformation
- Transformation
- Vente

Bâtiment de stockage
- Matériel
- Fourrage

Bâtiment d'élevage
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Périmètre de non constructibilité autour des bâtiments d'élevage

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 2 Parc Edouard Bonte 64000 PAU/Billère - Tél : 05 59 92 11 61 / Fax : 05 59 92 25 57 / Mail : pau@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Villenave-près-Béarn

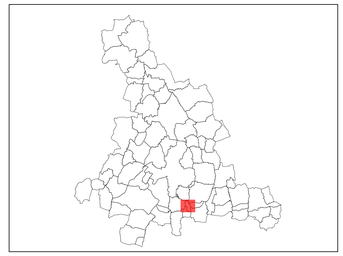
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2501

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Diagnostic agricole

RPG 2016
- Blé tendre
- Mais grain et ensillage
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Gel (surface gelée sans production)
- Fourrage
- Estives landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers

Irrigation

Précisions
- Zone irriguées ou irrigable

lahave

Izeras

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 2 Bis Faubourg Bons Hommes | Tél : 05 65 82 14 41 | Fax : 05 65 82 25 57 | www.citadia-conseil.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Villenave-près-Marsac

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2400

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire®: Institut National de l'Information Géographique et forestière® RPG® 2016 : ASP©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Andrest





Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Ansost



5 places

D52

D708

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Artagnan



Le Château

D204

D4

D6

D4

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Auriébat



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Lagnioux
D943
Saint-Jirma
Peyroulet
Le Ricaus
Duffau
Cap De Gelle
Conte
D167
Couchure
Pessanou
D5
Pirouat
10 places
10 places
Lurguères
Bacqué
Bidalet
Furcate
Camalès
Castagnou
Pujo
Pecaben
Pascal
0
100
200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Barbachen



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Bazillac



D4

D8

12 places

Les Pandelles

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Bentayou-Sérée



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Bouilh-Devant



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Baru
Le Mualé
D6
D306
8 places
0
100
200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Buzon



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Tugage
D31
D252
8 places
Peyroune
0
100
200 m

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Caixon



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

3 places
Peyris
Lacau
D4
La Villa
D60
Le Moulin
D60
Cayre
Bernata
Pédure
0
100
200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Camalès



15 places

Le Bout Du Pont

Le Rie

D54

D935

D404

D4

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Casteide-Doat



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

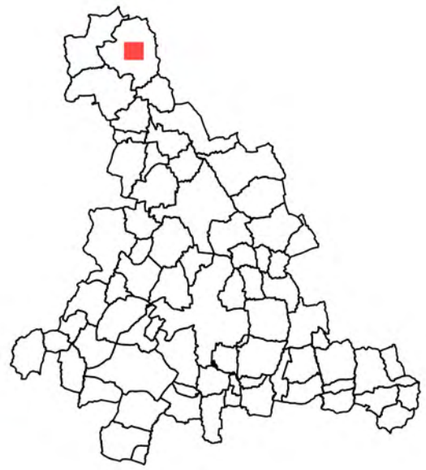
- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

15 places
10 places
10 places
15 places
L'usclade
La Peyrouse
Tailheurcq
Haure
Larrouyat
Doat
D7
D61
D61
0
100
200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Castelnau-Rivière-Basse



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Castéra-Loubix



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

D202

0 100 200 m

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Caussade-Rivière



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Choubi
Labaydé
Pierrot
Janvier
D67
D59
5 places
Lahante
Couture
0
100
200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Escaunets



10 places

D347

D247

Pouey

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

0 100 200 m

Laouzet

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Escondeaux



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

D27A
15 places
N21
D27
0
100
200 m

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Estirac



3 places

4 places

Fauquet

Rucho

Barracou

D259

D8

Lariou

Escale

Juston

Matalenat

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Gensac



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

D55
D708
D8
8 places
Les Clouzets
Les Pourcauts
Le Moulin
0
100
200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Hères



D367

D58

D367

Agut

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Labatut



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Termis
Menjolou
D202
Bourdalet
La Coste
Doullou
0
100
200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Labatut-Rivière



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Lacassagne



La Scierie
D5
Les Hou
20 places
D4
25 places
D4
Le Moulin
La Tauzière
D304
D5
Castelbielh
0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Lafitole



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Lahitte-Toupière



16 places

4 places

D943

D59

Saint-Germain

Sourda

Corné

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

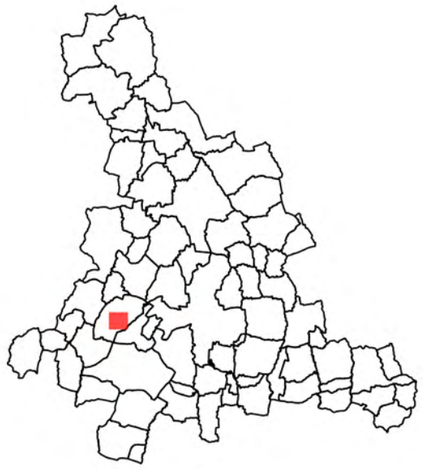
Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Lamayou



Dupuy
Pedepau
Causset
Toulet
D407
5 places
5 places
Bragis
Tarouet
Labansat
Chisné
Mongaston
Vignau
D7
0
100
200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Laméac



13 places

Liardou

D14

D44

Barrère

Loumpré

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Larreule



Les Esplassots

D907

15 places

D907

D7

Gardey

Pr

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Lascazères





Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Lescurry



4 places

D27

D5

La Garenne

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Liac



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Les Baraques
La Christanie
La Mourère
Le Moulin
Castérot
Les Coumarèdes
D52
D8
D6
20 places
0
100
200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Madiran



Légende

- Places de parking

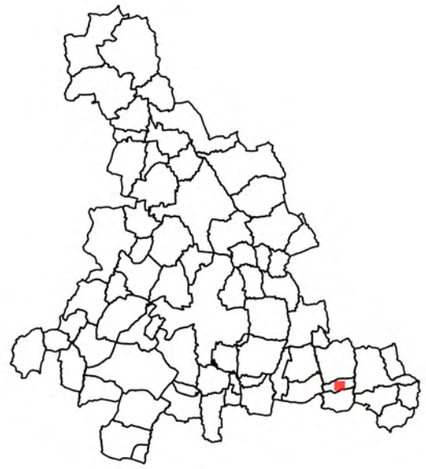
Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Mansan



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Lalanne

D45

D27

10 places

0 100 200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Marsac



Las Carrères

D53

D253

D53

D27

D53

30 places

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Maubourguet



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

0 100 200 m

Pelagariés
D943
D50
D8
De Lussy
Rapine
D835
Le Foirail
Lapalette
Darré Bourg Vieux
Lapoudge
5 places
6 places
50 places
1
10 places
15 places
10 places
6 places
8 places
15 places
10 places
8 places

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Maure



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Mingot



La Tuilerie

Hontagnet

15 places

D6

D506

Thepe

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Monfaucon



Saint-Germier
Cap De La Carrère
Couperats
Lamarque
La Hont Du Cos
25 places
Raouly
Hémat
D505
8 places
D5
Bézia
Le Château
Bigagnous
Lartigue
0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Monségur



15 places

6 places

D202

D148

D148

D148

Tucat

Placot

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

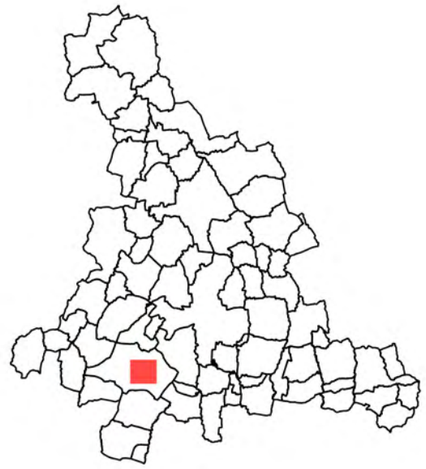
Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Montaner



15 places
15 places
5 places
4 places
2 places
Loste
Sebat
Francè
Laulet
Barbé
Lavielle
Compayrot
Talabot
Gardey
Moureu
Lacrabe
Miqueu
D61
D62
D425
D225
D63
0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Moumoulous



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Sarrous
Rémillou
Castillou
La Cauette
Groué
D606
0
100
200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Nouilhan



25 places

Quartier De L'église

D56

D4

D4

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Oroix



5 places

10 places

Les Vignes

D27

D2

D27

D27

Les Perches

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Peyrun



Lagarène
D245
4 places
Mazerolles
Ménigot
Soos
0
100
200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Pintac



La Ribère

D2

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Ponson-Debat-Pouts



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

0 100 200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Pontiacq-Viellepinte



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Pujo



40 places

10 places

Galy

D53

D53

D53

D53

D835

D935

D53

La Biole

La Fontaine

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Rabastens-de-Bigorre



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

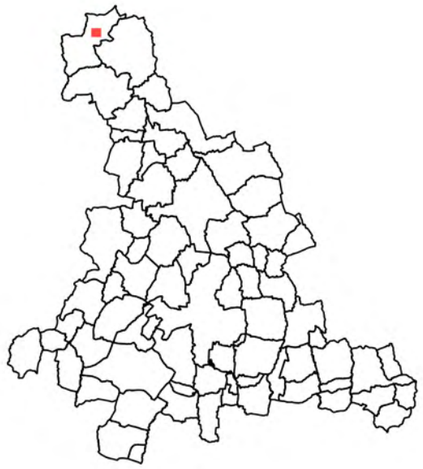
- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

0 100 200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Saint-Lanne



4 places

8 places
et 0 PMR

D448

Couténe

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Saint-Lézer



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

0 100 200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Saint-Sever-de-Rustan



20 places

10 places

D6

D27

D14

La Carrau

Las Clottes

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Sanous



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

D62

0 100 200 m

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Sarriac-Bigorre



D934

D51

9 places

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Sauveterre



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

0 100 200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Sedze-Maubecq



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Bourda
Capdet
Seigneré
10 places
10 places
15 places
D386
Larriou
Berdou
D286
Peyricou
Notre-Dame Des Blés
Ragot
D486
Monge
Turounet Et Boscq
Carrau
0 100 200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Ségalas



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Sénac



15 places

6 places

Lescudé

La Carrère

La Merlère

D6

D45

Tailleurgat

Le Calvaire

Le Gélabat

Les Hougarous

Laricaudé

Les Lonquets

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Siarrouy



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Salhéris

5 places

3 places

20 places

D7

D27

0 100 200 m

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Sombrun



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Soublecause



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Laffargue
Berdoulet
Déou Pey
Héchac
Pichard
D171
D248
D935
0
100
200 m

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Tarasteix



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Tostat



L'adour
8 places
13 places
6 places
Le Rioumé
D8
D27
0
100
200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Trouley-Labarthe



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Ugnouas



4 places

D8

Lalanne

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Vic-en-Bigorre



80 places
80 places
40 places
80 places
20 places
60 places
30 places
30 places
40 places
40 places
D6
D835
D934
D61
D54
1
1
2

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

0 100 200 m

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Vidouze



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

D943

D68

10 places

15 places

Fermat

0 100 200 m

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Villefranque



6 places

D359

0 100 200 m

Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Villenave-près-Béarn



Légende

- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018

Adour Madiran
Atlas du stationnement

Commune: Villenave-près-Marsac



D253

0 100 200 m

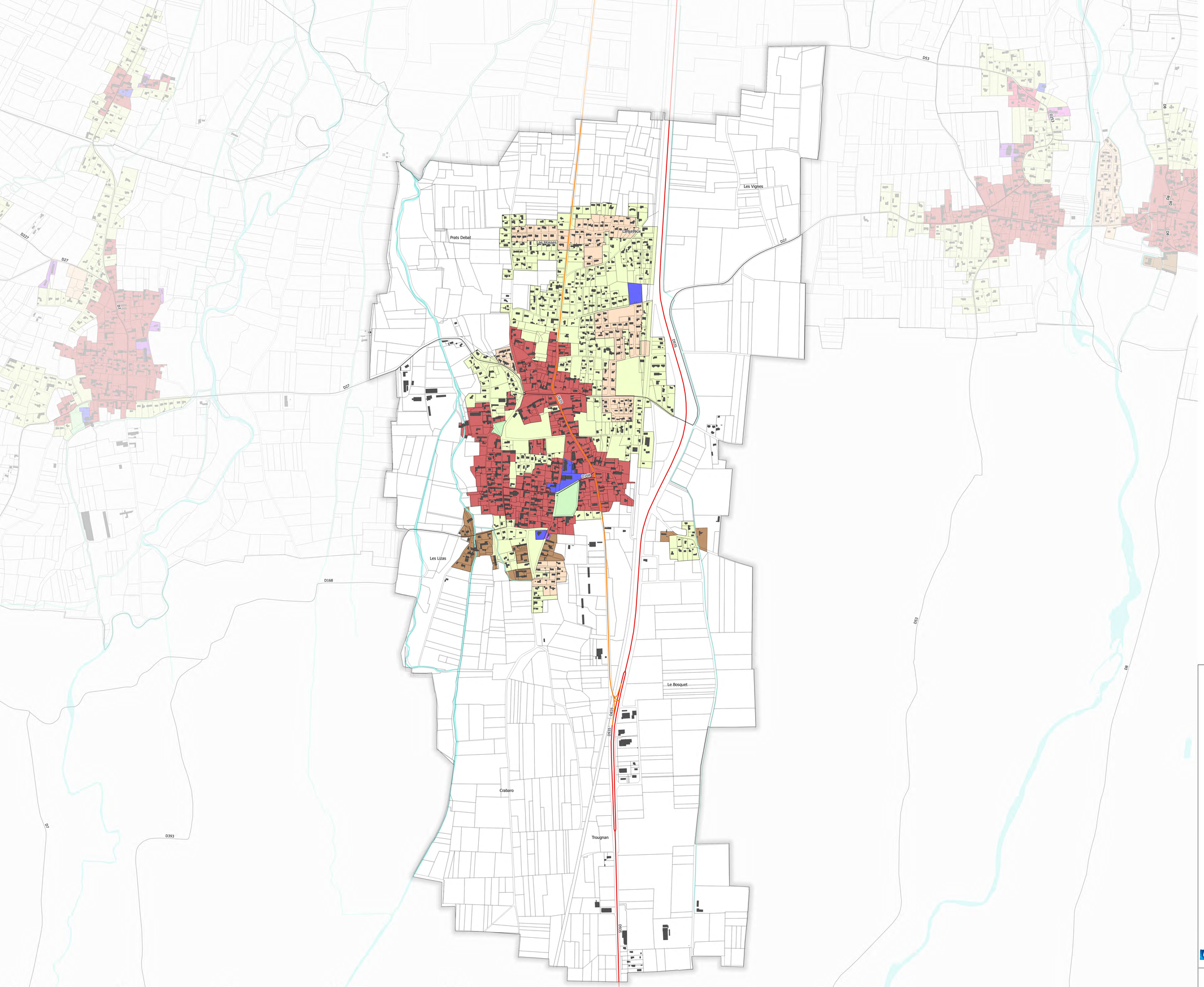
Légende

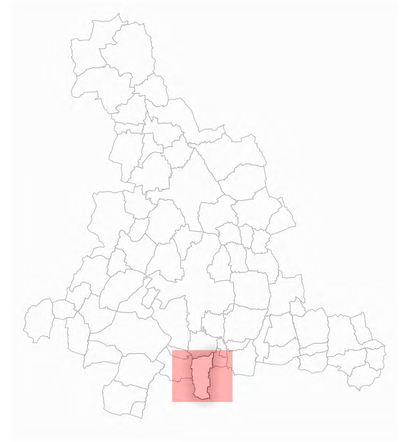
- Places de parking

Bornes électriques

- Vitesse standard - 7 kW
- Vitesse semi-accélérée - 7-11 kW
- Vitesse accélérée - 22 kW
- Vitesse rapide - 43 kW et plus
- Hors d'usage

Maître d'ouvrage :Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® BD ORTHO: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil le 03/09/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Andrest

CITADIA

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 680 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

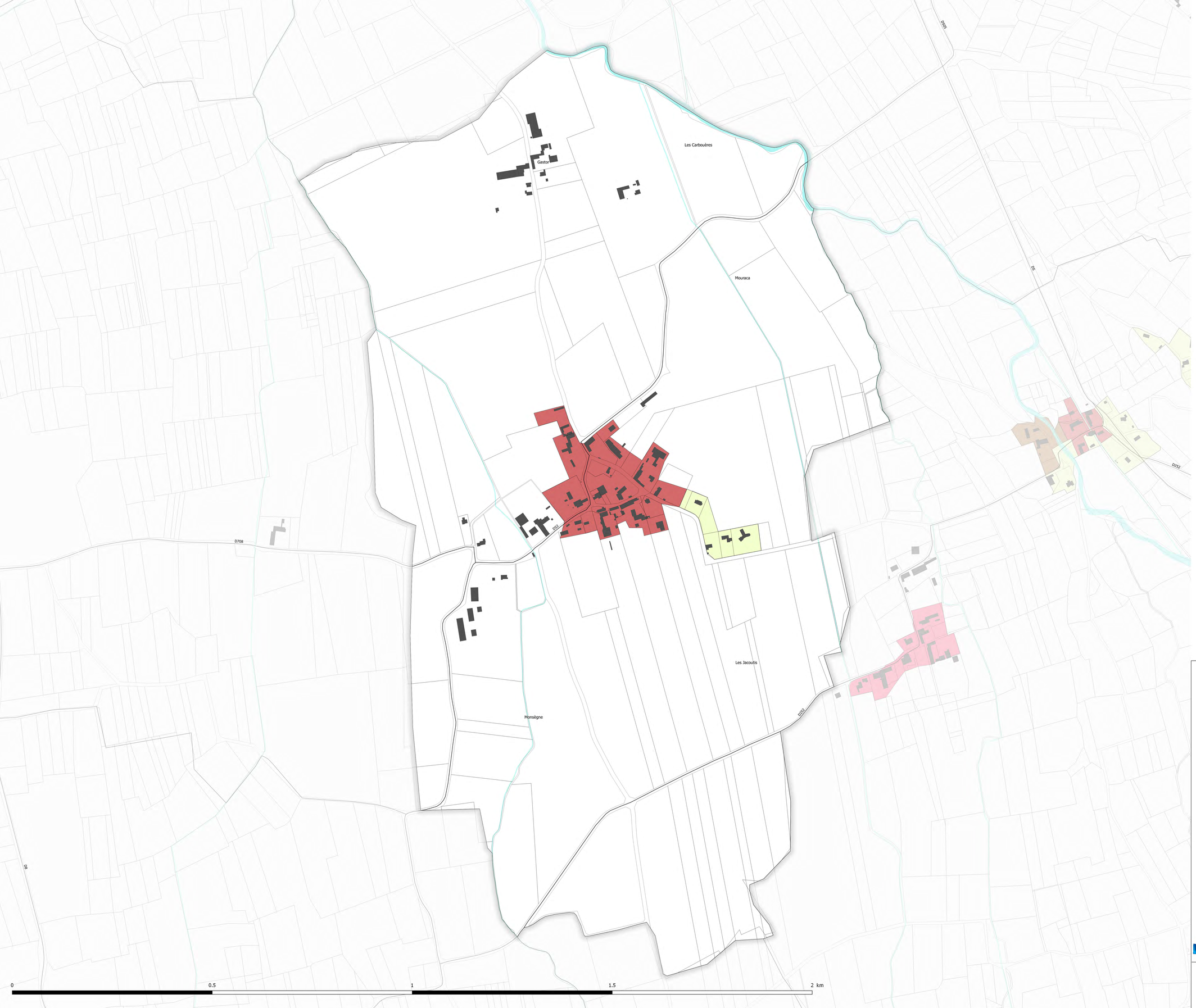
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

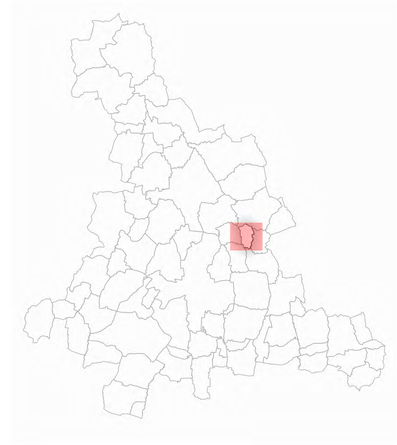
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Ansost

CITADIA

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:3 045 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

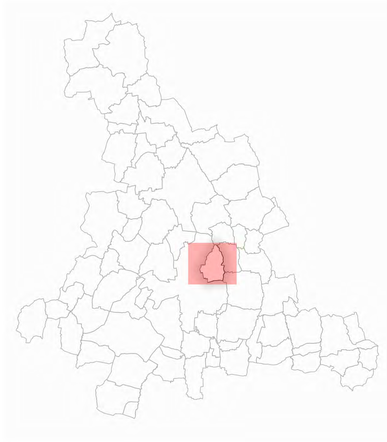
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Estambès
Cassoulet
L'usine
Le Château
Beulat
Estays
D52
D655
D5
0 0.5 1 1.5 2 km

Artagnan

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 560 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

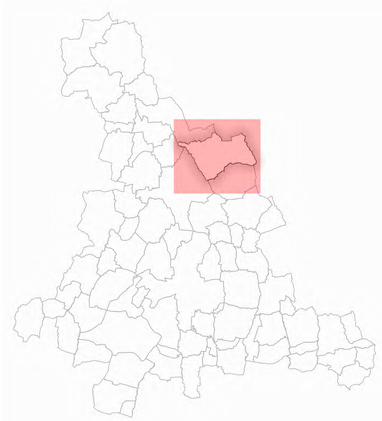
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Auriébat

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:8 145 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

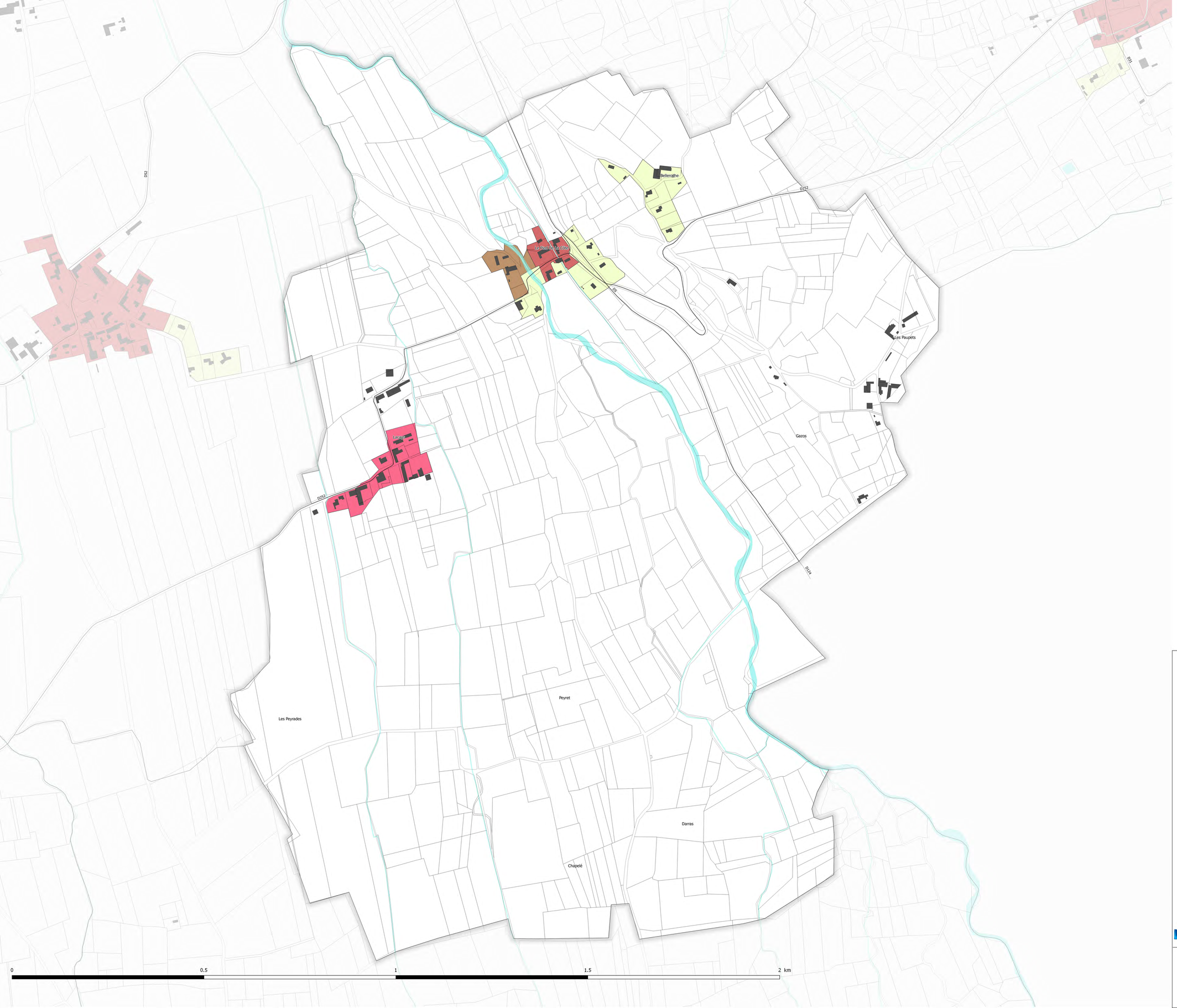
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

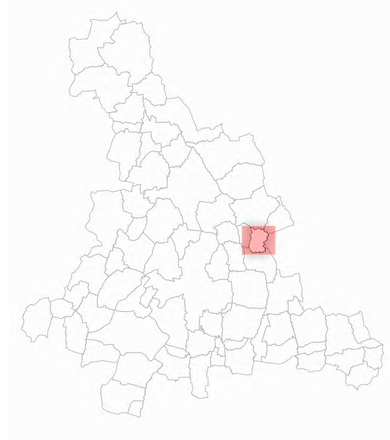
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Barbachen

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:3 122 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

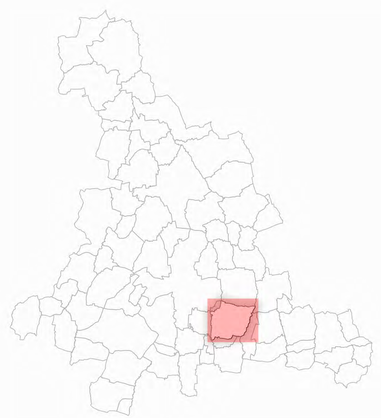
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Las Clotes

Château Florence

Barate

Aygues Blues

Aygues Nègres

Lauyo

Sausset

Ganderats

Le Muret

Las Mourelles

Le Peyet

La Barrière

La Cohe

Les Pandelles

Le Pleix

L'artigau

D71

D4

N21

D304

0 0.5 1 1.5 2 km

Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Bazillac

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 784 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

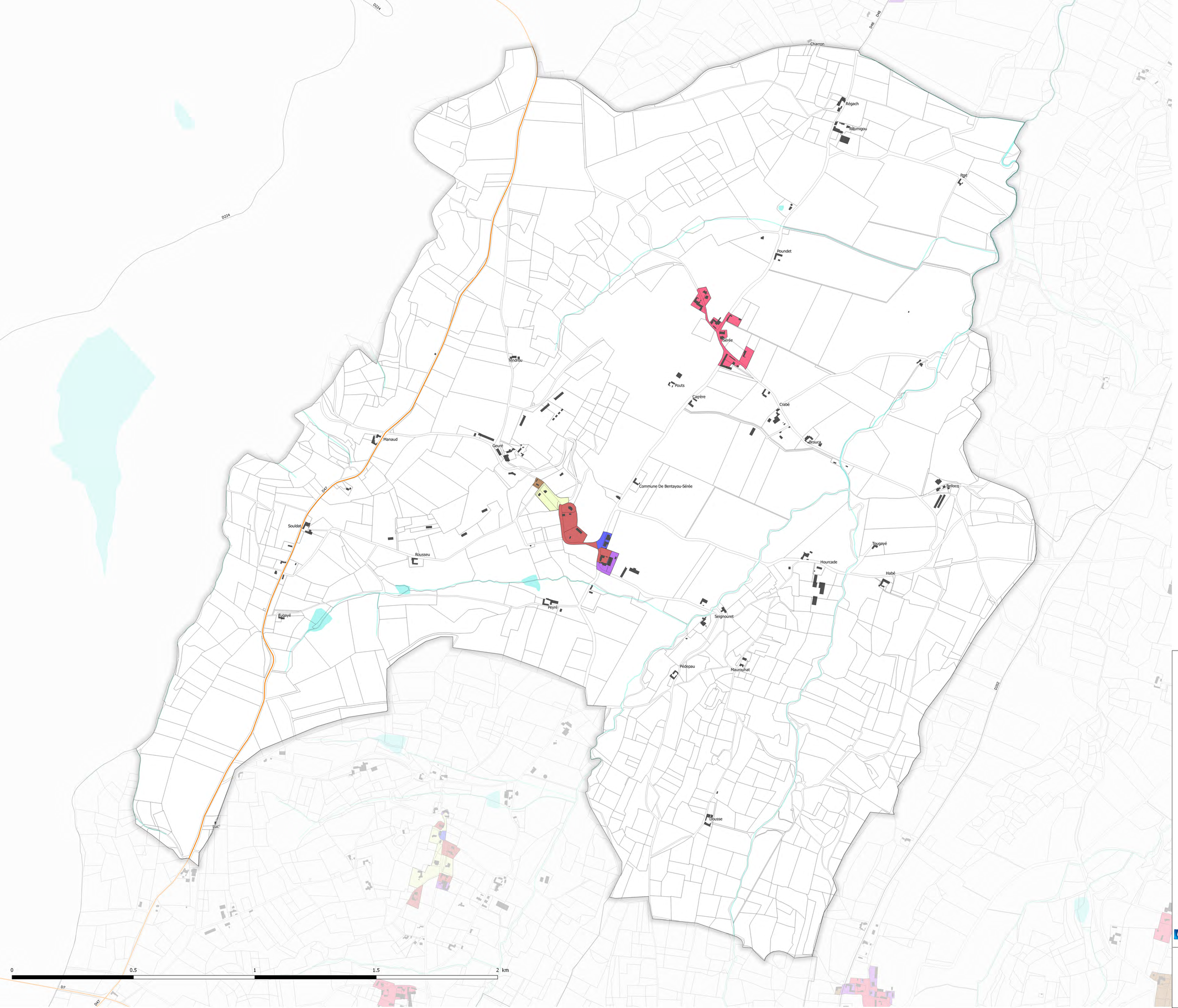
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

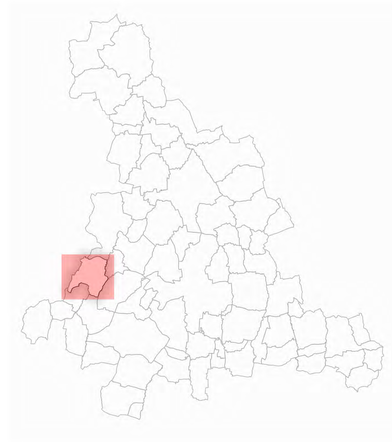
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Bentayou-Sérée

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 935 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018

Lassère

Le Pécoste

Les Pontous

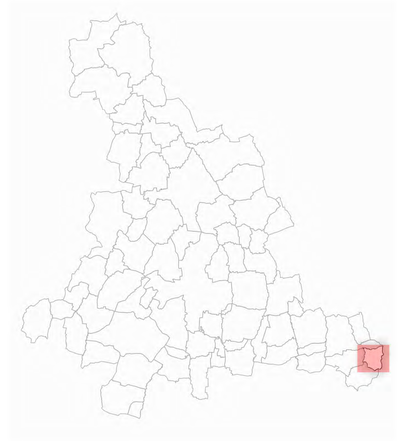
Les Cuilleros

Baru

Le Mualé

Las Carrétes

0 0.5 1 1.5 2 km



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Bouilh-Devant

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:3 008 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

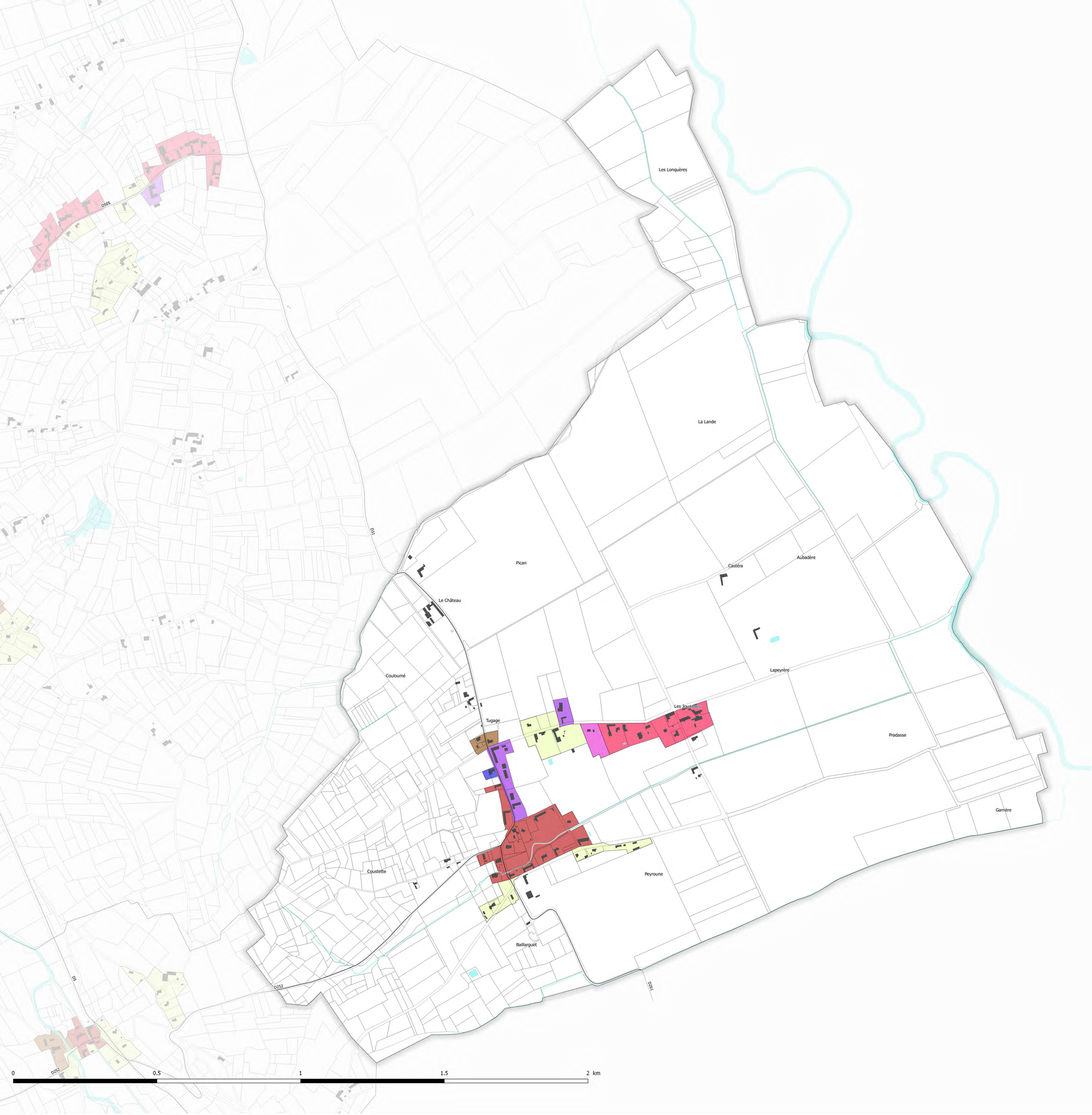
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

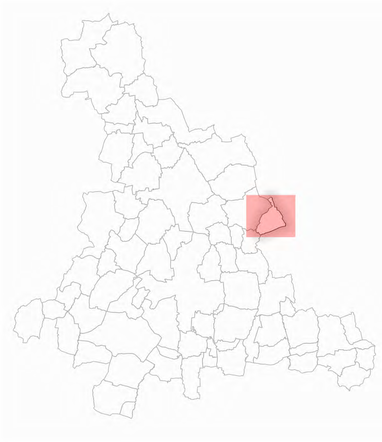
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Buzon

Echelle : 1:4 613 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

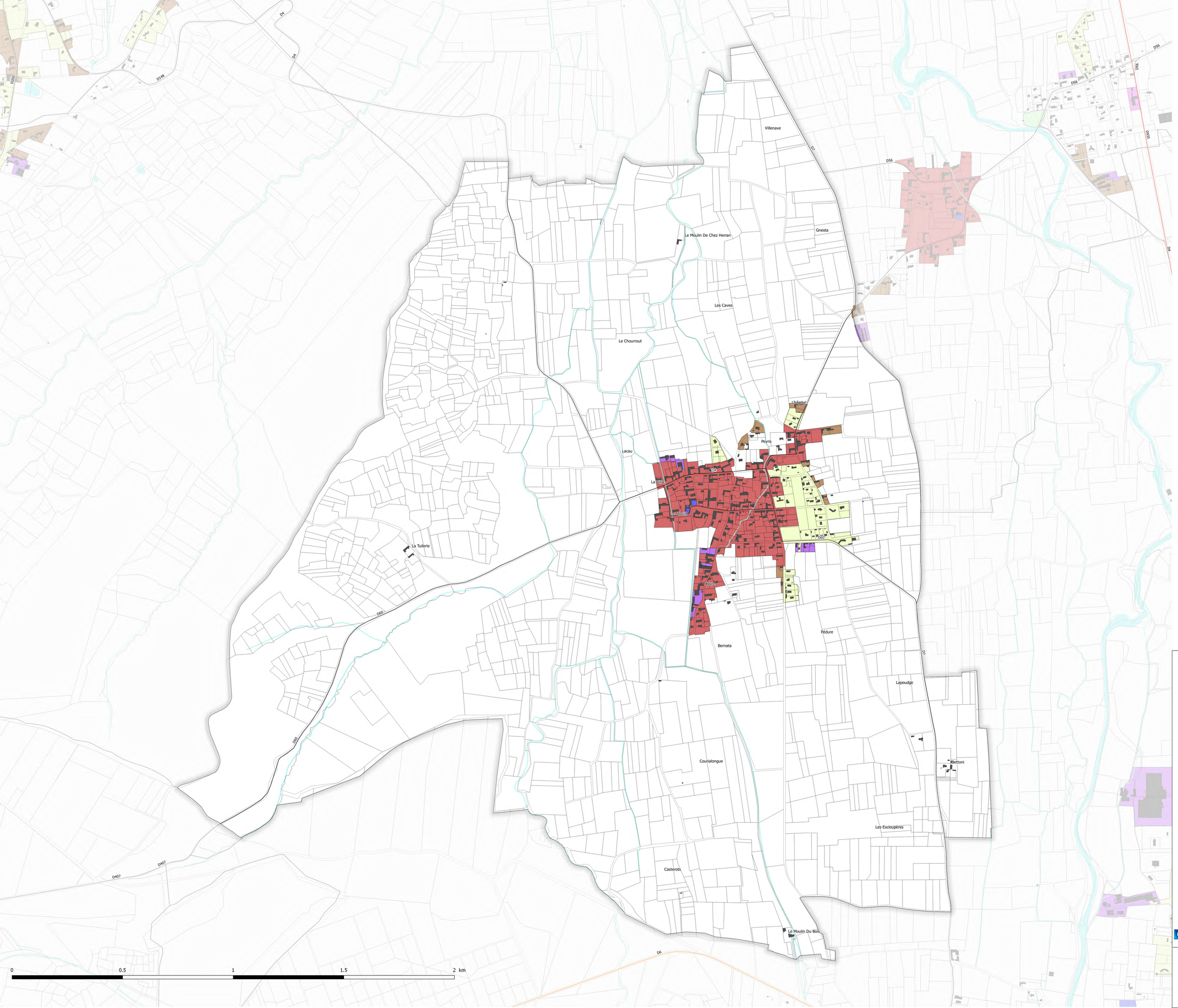
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

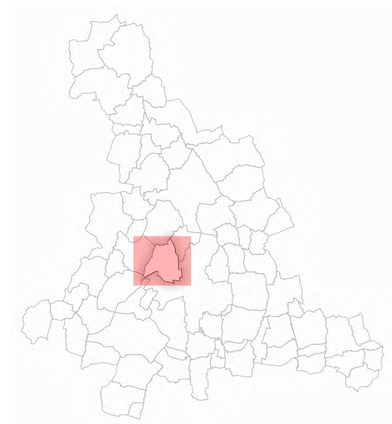
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Caixon

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 418 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

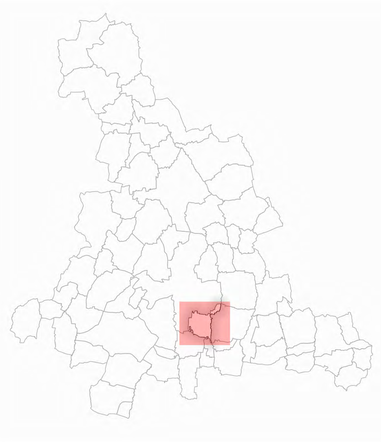
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Lalanne

Le Bout Du Pont

Le Rieulet

Le Maumoura

Le Liseras

Les Peyrouses

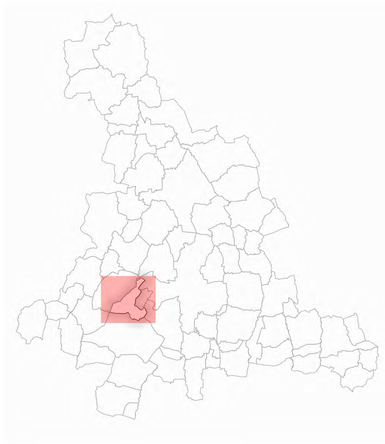
Le Herné

D935

D404

D404

D404



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Casteide-Doat

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 145 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

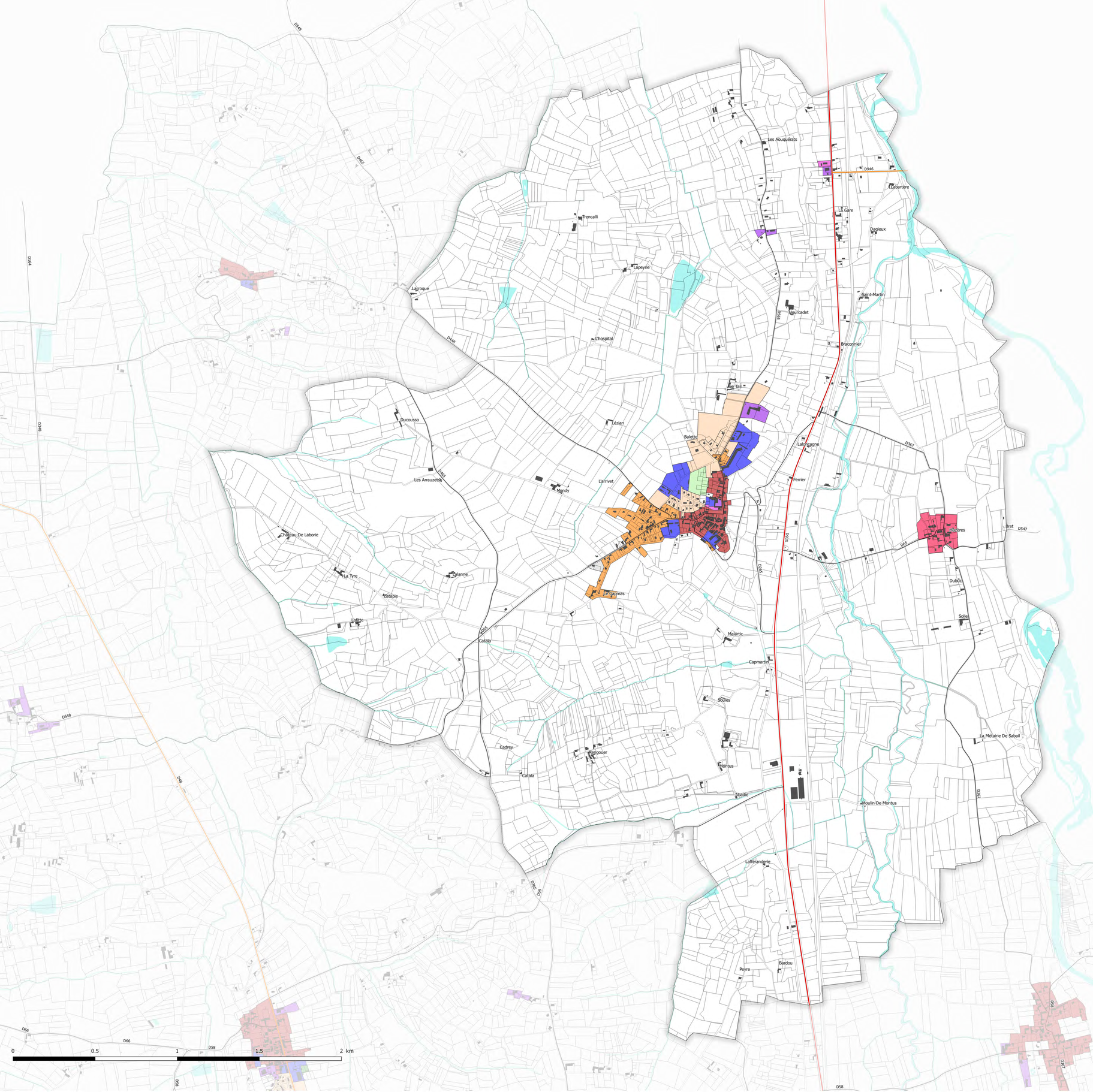
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

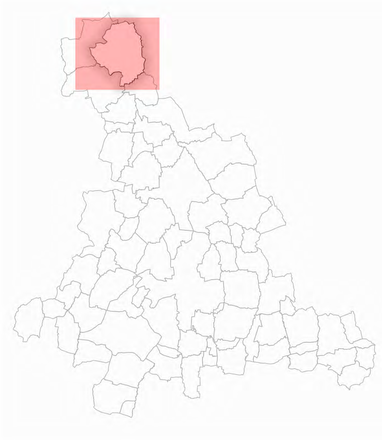
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Castelnau-Rivière-Basse

CITADIA

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:7 913 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

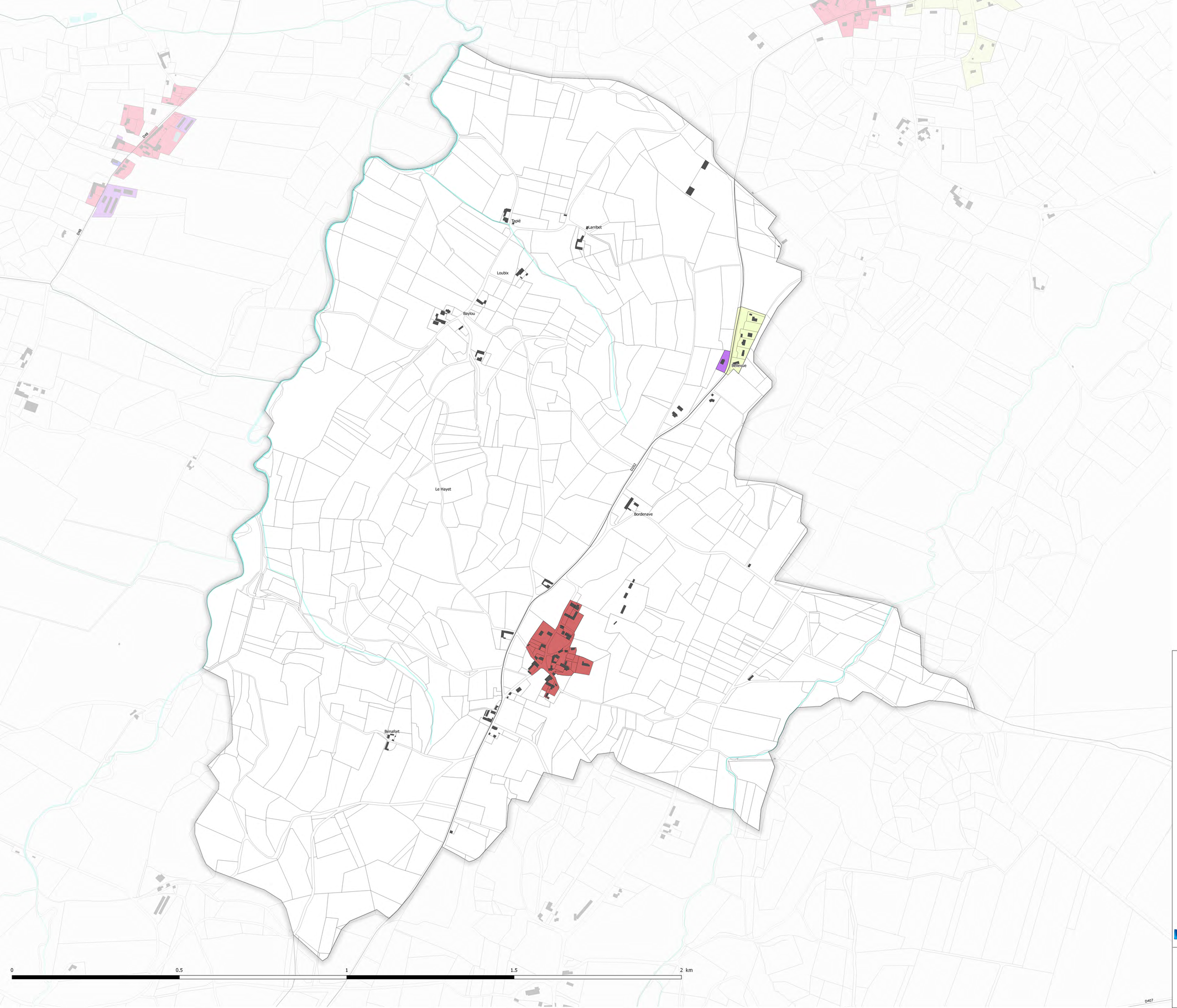
Tél : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

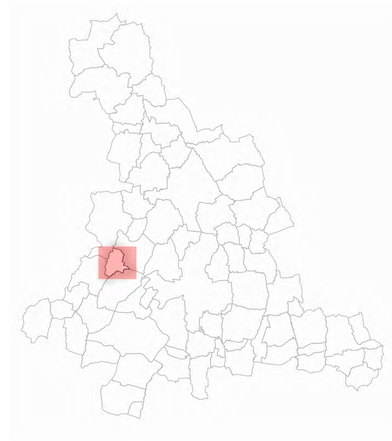
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Castéra-Loubix

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:3 581 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

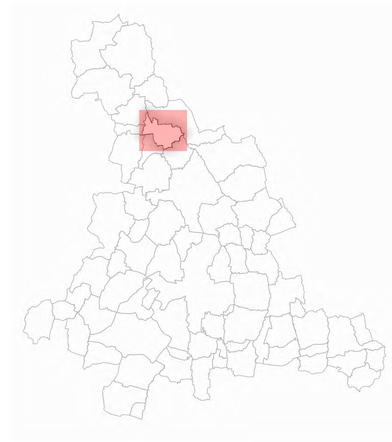
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Caussade-Rivière

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 502 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

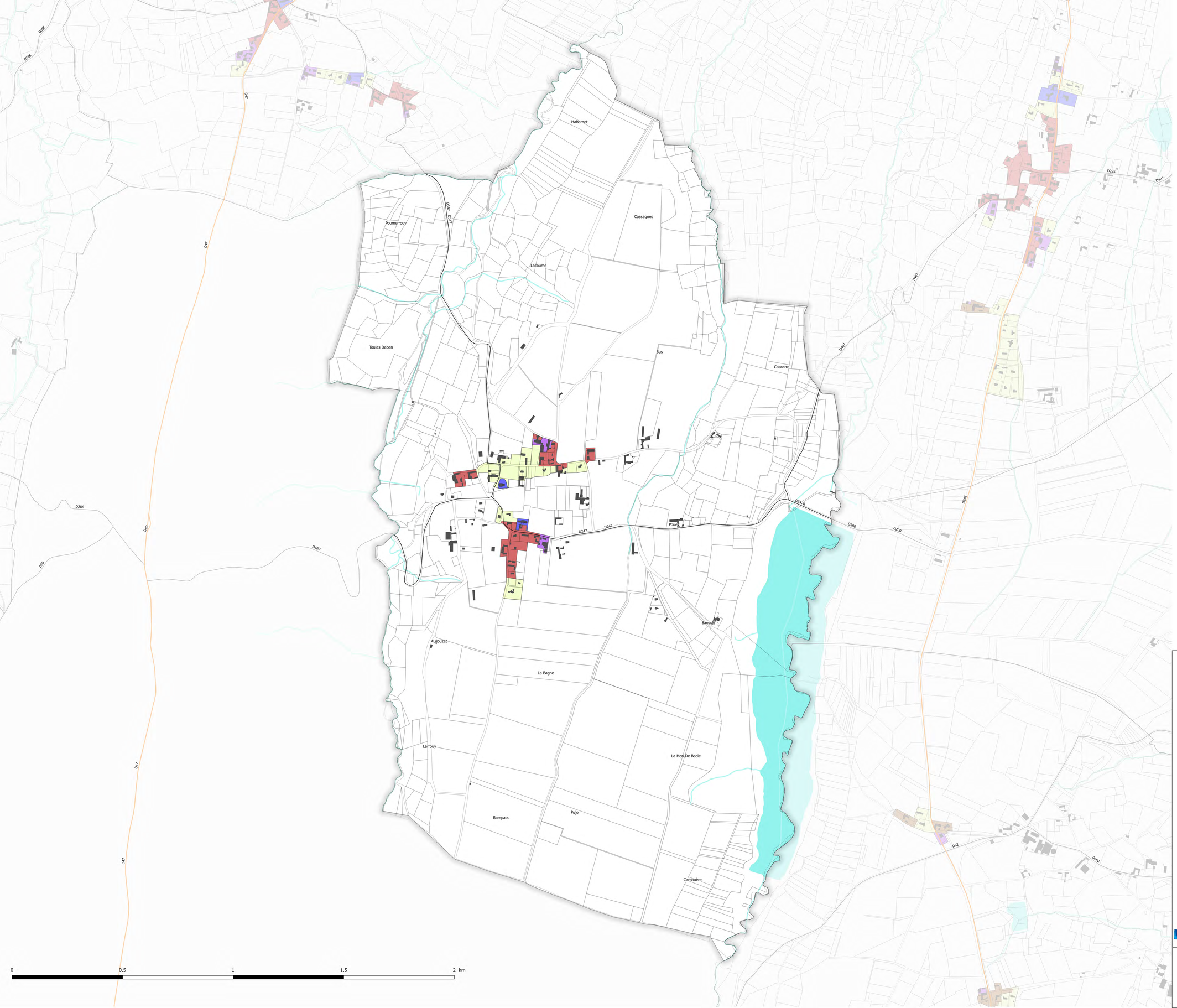
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

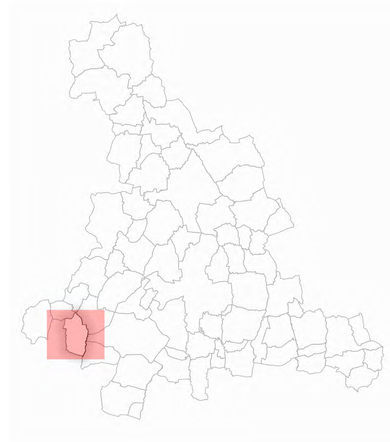
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Escaunets

CITADIA

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 420 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

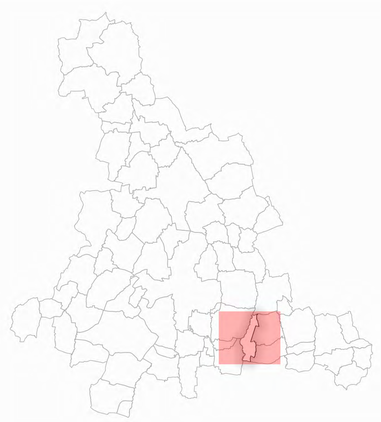
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Escondeaux

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 798 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

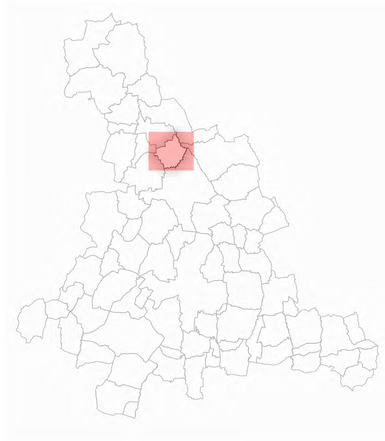
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Estirac

Echelle : 1:4 244 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

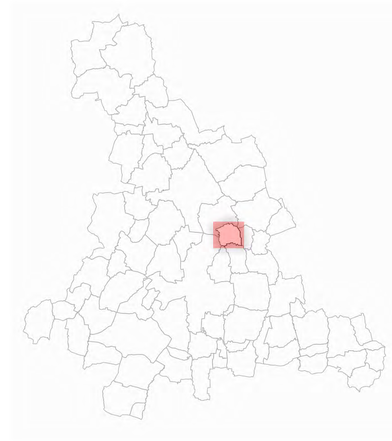
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Camp Grand

Berriers

Les Arroudés

Bellougne

Béryarous

Les Clouzets

Les Pourcauts

Le Moulin

Parouentès

Les Cassagnes

D705

D52

D55

0 0.5 1 1.5 2 km

Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Gensac

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:2 906 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

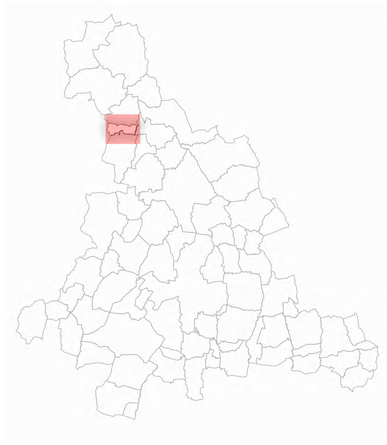
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Hagedet

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:3 239 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

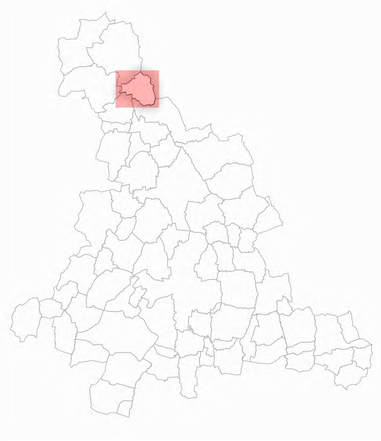
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Hères

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 084 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

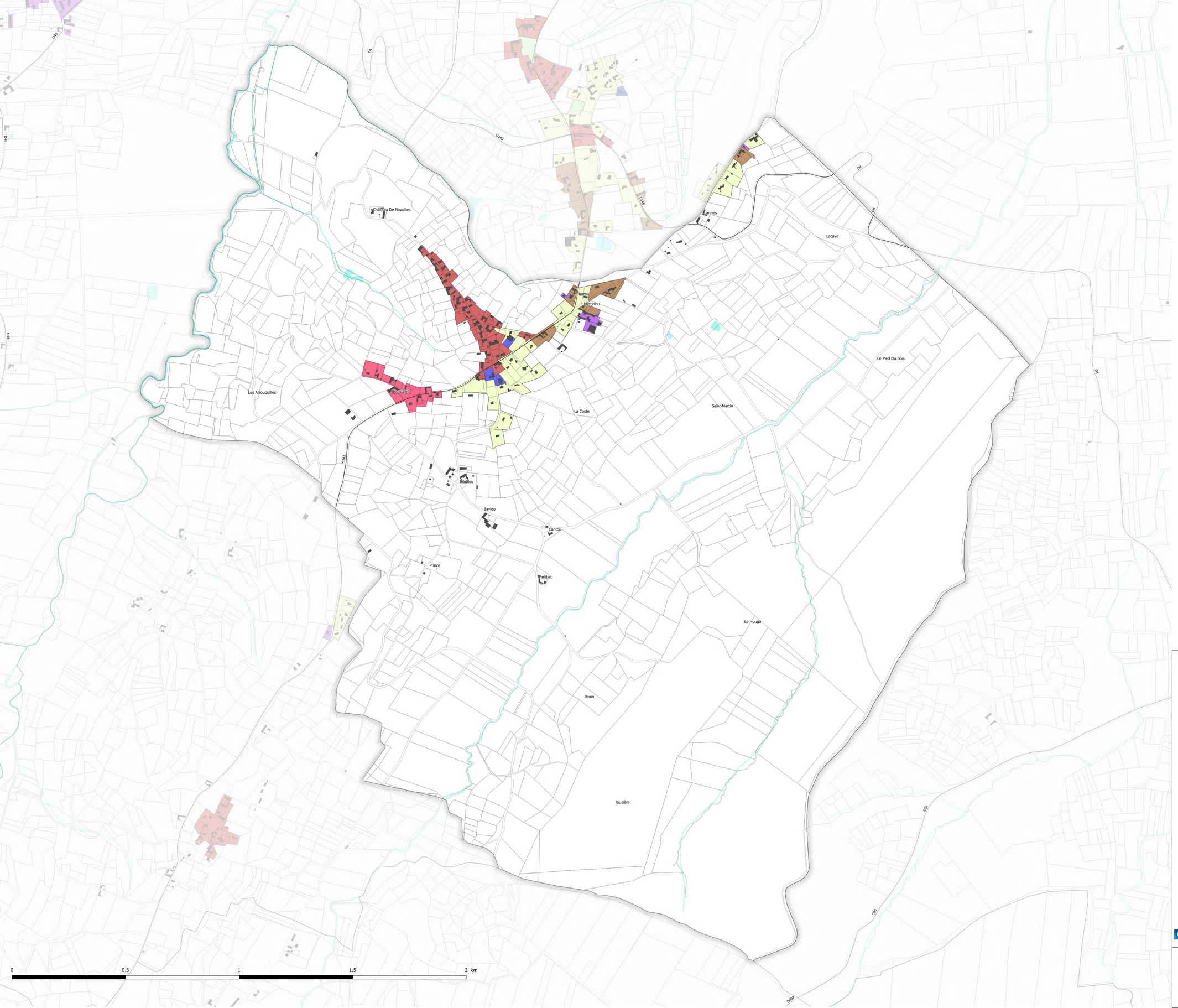
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

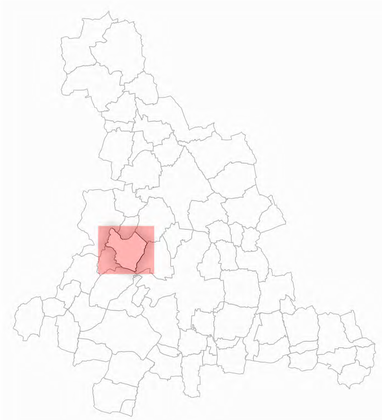
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Labatut

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 277 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

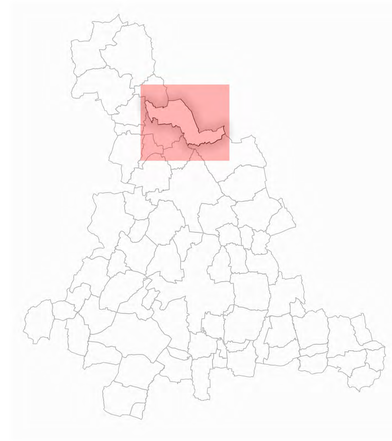
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Labatut-Rivière

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:8 346 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

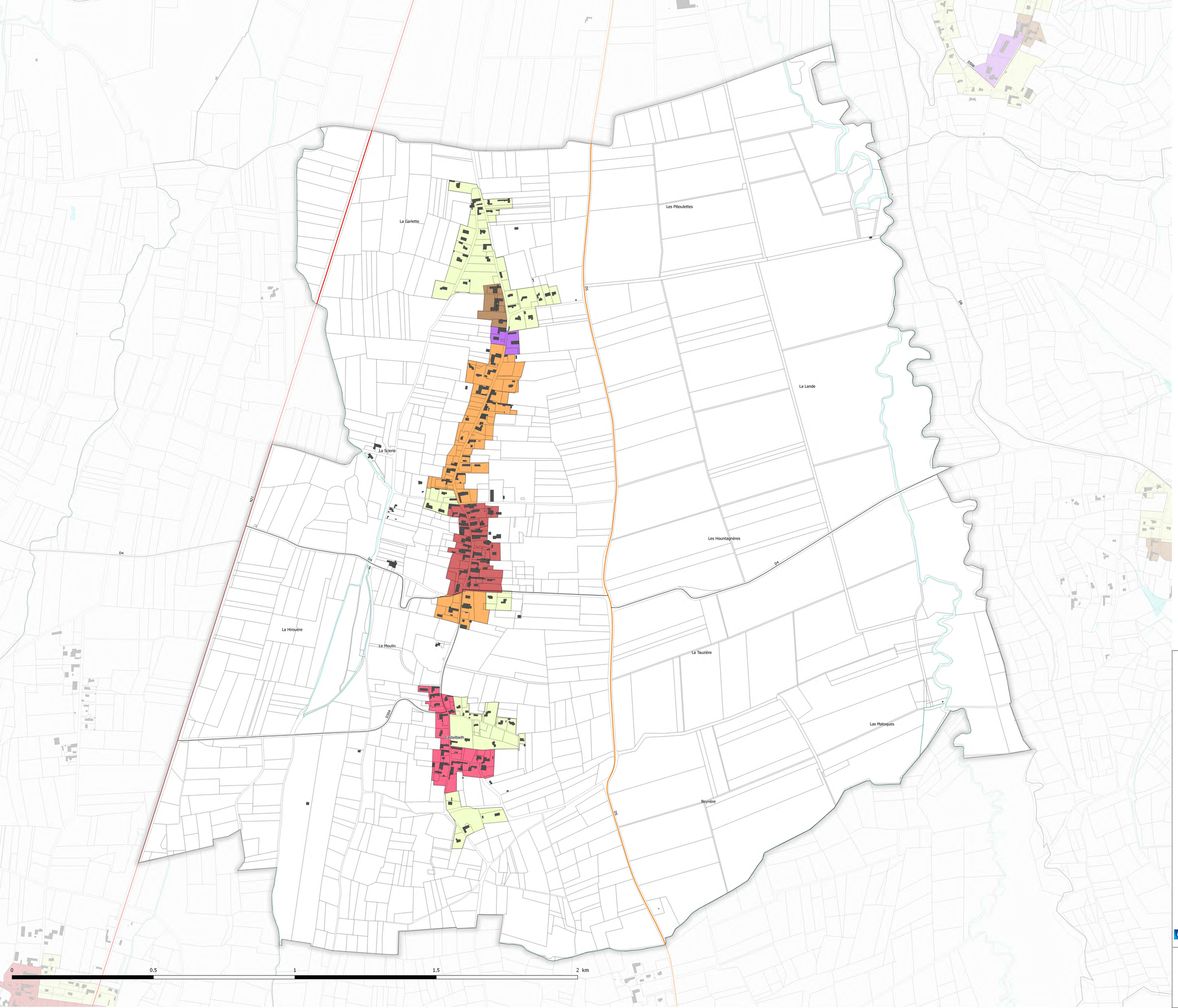
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

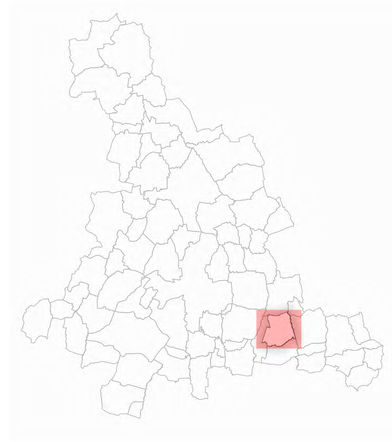
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Lacassagne

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 237 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

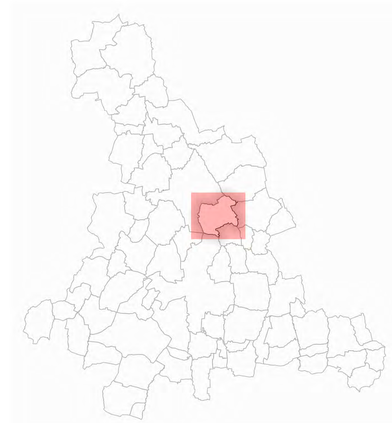
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Lafitole

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 104 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

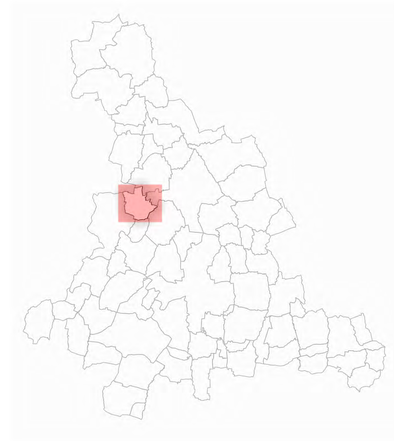
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

D51
D59
D943
Cabanats
Balas
Lagé
Bordas
Duplex
Saint-Germain
Sourda
La Treyte
Bextain
Cornée
Chiné
0
0.5
1
1.5
2 km

Lahitte-Toupière

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 112 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

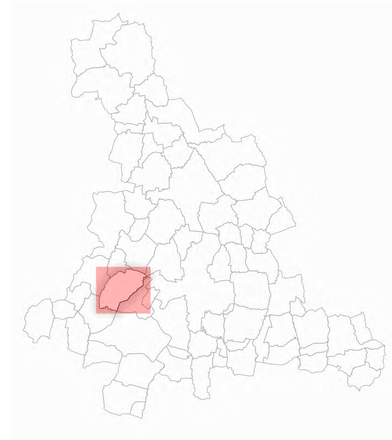
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Puts
Goulhers
Lespiets
Bezats
D407
D50
Lasbats
Ilhyard
Lafonta
Dupuy
Cazenave
Recepad
Causset
Toulet
Alla
D209
Chapera
Labansat
Cusné
Roumisston
Tarouet
Bragis
D107
Vignau
Laumourou
Pouylibe
Tauzia
D7
Carpy
Yanot
Bégou
Coustalats
Baradats
D62
D91
D6
0
0.5
1
1.5
2 km

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Lamayou

Echelle : 1:5 122 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

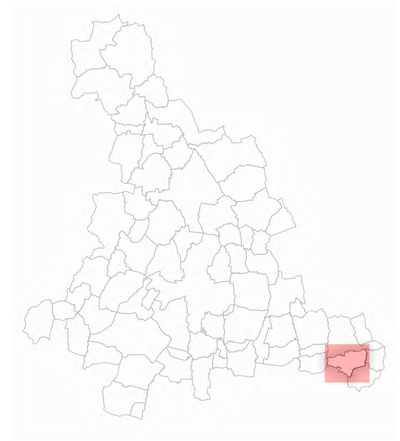
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Laméac

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 191 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

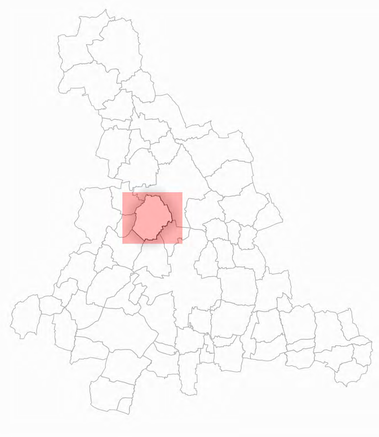
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Larreule

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 644 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

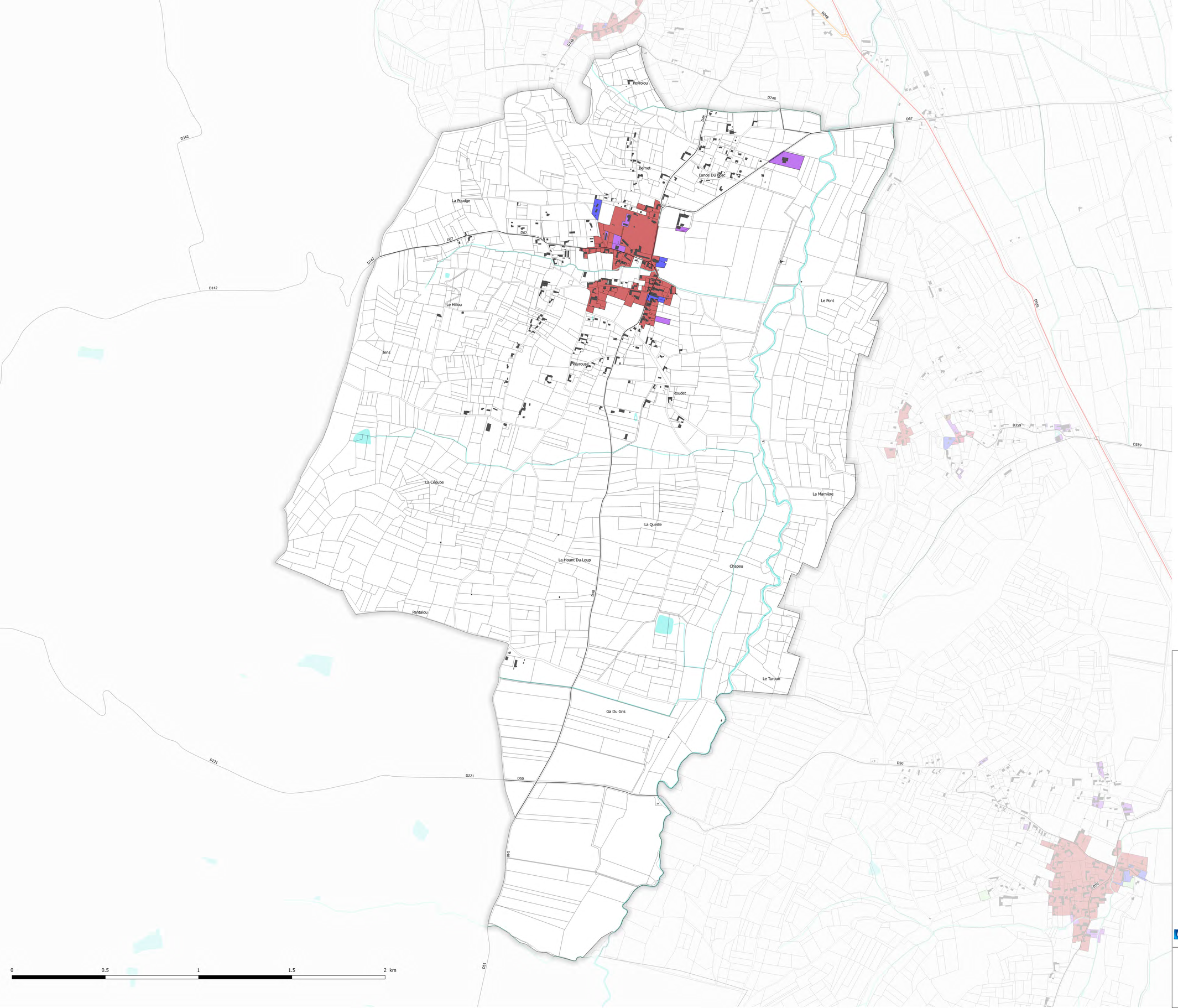
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

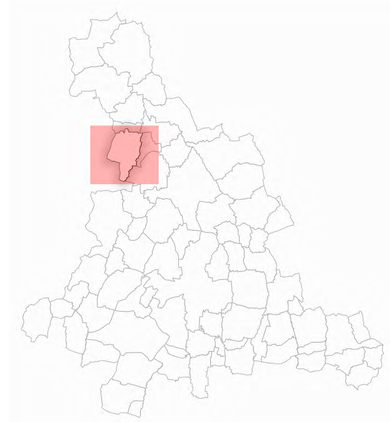
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Lascazères

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:6 424 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

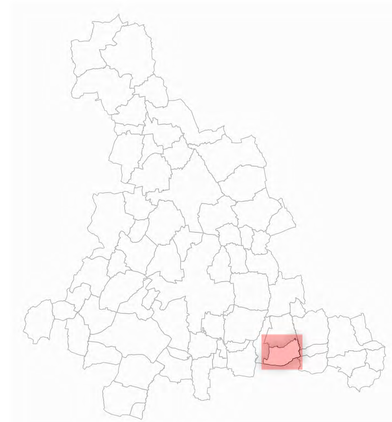
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Lescurry

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:3 856 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

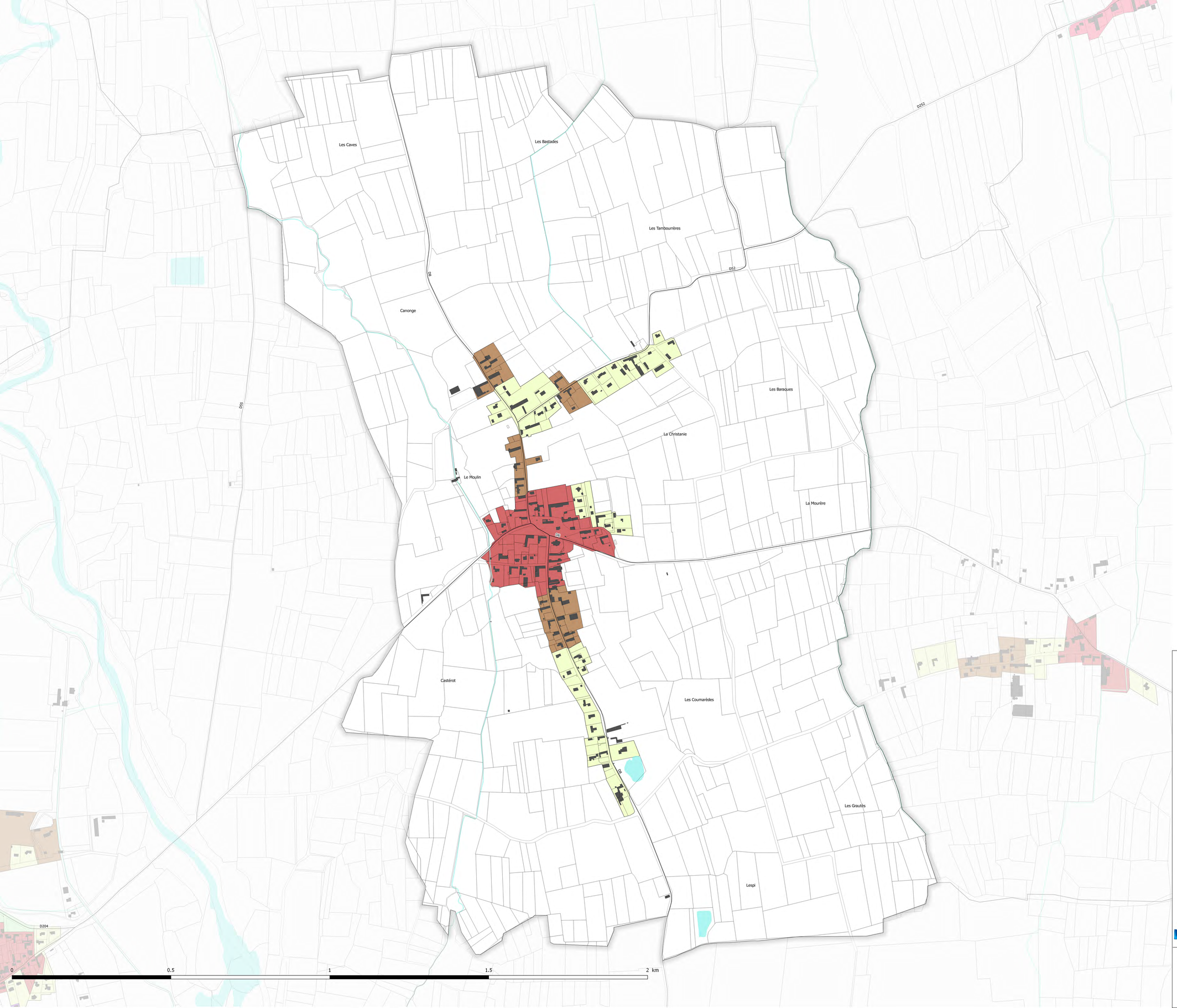
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

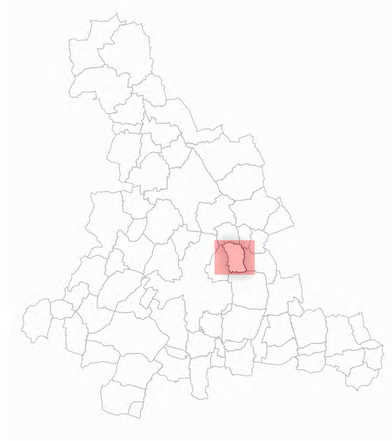
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Liac

Echelle : 1:3 771 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

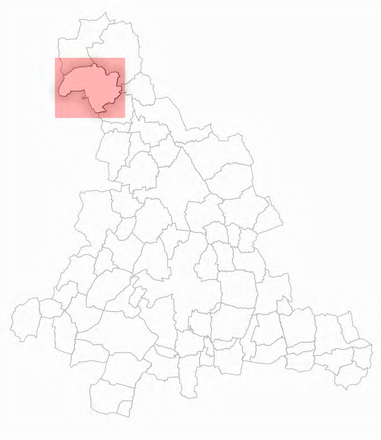
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Madiran

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:6 592 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

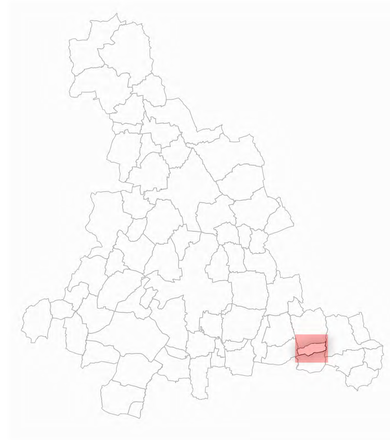
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



La Lanne

Lalanne

D32

D26

0 0.5 1 1.5 2 km

Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Mansan

CITADIA

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:3 088 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

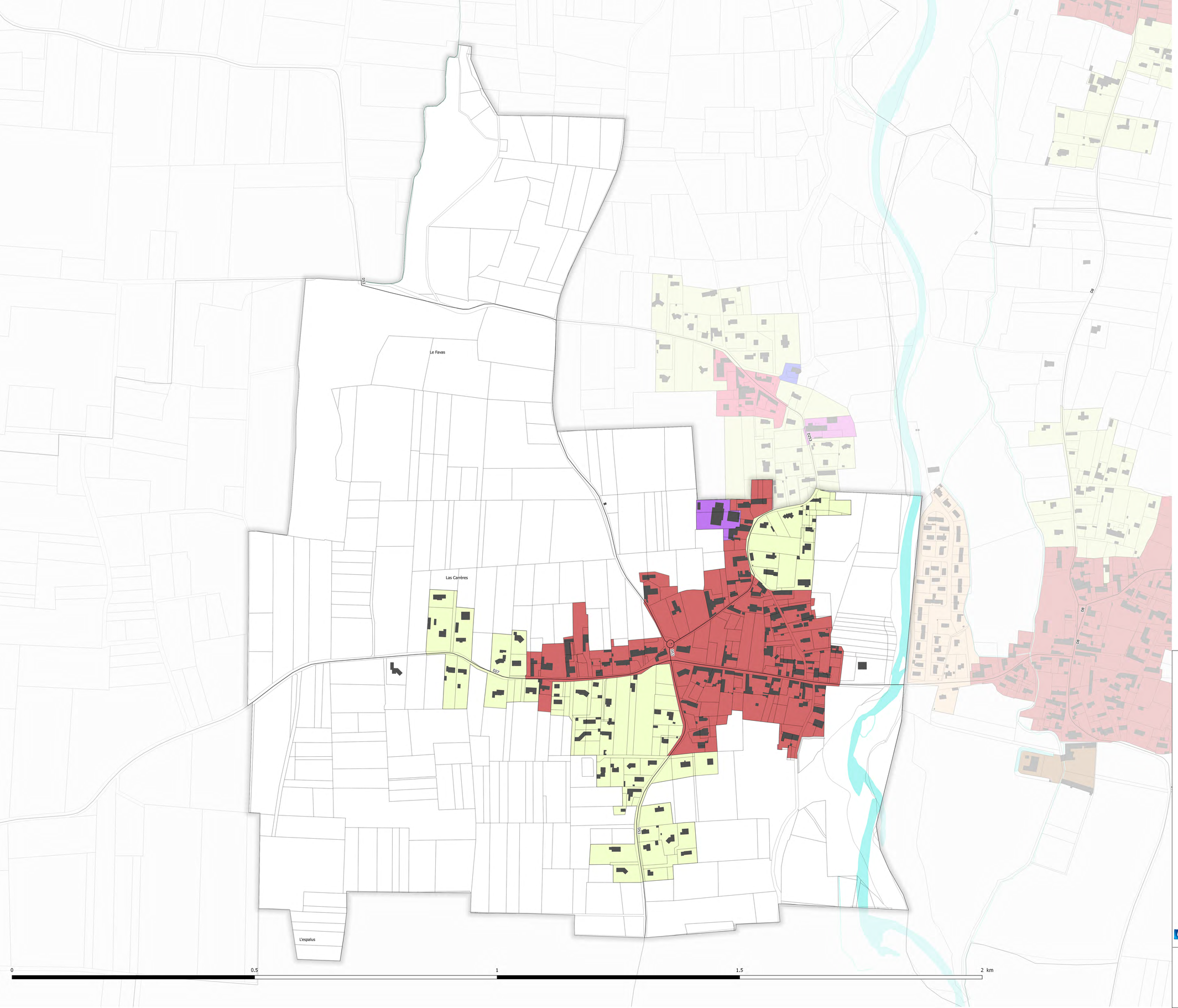
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

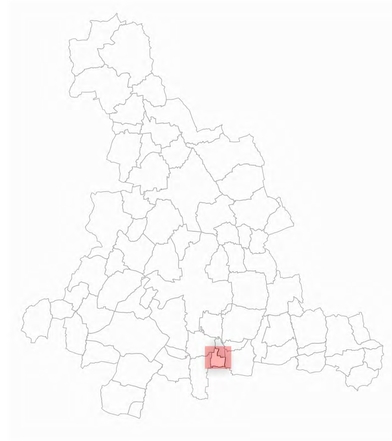
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Marsac

Echelle : 1:2 470 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

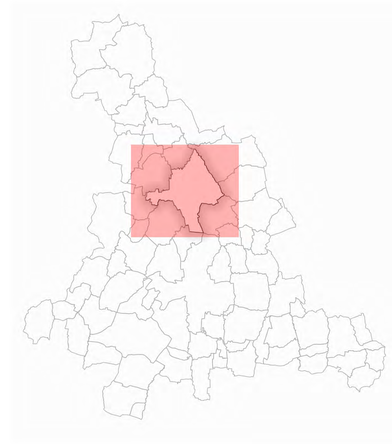
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Maubourguet

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:10 135 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

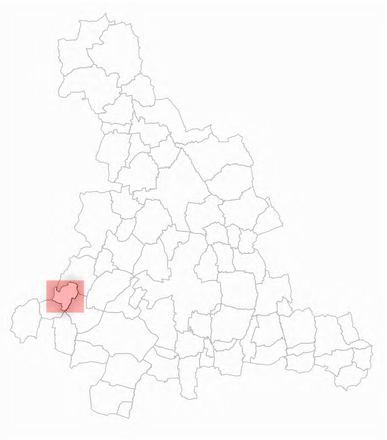
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Slot
Cachau
Hourdou
Targoulet
Labernade
Pédebidé
Jeannot
Bourthoumieu
Coguiffe
Goufflet
Haure
Pouloubou
Arpengues
Lespoey
D47
Vital
Laysabet
Pagnet
Sansot
D7
Pédegaye
Pagnou
Bathe
D347
Ostec
Grange
0
0,5
1
1.5
2 km

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Maure

Echelle : 1:3 528 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

La Tuilerie

Hontagnet

Thepe

D26

D939

0 0.5 1 1.5 2 km

Mingot

CITADIA

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:2 439 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

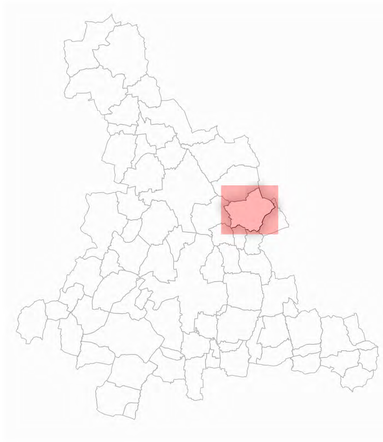
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Monfaucon

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 368 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

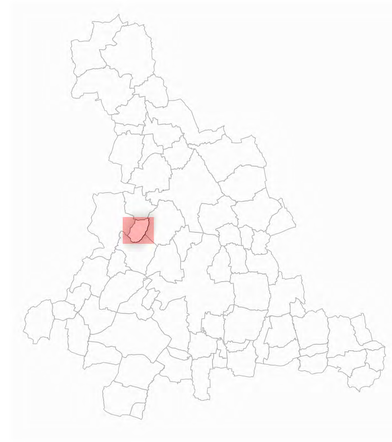
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Monségur

Echelle : 1:2 930 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

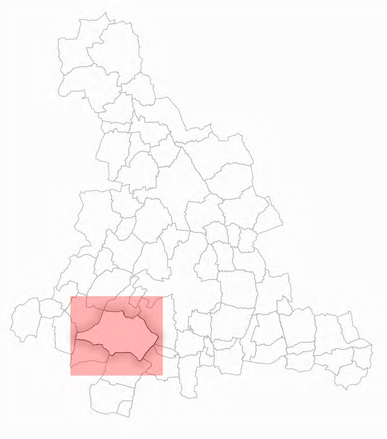
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Montaner

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:8 691 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

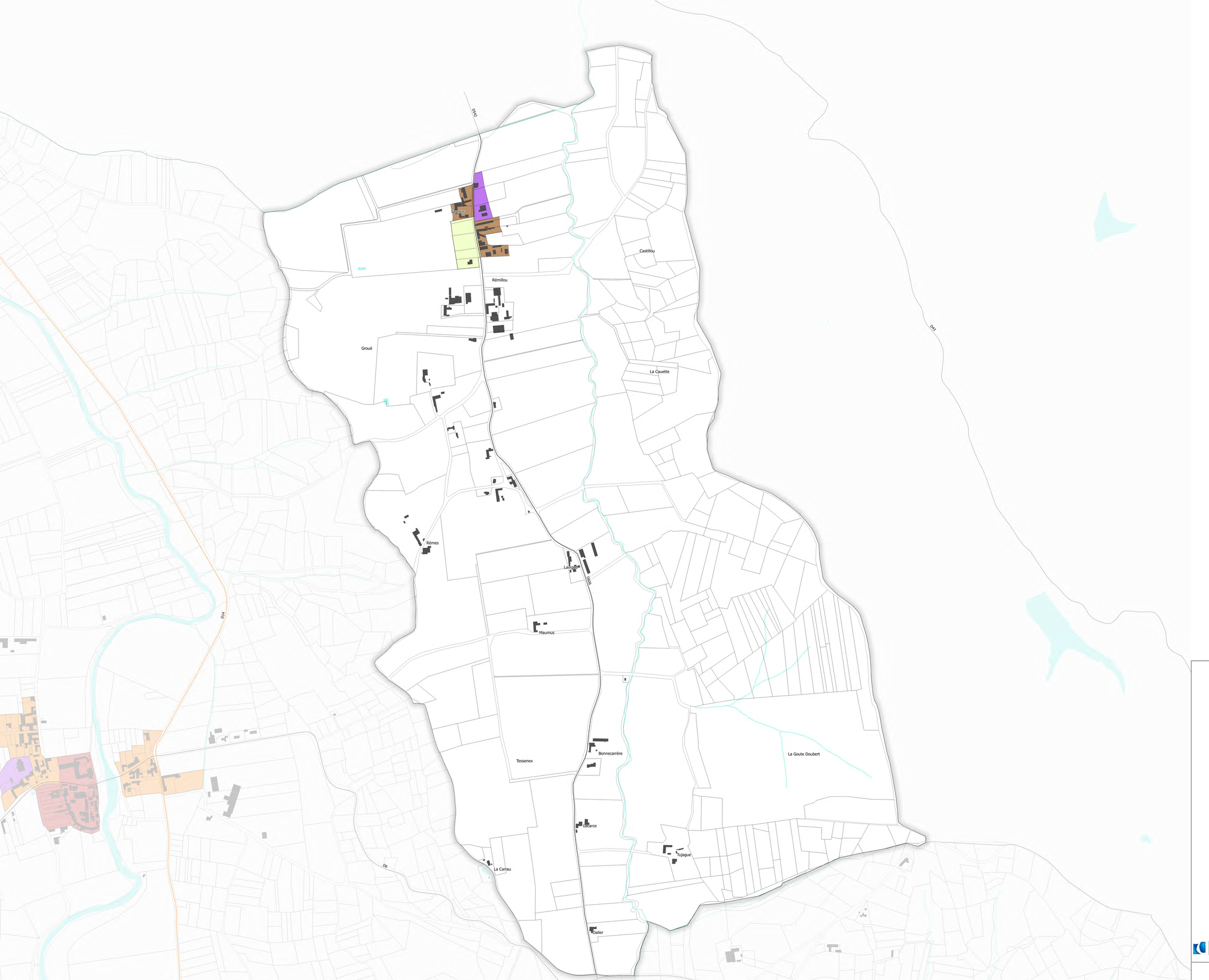
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

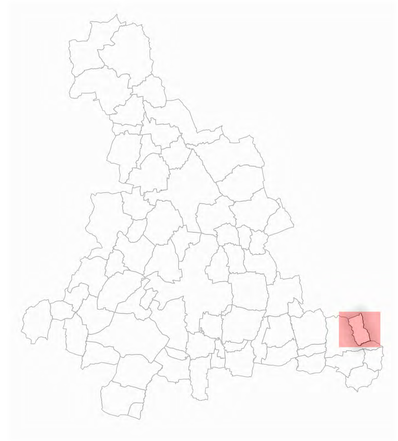
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Communauté de Communes Adour Madiran

Moumoulous

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:3 891 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

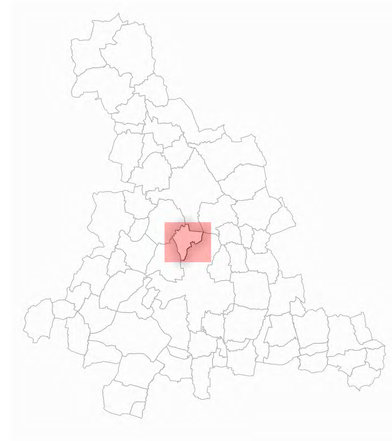
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Marquèche
Les Aléas
La Montjoie
Le Bousquet
Bascugnes
Quartier De L'église
Gelez
D56
D50
D7
D4
0 0.5 1 1.5 2 km

Nouilhan

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 381 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

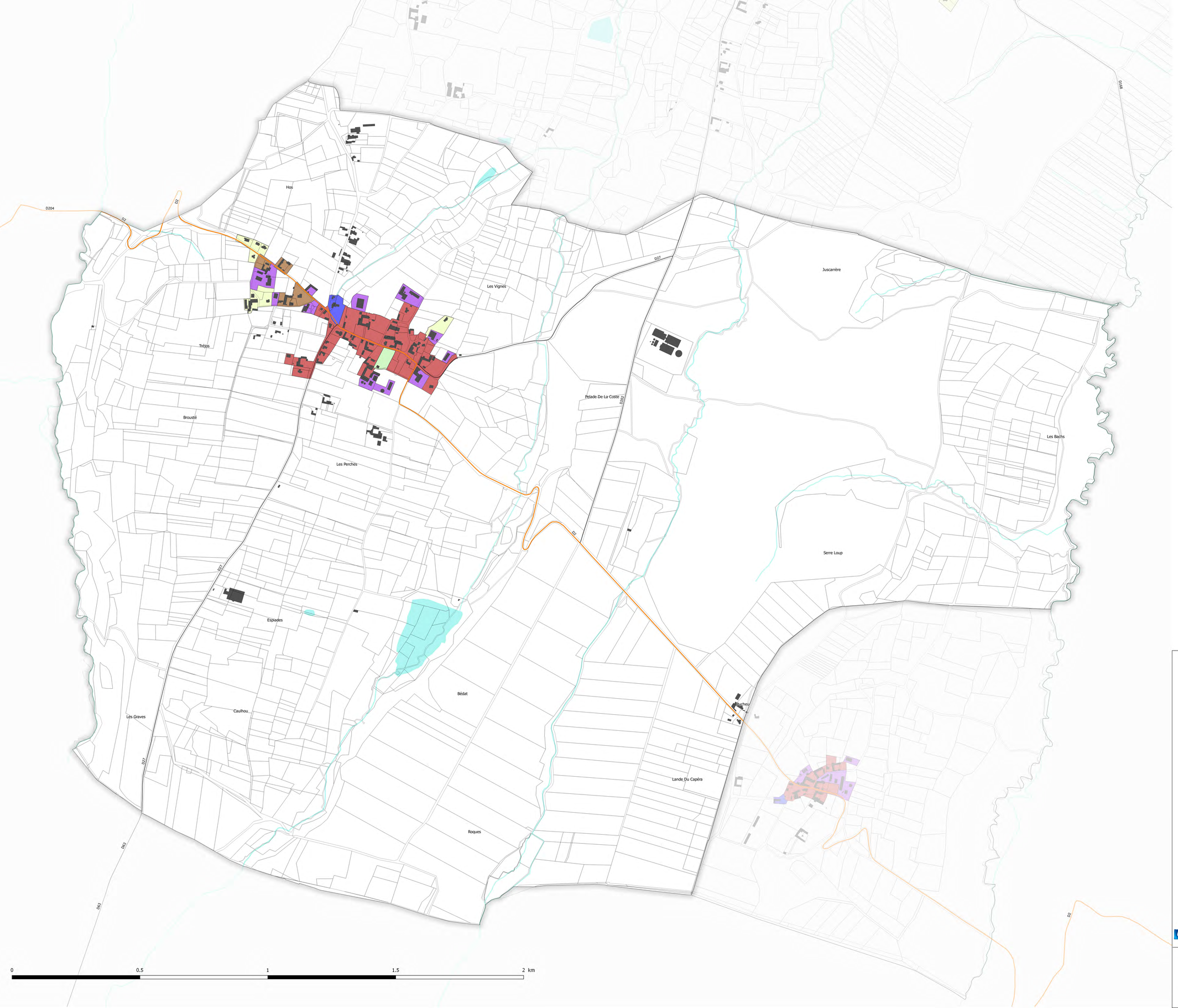
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Oroix

Echelle : 1:4 685 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



D27

Grandolles

Lanne

D245

Méchats

Lagarène

D245

La Pourcau

Les Ventes

Ménigot

Soos

D89

0 0.5 1 1.5 2 km

Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Peyrun

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:3 182 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

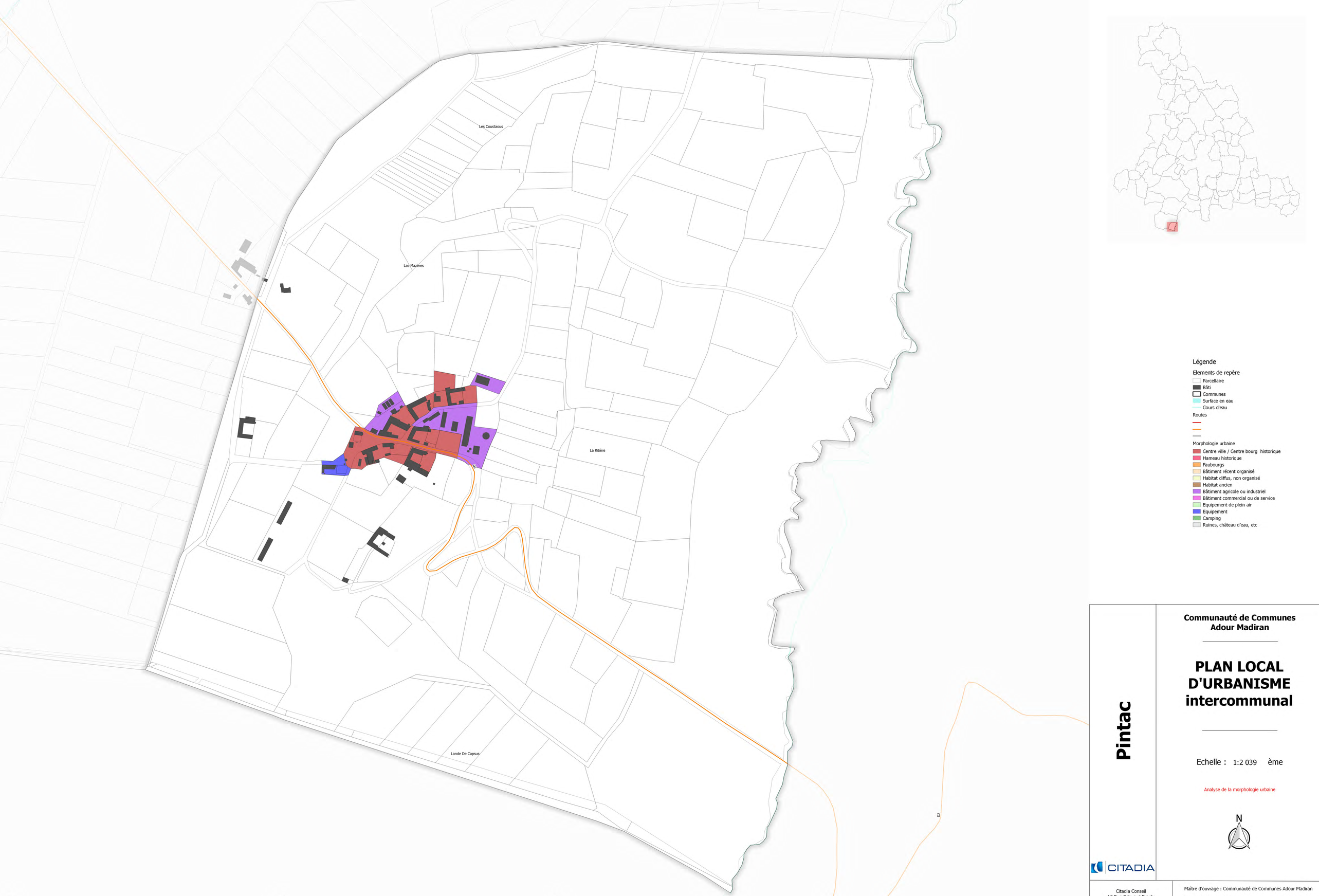
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Pintac

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:2 039 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

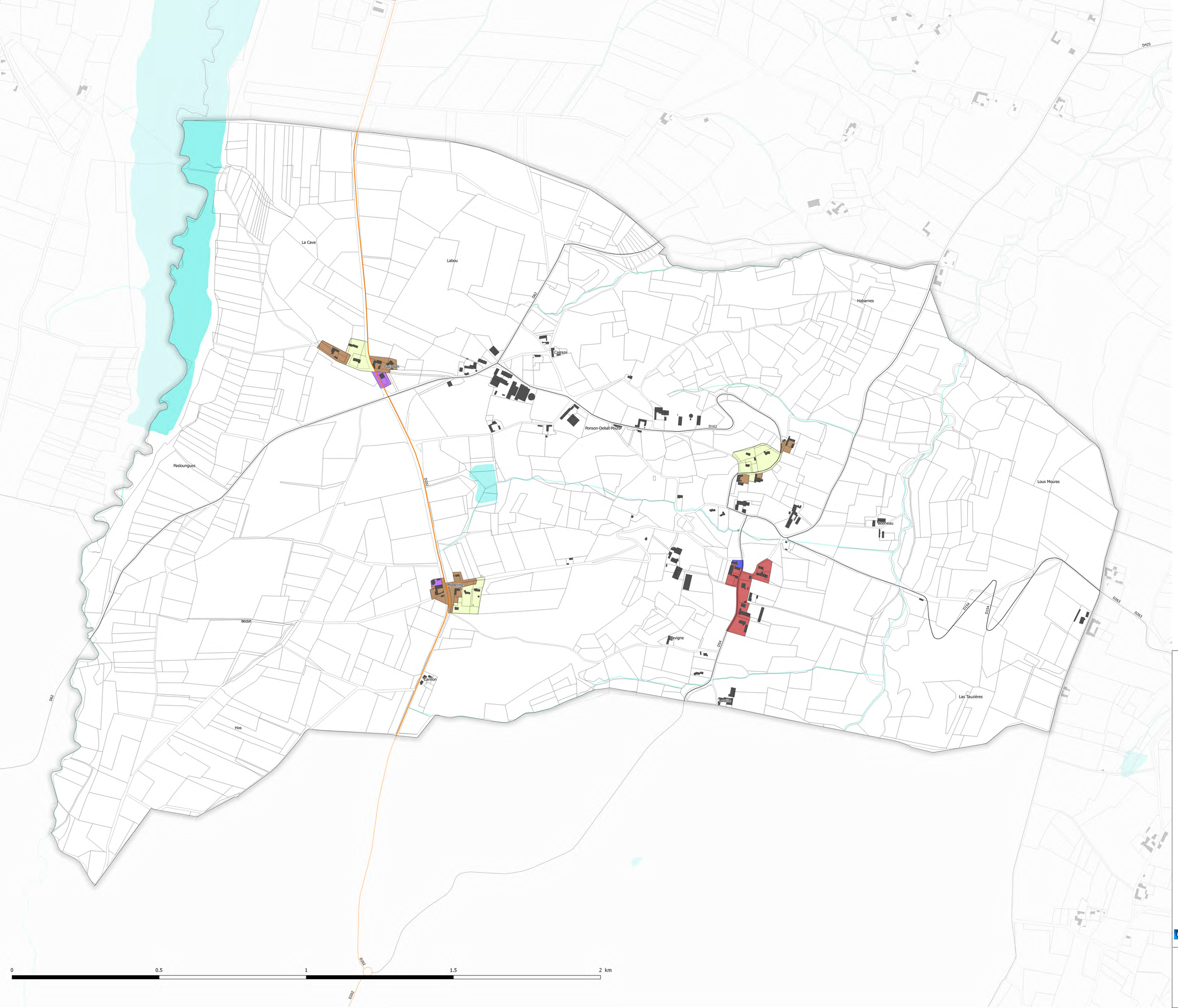
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

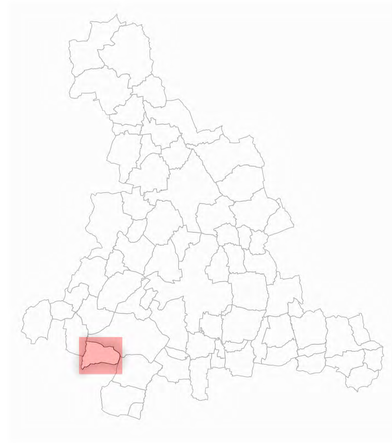
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Ponson-Debat-Pouts

CITADIA

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 073 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

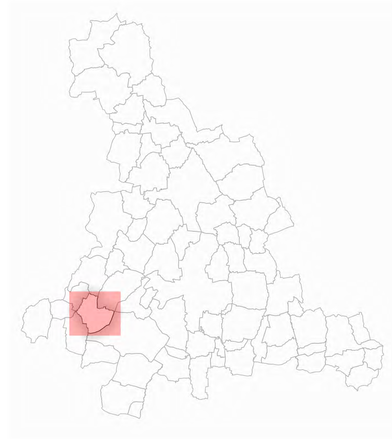
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Pontiacq-Viellepinte

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 830 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

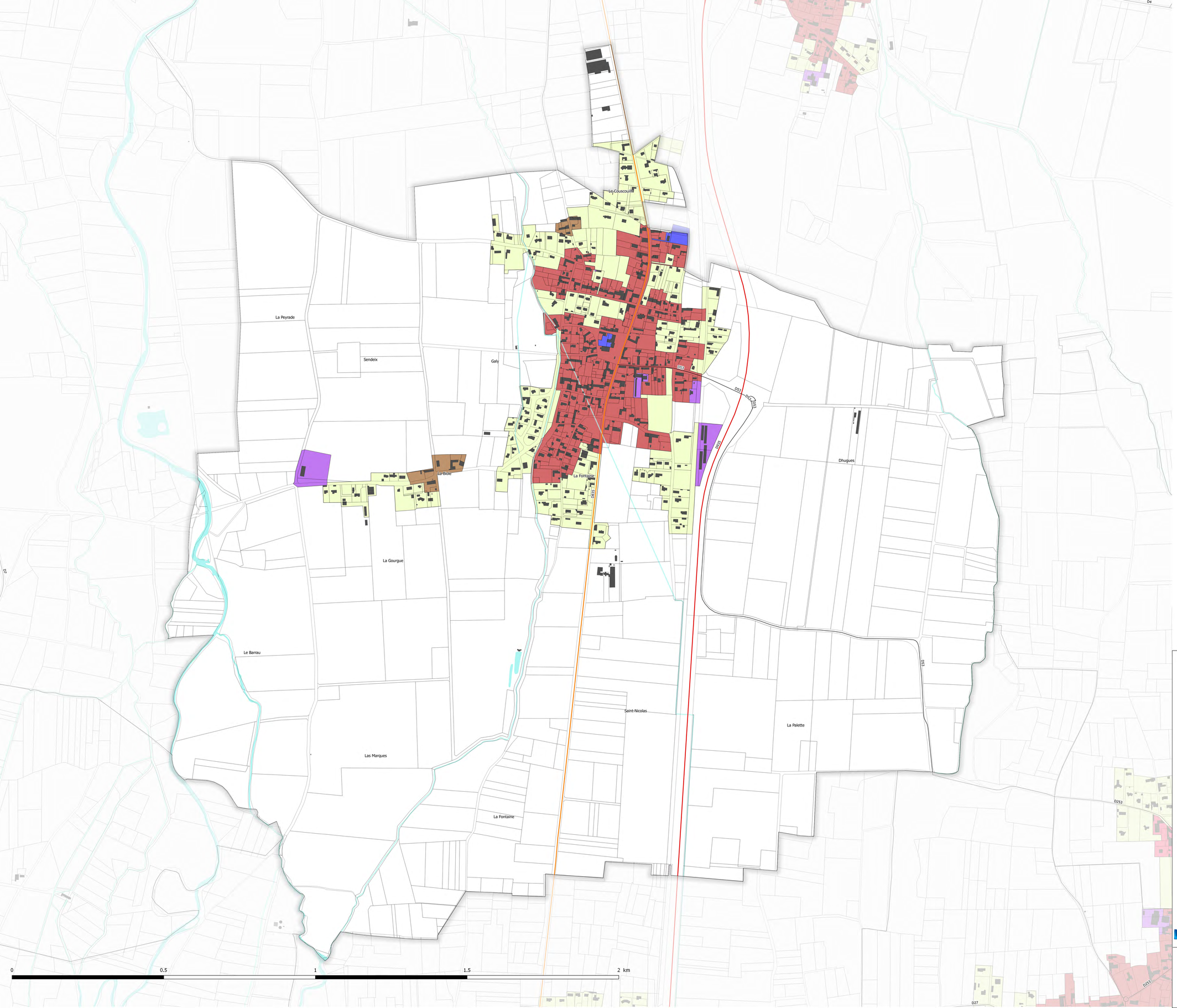
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

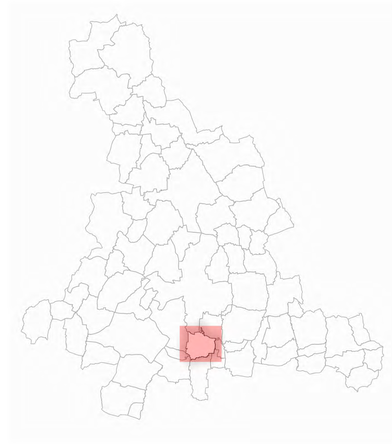
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Pujo

Echelle : 1:3 950 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

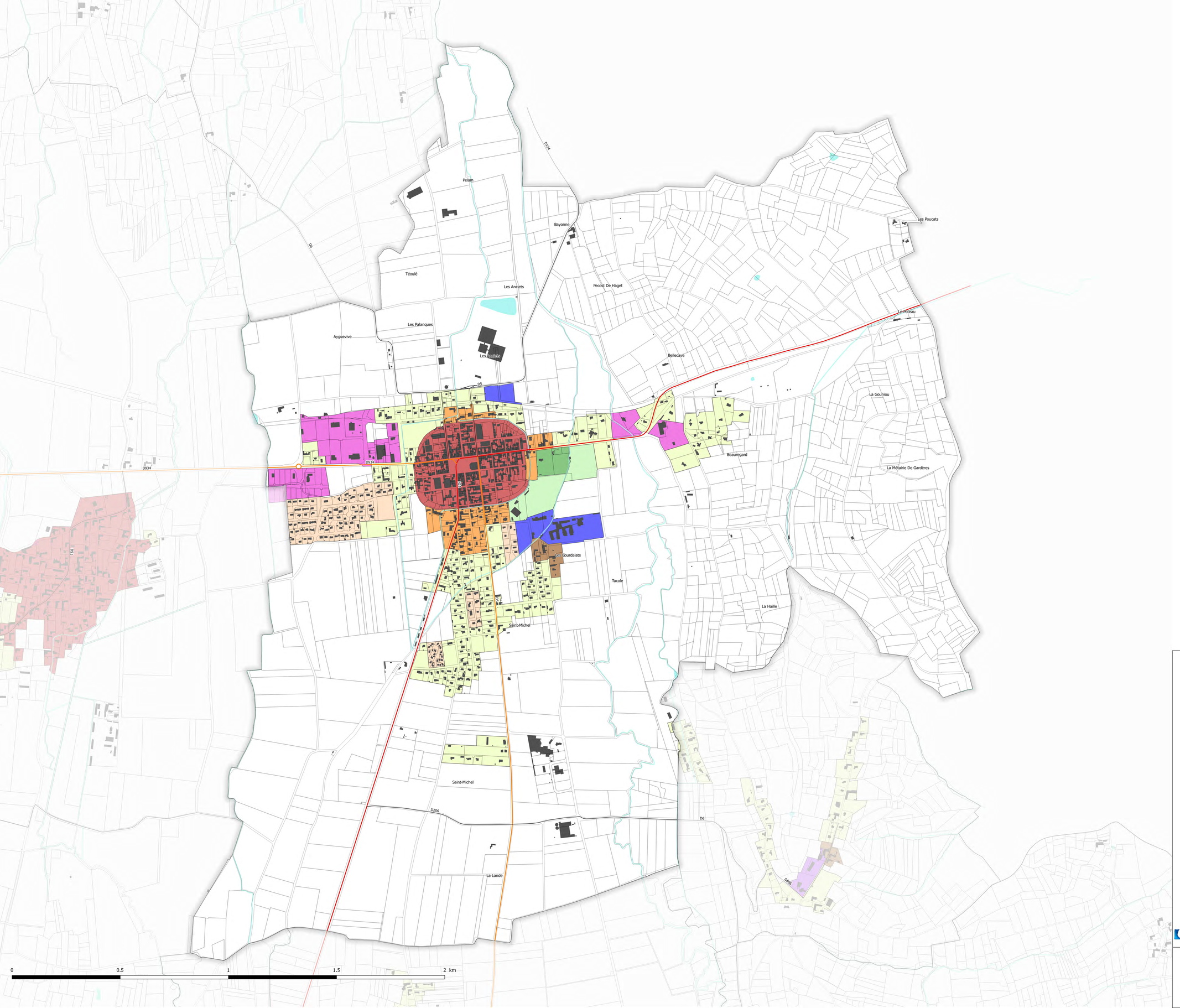
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

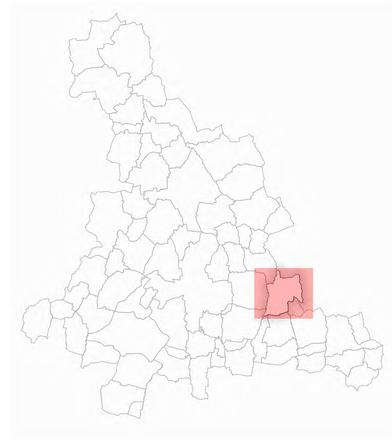
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Rabastens-de-Bigorre

CITADIA

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 540 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

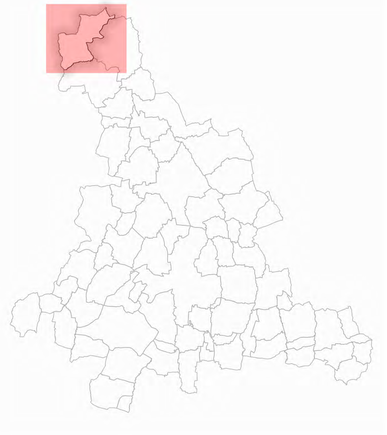
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Saint-Lanne

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:7 564 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

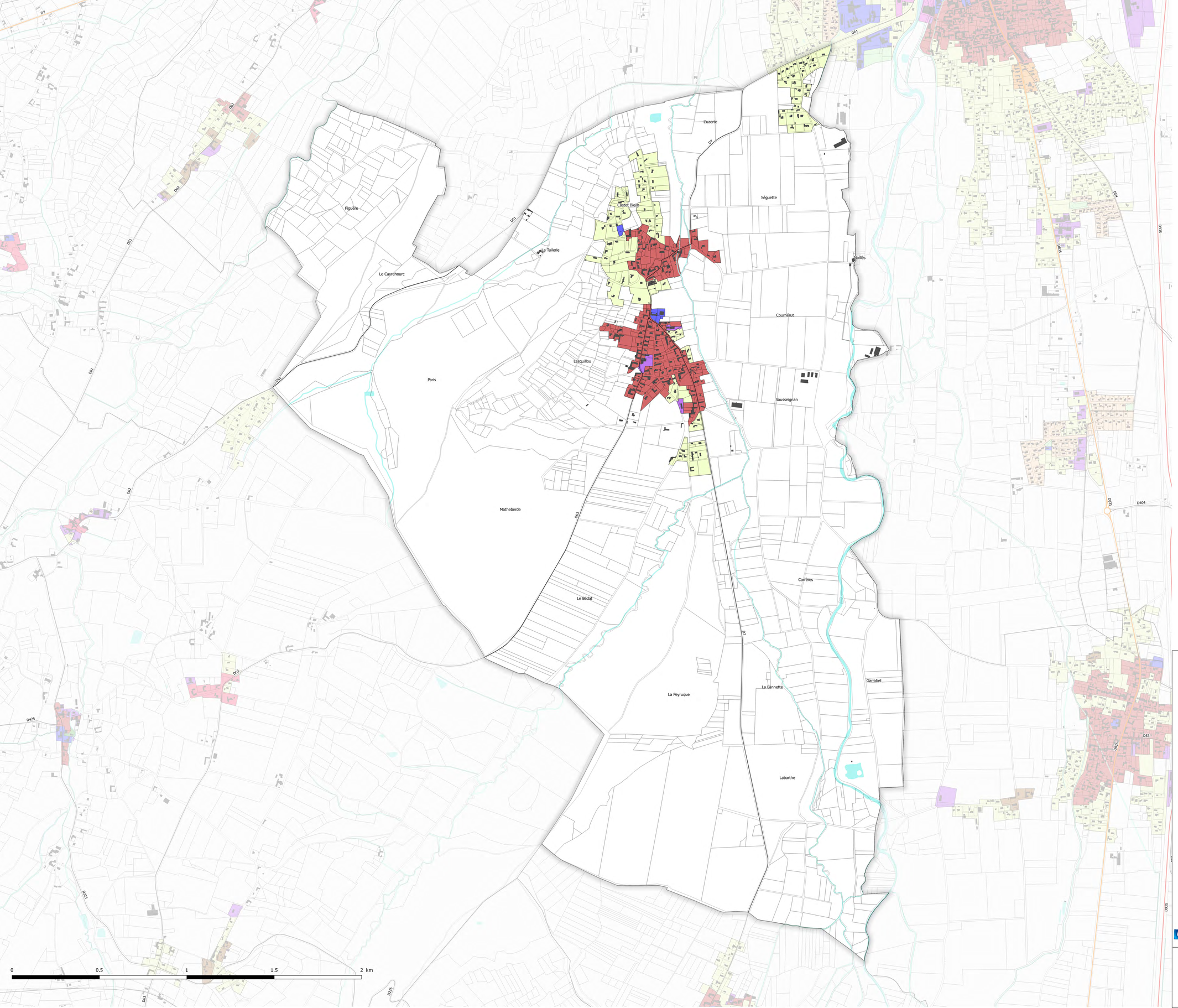
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

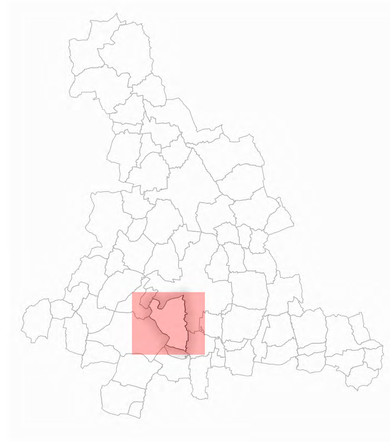
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Communauté de Communes Adour Madiran

Saint-Lézer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:6 855 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

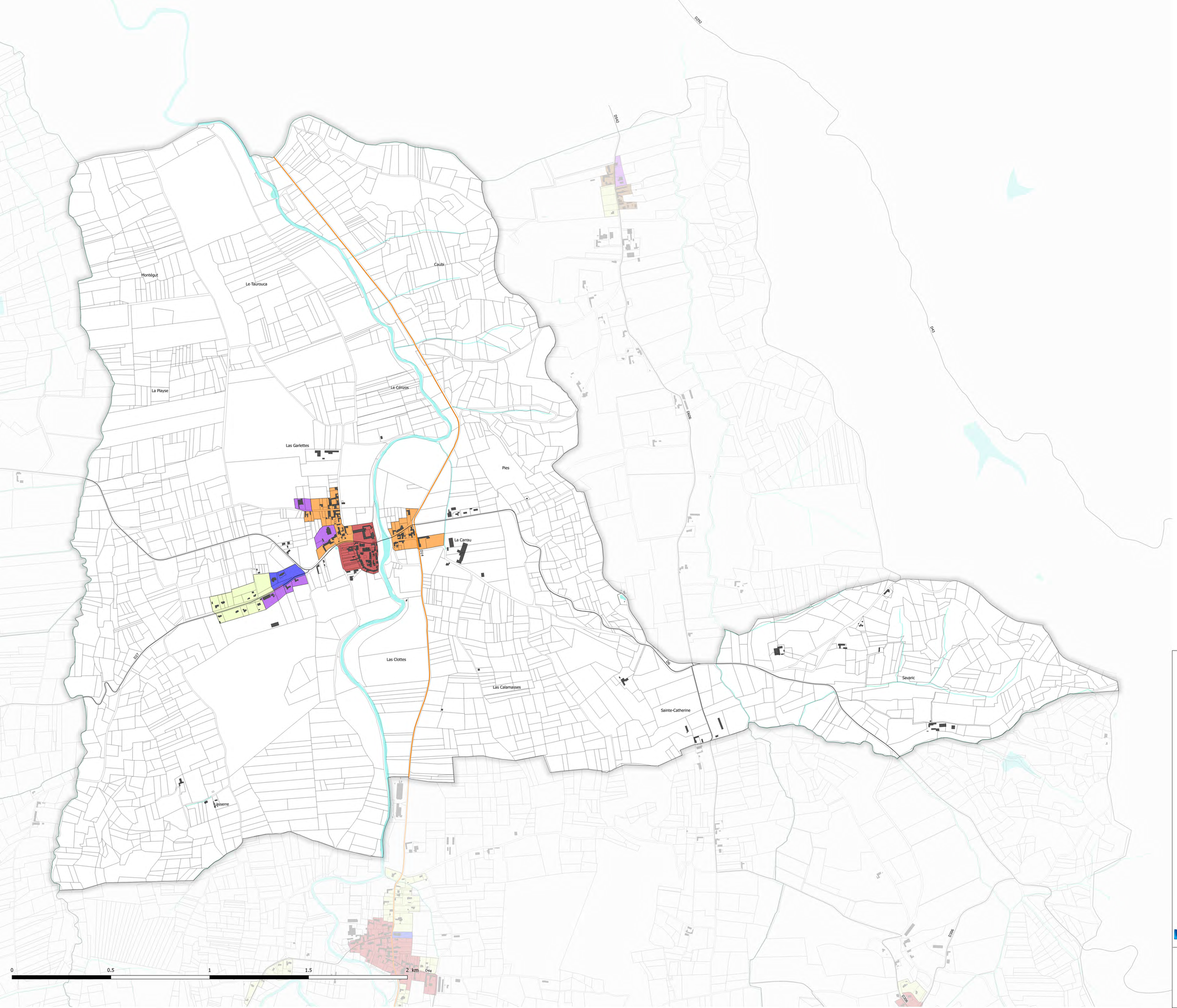
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

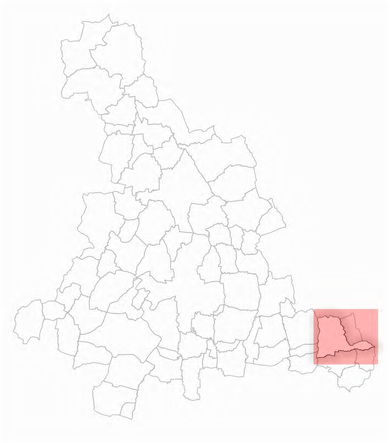
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Saint-Sever-de-Rustan

CITADIA

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:6 062 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

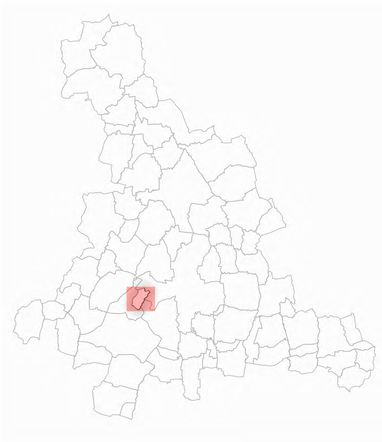
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



D6
D7
D52
D61
D61
D61
Le Buala
Ladevèze

0 0.5 1 1.5 2 km

Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Sanous

Echelle : 1:2 679 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

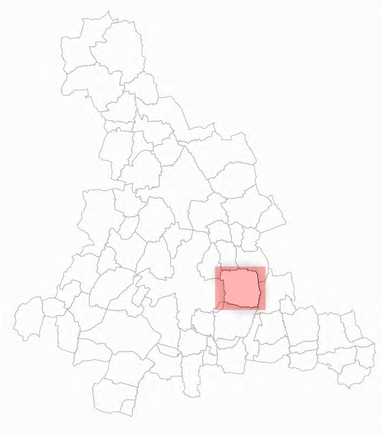
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Le Bernet
Darré Las Birades
Beyren
Las Birades
Puchéou
Gamères
Leches
Ladouée
Pataque
Montau
D934
Poudebensil
Gleize Vieille
Palanca
D51
Gleize Bielle
Le Pouès
Le Temous
La Cave
D206
0
0.5
1
1.5
2 km

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 760 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Sarriac-Bigorre

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

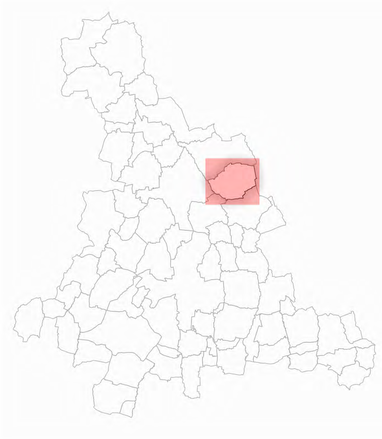
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Sauveterre

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 079 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

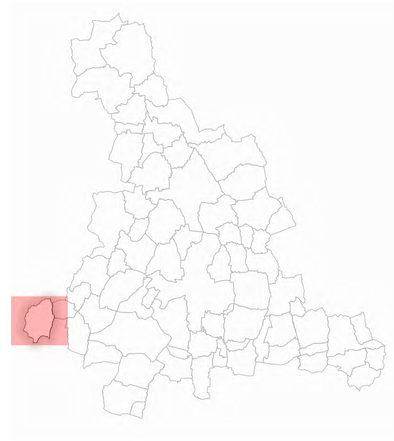
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Sedze-Maubecq

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 361 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

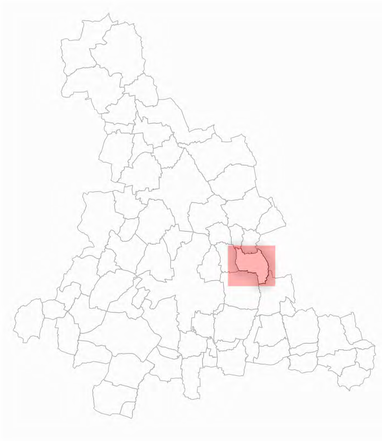
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Négones
Cousiné
Marquedats
Lagardé
Mouritis
Ségalas
Arpens
Courra
Pachères
Majouraus
Lacoge
Monda
Casterets
Prévendes
Theulé
Castay
Aymet
D52
D124
D8
D5

0 0.5 1 1.5 2 km

Ségalas

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 448 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

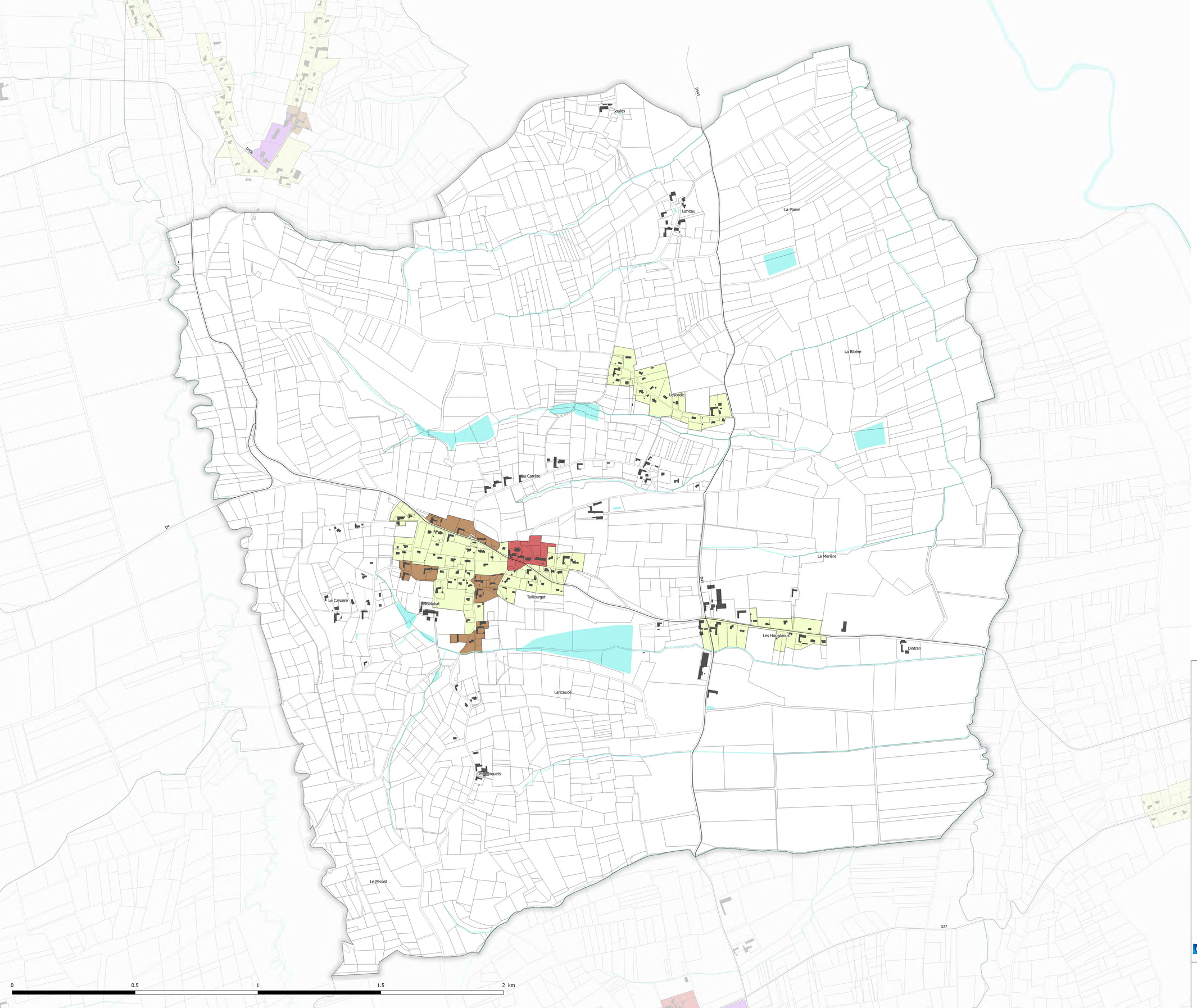
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

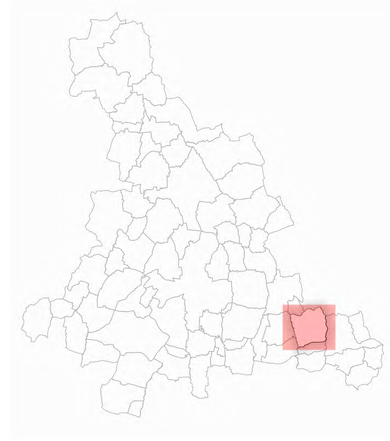
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Sénac

Echelle : 1:4 956 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

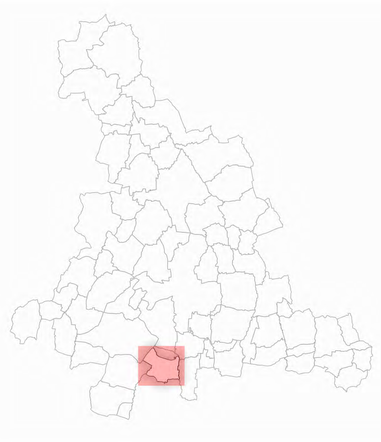
Tél : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Fauxbourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Les Plas
Las Devèses
Las Tachoires
Labarthe
Les Coustous
Saubiès
La Montjoie
Les Mourèles
Lanot
D225
D27
D168
D393
0
0.5
1
1.5
2 km

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Siarrouy

Echelle : 1:4 359 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

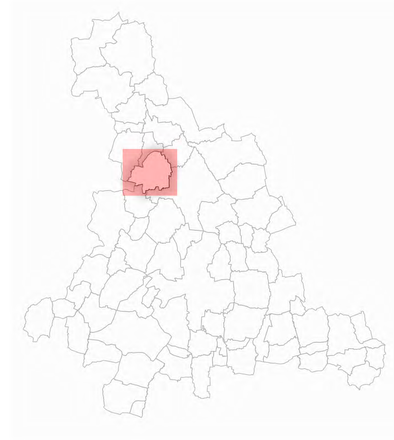
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Sombrun

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5 127 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

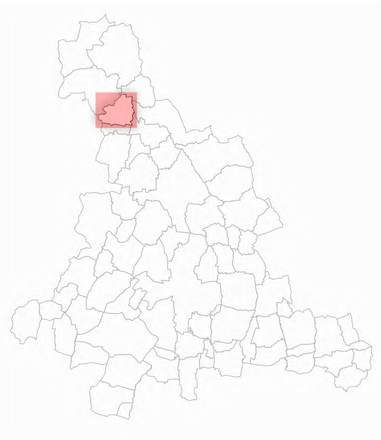
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Bonnefraison
Le Havet
Richou
Moulin De Lagrace
Barbasan
Berdoulet
Oulay Pey
Lafitagoue
Le Lourou
Hourdis
Vilenavette
Jourdau
Bellamigou
Pichard
Moulin De Loeche
Raymond
Las Cournères
D945
D26
D148

0 0.5 1 1.5 2 km

Soublecause

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:3 904 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

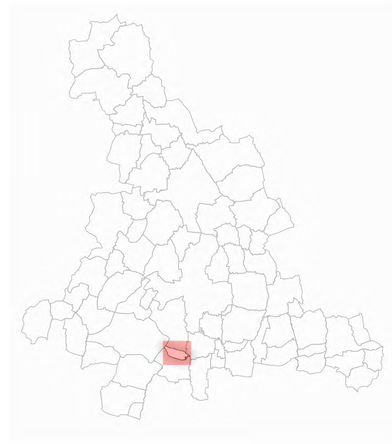
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Le Bois

Les Artigues

D27

D227

0 0.5 1 1.5 2 km

Talazac

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:2 645 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

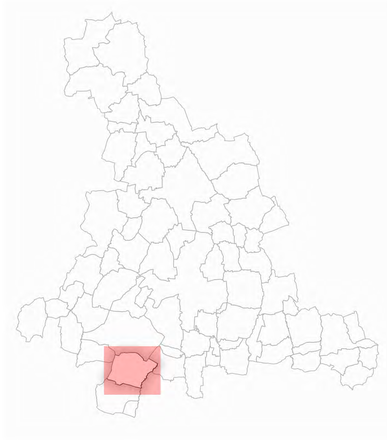
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Tarasteix

Echelle : 1:5 318 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

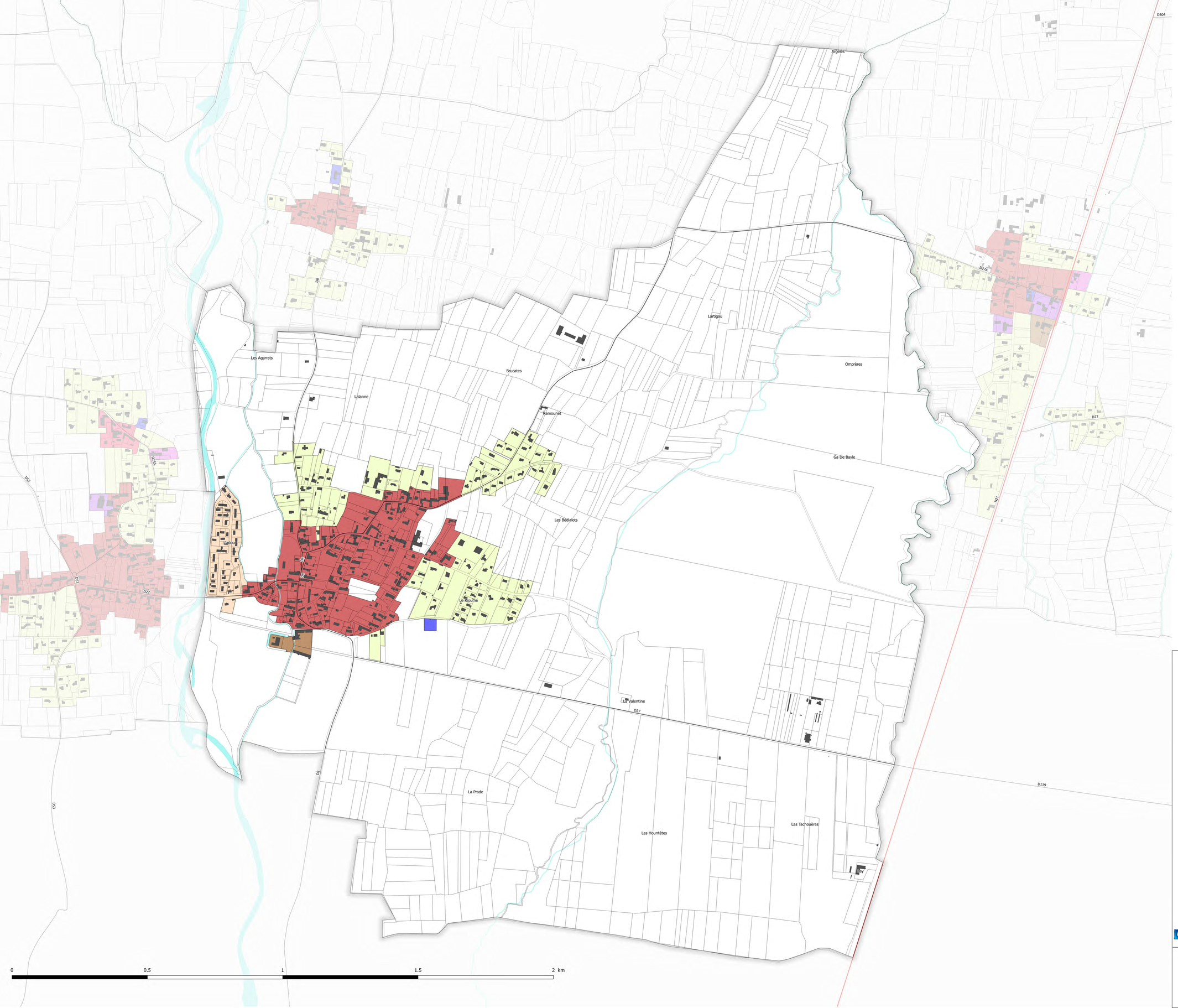
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

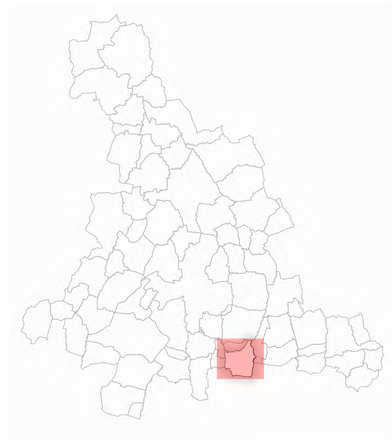
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Tostat

CITADIA

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 427 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

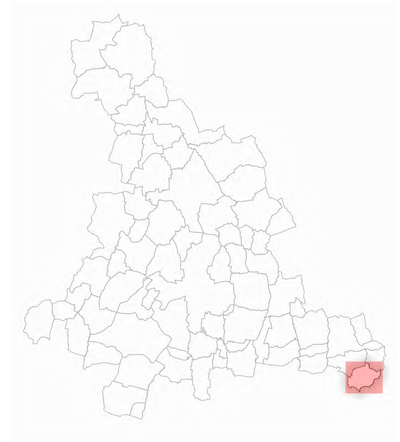
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Croix De Lavedan
D808
Labarthe Haut
Labarthe
Marinos
Commune De Trouley-Labarthe
Ader
Joli
Hountasse
D714
D26
Lespèques
Lasgraves
Lougats
0
0.5
1
1.5
2 km

Trouley-Labarthe

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:3 493 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

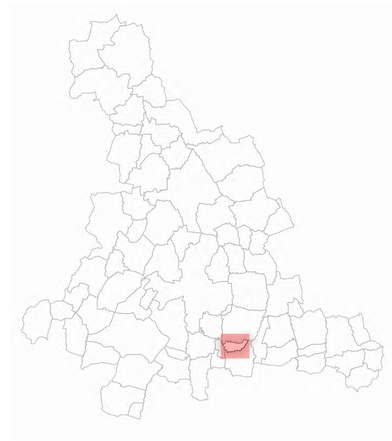
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Fauxbourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Le Besiau

Lalanne

D251

0 0.5 1 1.5 2 km

Ugnouas

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:2 700 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

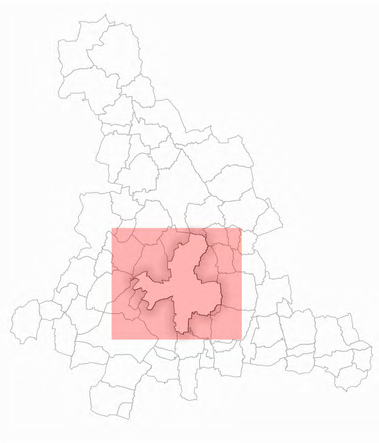
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Vic-en-Bigorre

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:12 231 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

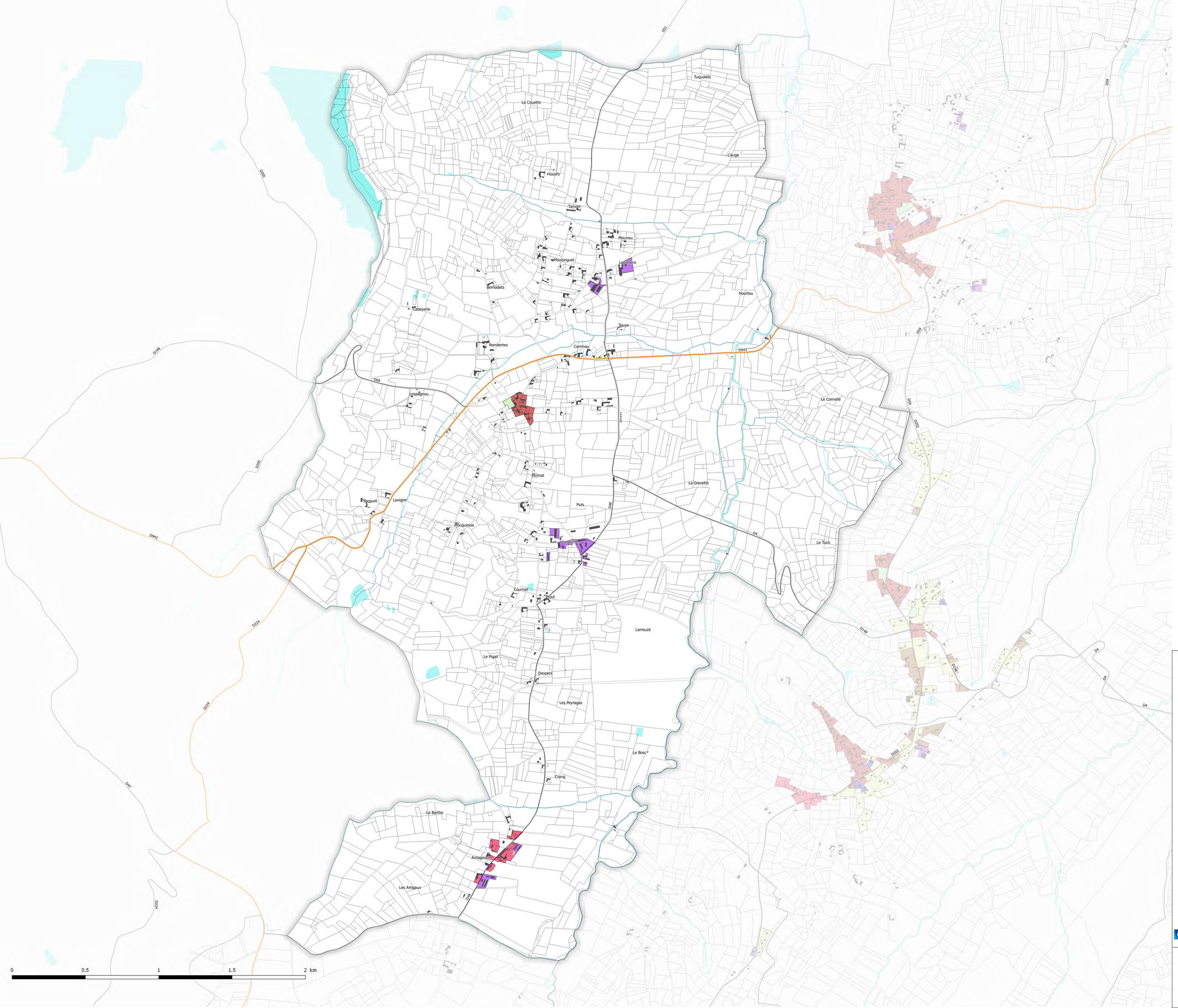
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

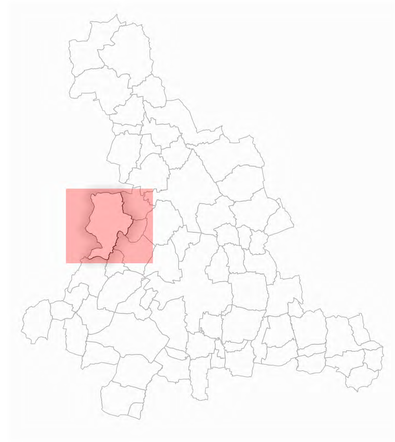
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Vidouze

CITADIA

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:8 169 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

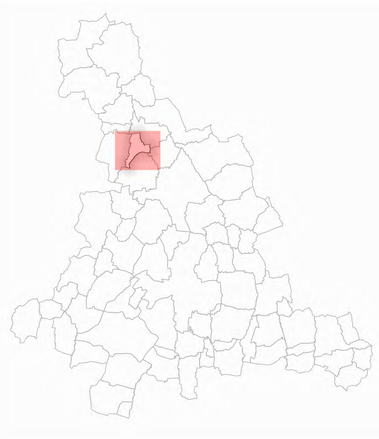
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

0 0.5 1 1.5 2 km

Communauté de Communes Adour Madiran

Villefranque

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:4 276 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

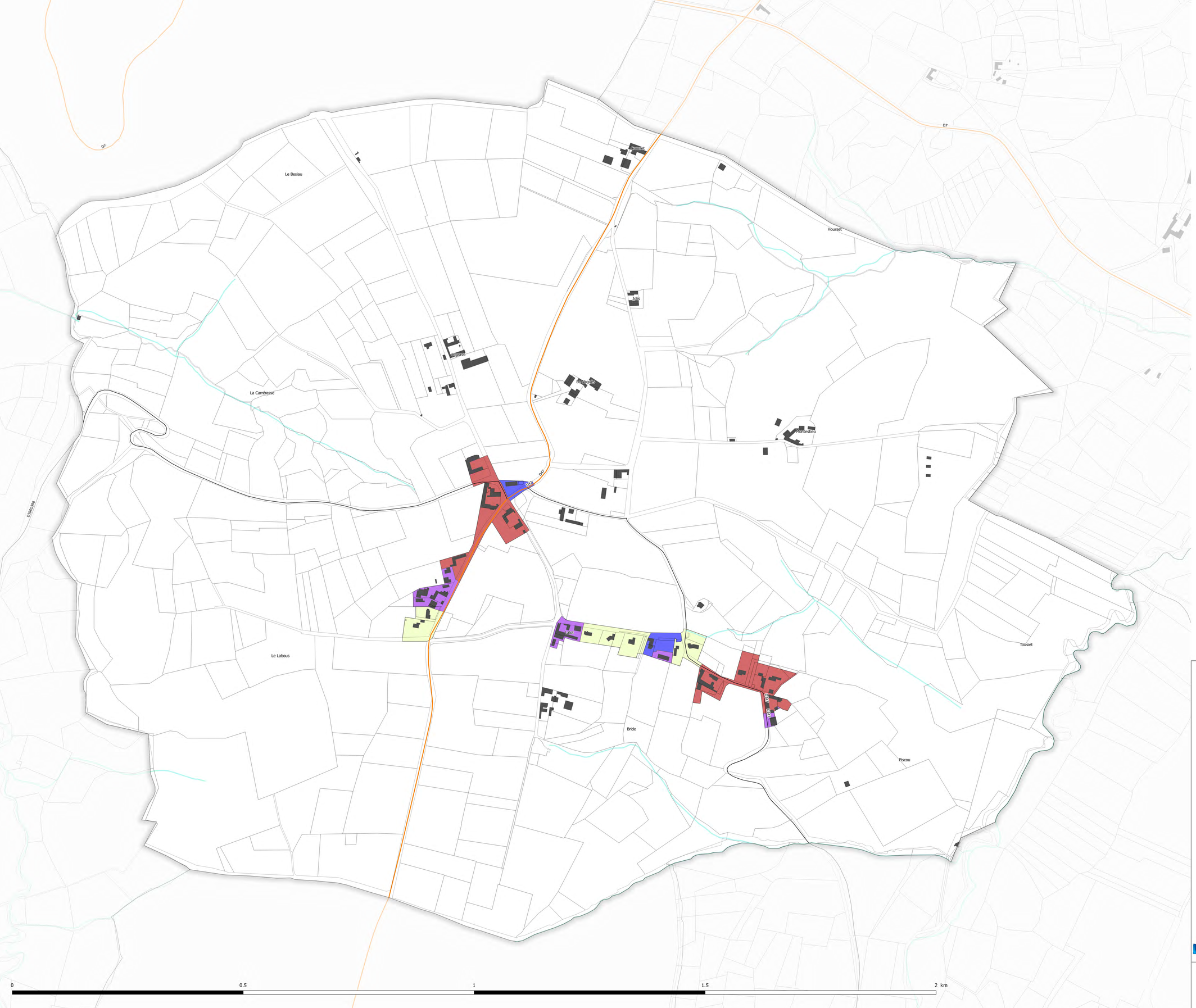
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

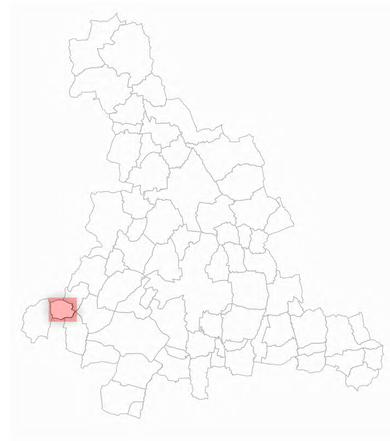
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018





Légende

Elements de repère

- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine

- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Villenave-près-Béarn

Communauté de Communes Adour Madiran

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:2 636 ème

Analyse de la morphologie urbaine

N

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

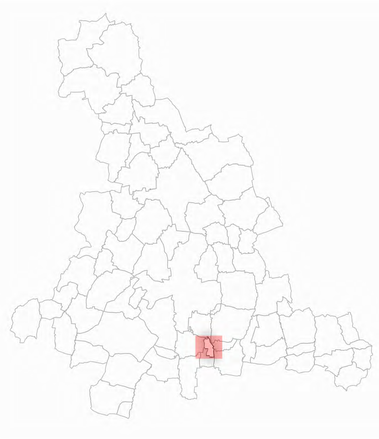
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran

Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran

Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 23/08/2018



Légende

Elements de repère
- Parcellaire
- Bâti
- Communes
- Surface en eau
- Cours d'eau

Routes

Morphologie urbaine
- Centre ville / Centre bourg historique
- Hameau historique
- Faubourgs
- Bâtiment récent organisé
- Habitat diffus, non organisé
- Habitat ancien
- Bâtiment agricole ou industriel
- Bâtiment commercial ou de service
- Equipement de plein air
- Equipement
- Camping
- Ruines, château d'eau, etc

Lahaye

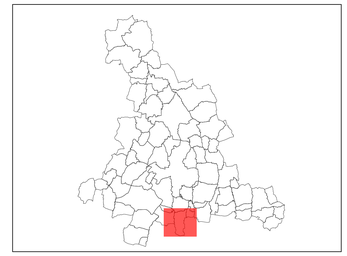
Lizeras

D15

D53

D53

D53



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1AO : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA — [L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 2 Bis Faubourg Bruix 65000 TARBES/BP | Tél : 05 62 93 14 41 | Fax : 05 62 93 25 97 | Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Andrest

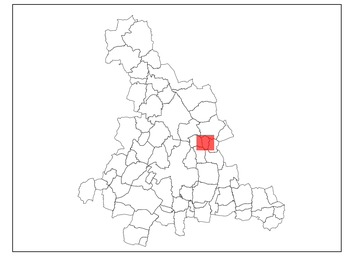
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5420

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestières®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ansost

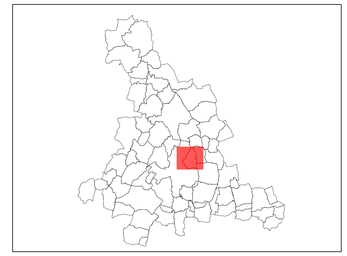
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2915

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 19 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC CEDEX - Tél : 05 56 69 72 40 - Fax : 05 56 69 72 41 - www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Artagnan

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

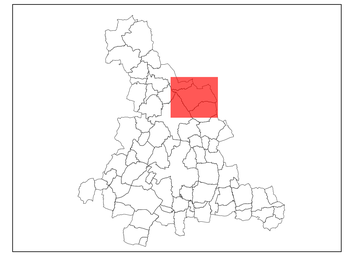
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4358

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
CONSEILLERS DES TERRITOIRES
Cindy Cornut - 13 Rue Edouard Bourdy 65000 TARBES | Tél : 05.62.90.12.61 | Fax : 05.62.90.12.62 | Mail : cornut@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Auriébat

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

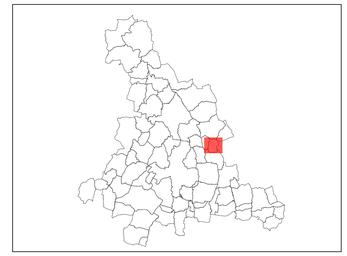
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:7787

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA — L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES

Cédex Conseil - 17 Rue Edouard Branly 65000 HIGHTECHPA | Tél : 05 62 90 14 64 | Fax : 05 62 90 25 57 | Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Barbachen

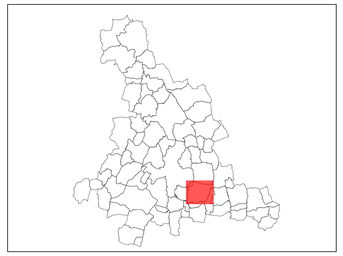
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2989

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Cité Consult - 12 Rue Edouard Branly 65000 TARBES - Tél : 05.62.93.14.41 / Fax : 05.62.93.25.47 / Mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bazillac

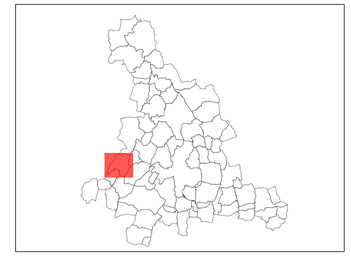
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4552

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire© 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
Cinéa Conseil - 13 Rue Edouard Branly 65000 TARBES | Tél : 05.62.90.14.61 | Fax : 05.62.90.14.62 | Mail : contact@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bentayou-Sérée

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

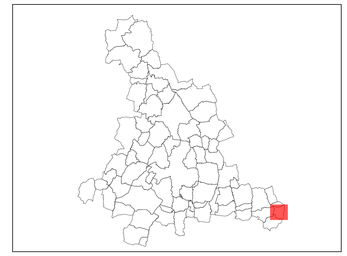
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4702

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
Cindy Cornet - 12 Rue Edouard Penny 65000 HOUTHEIN - Tél : 05 62 90 14 41 / Fax : 05 62 90 25 47 / Mail : cornet@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bouilh-Devant

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

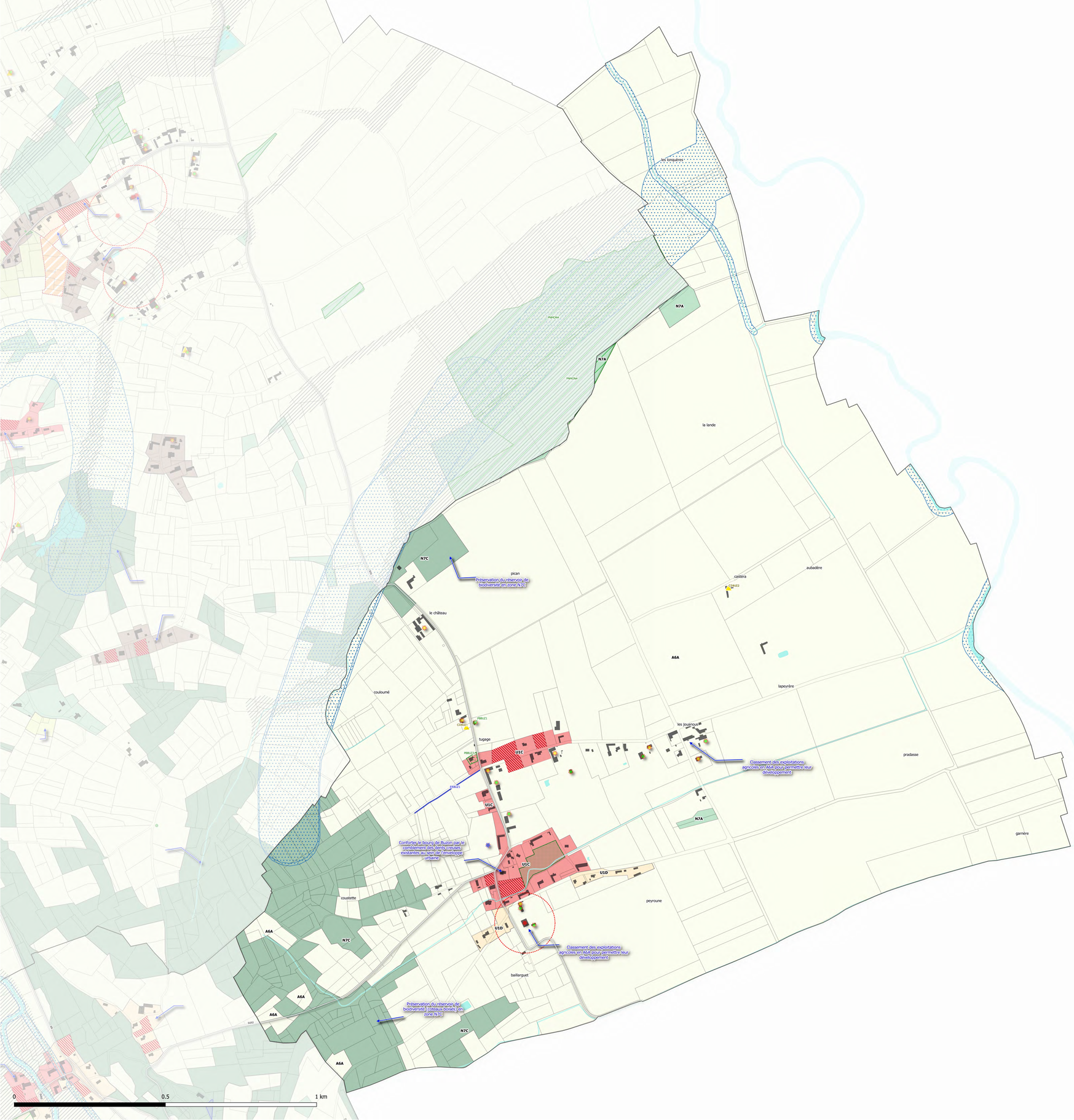
Justification des limites de zones

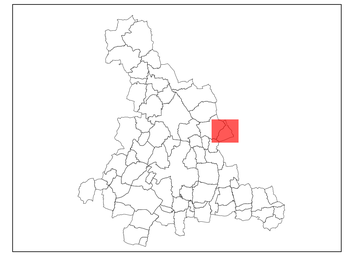
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2920

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km





Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cité d'Ores - 17 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC Cedex | Tél : 05 56 07 21 49 | Fax : 05 56 07 21 47 | Mail : pessac@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Buzon

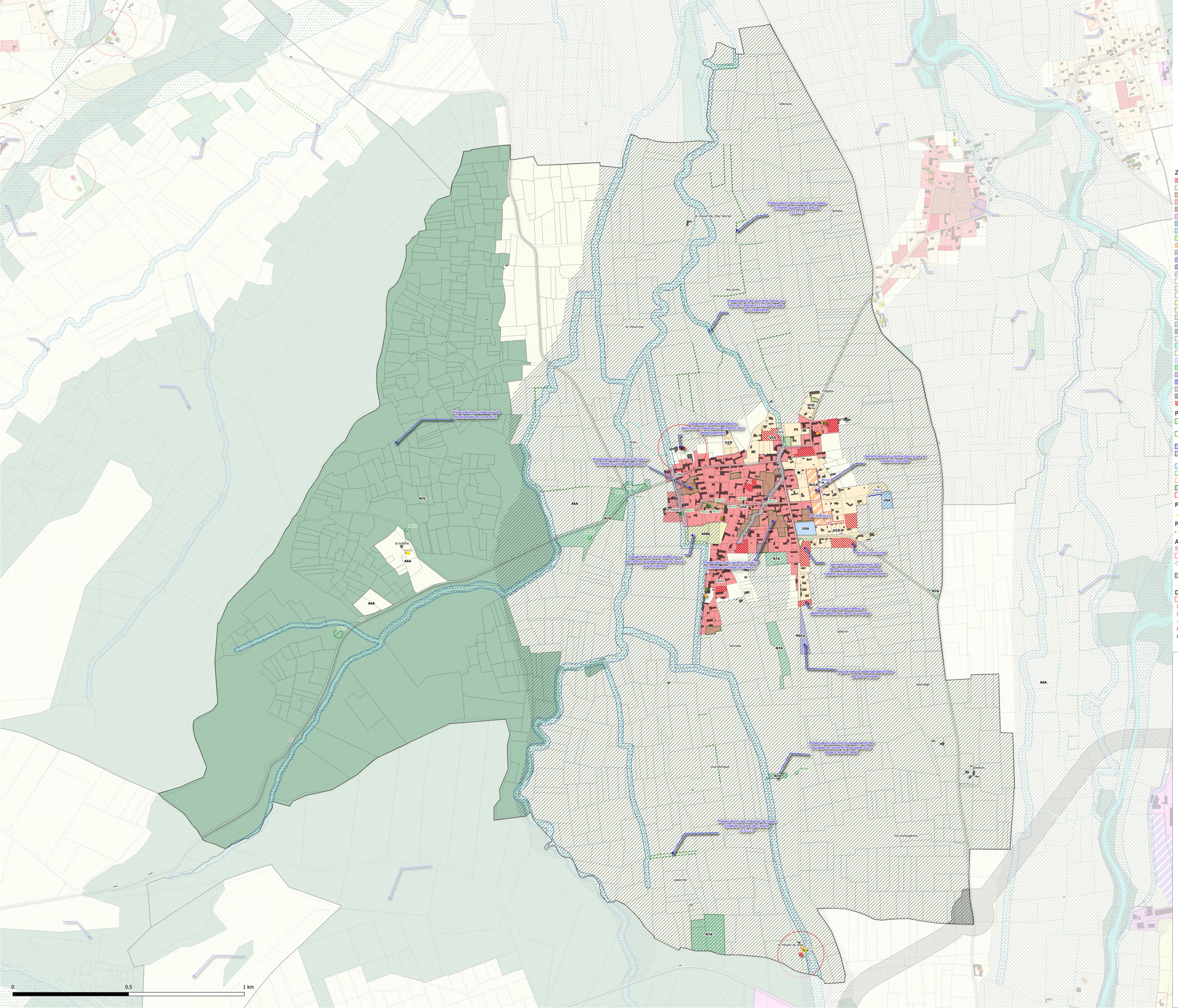
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

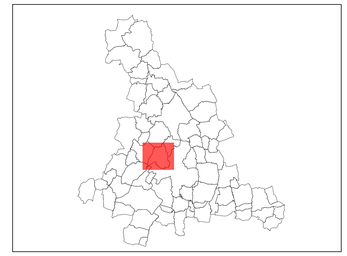
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4405

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021





Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA — Citadia Conseil - 14 Rue Edouard Branly 82000 MONTAUBAN - Tél : 05 63 66 22 60 - Fax : 05 63 66 22 61 - Mail : agence@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Caixon

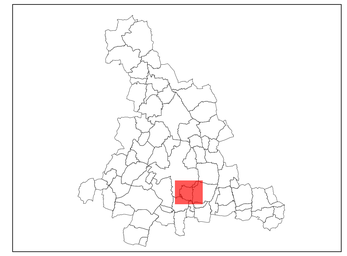
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5174

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA
Cloud Conseil - 17 Rue Edouard Penny 65000 HIGHTARBE | Tél : 05 62 90 25 57 | Mail : info@citadia.com
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Camalès

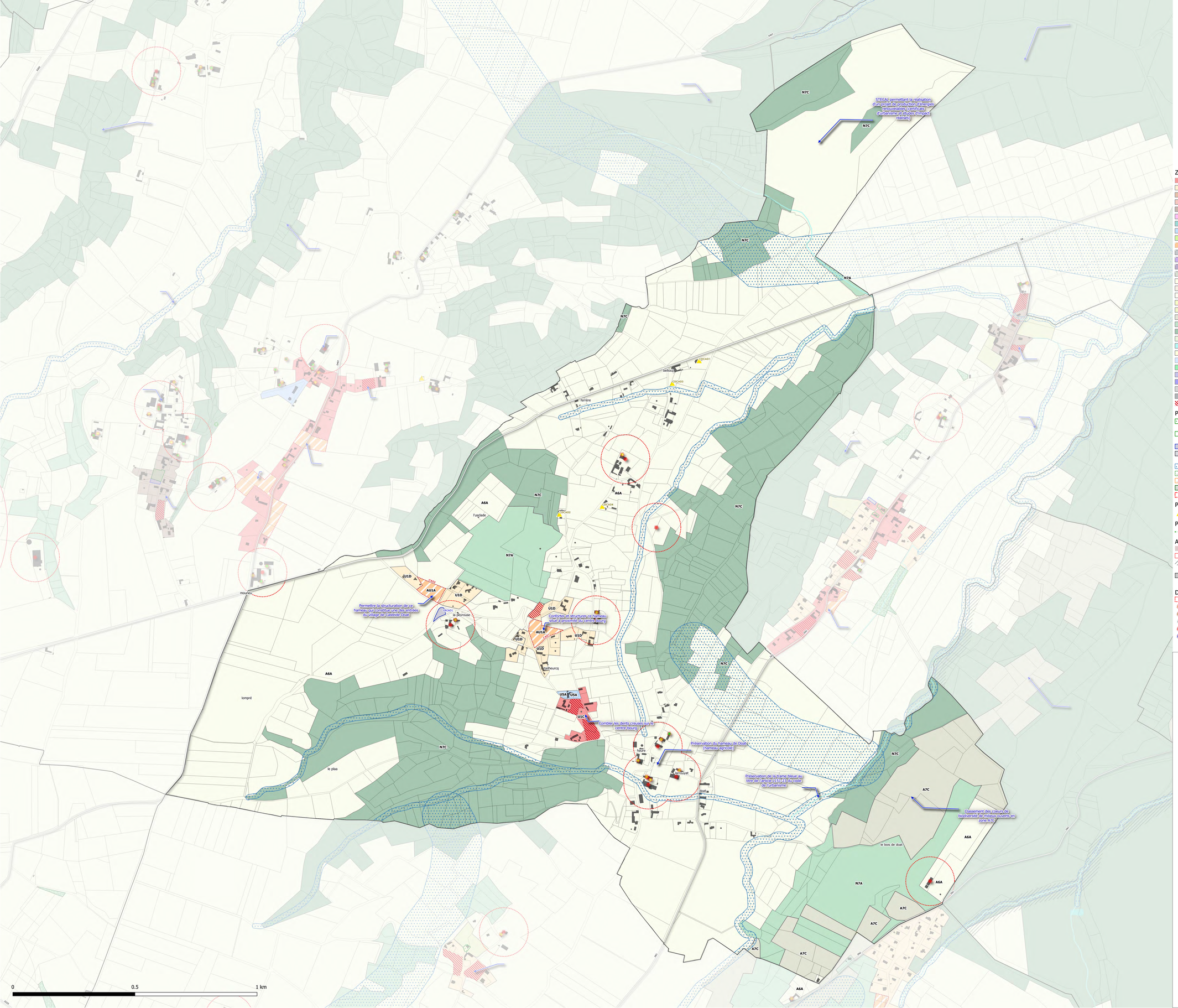
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

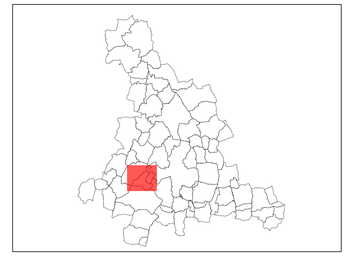
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4538

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021





Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Rue Edouard Pons 33000 BORDEAUX - Tél : 05 56 00 11 61 - Fax : 05 56 00 25 07 - Mail : mail@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Casteide-Doat

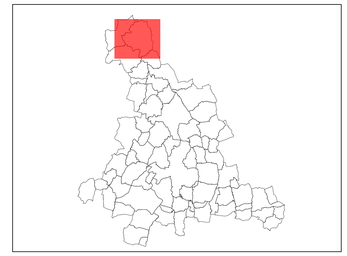
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4905

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA
Cloître Cornet - 17 Rue Edouard Branly 65000 TARBES | Tél : 05 62 56 25 57 | Mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Castelnau-Rivière-Basse

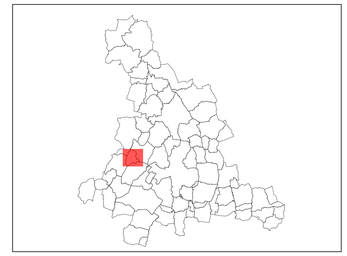
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:7534

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière®)
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Citadia Conseil - 14 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC CEDEX | Tél : 05.56.01.81.40 | Fax : 05.56.01.81.49 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Castéra-Loubix

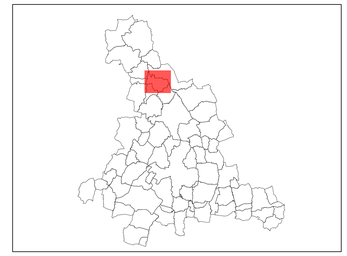
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3341

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cédex Conseil - 17 Rue Edouard Vaillant 65000 TARBES | Tél : 05 62 93 11 41 | Fax : 05 62 93 25 57 | mail : cedex@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Caussade-Rivière

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

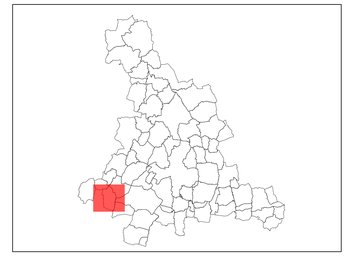
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4313

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA — L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES

Citadia Conseil, 17 Rue Edouard Branly 65000 TARBES CEDEX 9 | Tél : 05 62 93 24 41 | Fax : 05 62 93 24 57 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Escaunets

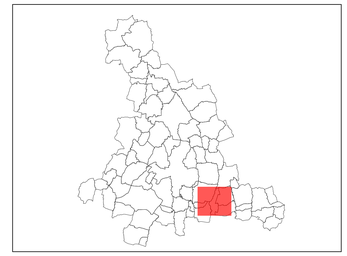
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5169

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Escondeaux

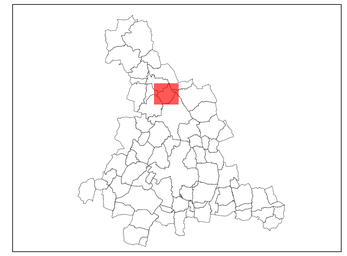
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5531

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 2 Bis Edouard Bonn 33000 BORDEAUX | Tél : 05 56 52 11 51 | Fax : 05 56 52 25 07 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Estirac

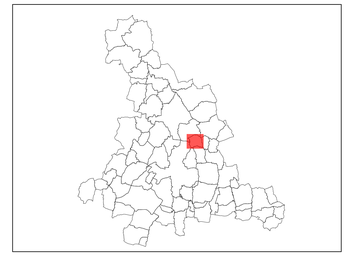
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4024

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 12 Rue Edouard Branly 65000 TARBES | Tél : 05 62 93 14 41 | Fax : 05 62 93 25 47 | mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Gensac

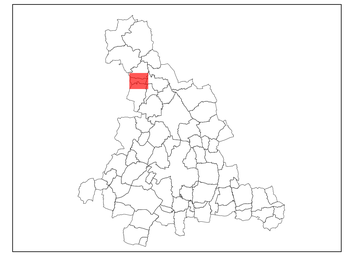
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2786

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil, 17 Bis Edouard Bonis 33000 BORDEAUX | Tél : 05.56.81.61.61 | Fax : 05.56.81.61.62 | Mail : bordeaux@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Hagedet

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

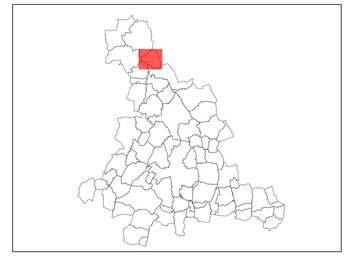
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3075

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA

[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]

Cédex Conseil - 2 Parc Edouard Branly 65000 MONTIGNAC - Tél : 05 62 90 12 64 - Fax : 05 62 90 25 97 - Mail : cedex@citadia.com

adour madiran

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Hères

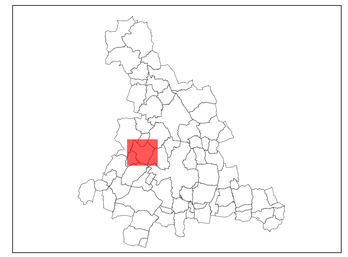
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3893

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil, 14 Place Edouard Bonnat 33000 BORDEAUX | Tél. : 05.56.00.52.47 | Fax : 05.56.00.52.49 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Labatut

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

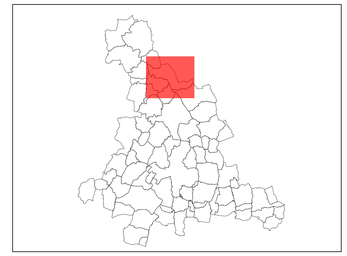
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5035

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Cité Créative - 12 Rue Edouard Branly 65000 TARBES | Tél : 05.62.93.14.44 | Fax : 05.62.93.25.57 | Mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Labatut-Rivière

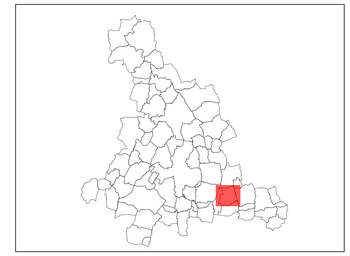
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:7983

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire© 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA

[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Citadia Conseil, 17 Bis Edouard Bonis 31000 TOULOUSE | Tél : 05.61.00.52.44 | Fax : 05.61.00.52.45 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lacassagne

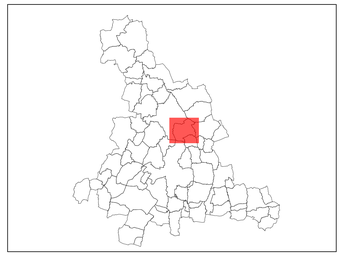
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4029

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
CONSEILLERS DES TERRITOIRES
Citadia Conseil - 13 Rue Edouard Branly 65000 MONTAUBAN - Tel : 05 63 66 21 65 - Fax : 05 63 66 21 67 - Mail : labo@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lafitole

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

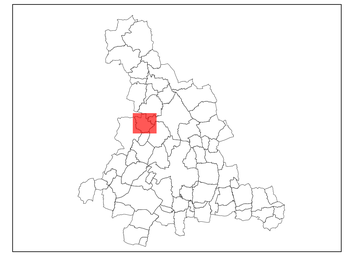
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4863

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA — L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES
Citadia Conseil - 17 Bis Edouard Bonnal 33000 BORDEAUX - Tél : 05 56 00 14 14 - Fax : 05 56 00 14 15 - www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lahitte-Toupière

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

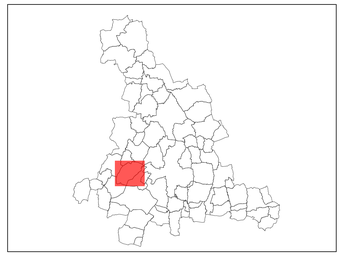
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3901

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
Cindy Cornet - 12 Rue Edouard Branly 65000 HOUTHEIN - Tél : 05 62 90 14 41 / Fax : 05 62 90 25 47 / Mail : cindy.cornet@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lamayou

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

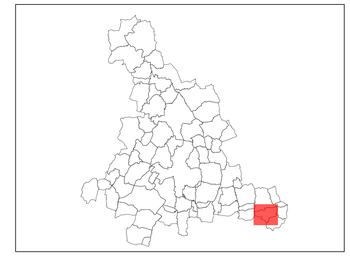
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4869

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA

[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Cédric Comet - 17 Rue Edouard Bran 65000 MONTGAILLARD | Tél : 05 62 90 11 14 | Fax : 05 62 90 25 07 | Mail : cedric.comet@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Laméac

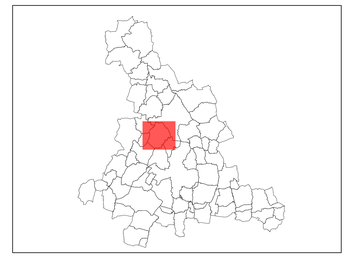
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4001

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil, 17 Cité Edouard Pailleron 69006 MONTPELLIER | Tél : 05.63.60.14.41 | Fax : 05.63.60.25.67 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Larreule

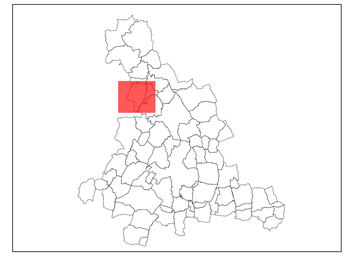
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5412

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Cinés Connect - 17 rue Edouard Pierre 65000 HOUPILLON - Tél : 05 62 90 14 14 - Fax : 05 62 90 25 57 - Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lascazères

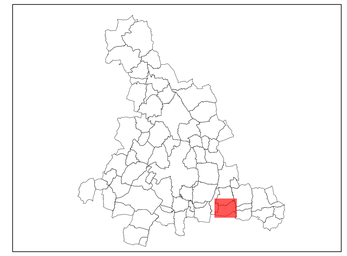
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:6102

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA [L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Cédric Comet - 12 Rue Edouard Brau 65000 TARBES cedex | Tél : 05 62 93 24 41 | Fax : 05 62 93 24 57 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lescurry

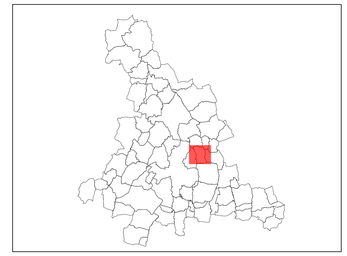
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3678

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestières®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Liac

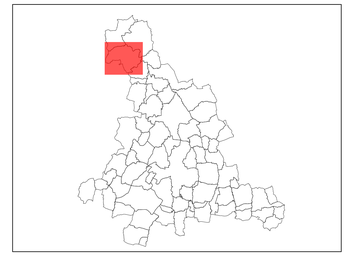
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3593

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA

[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Citadia Conseil, 17 Rue Edouard Branly 59000 MONTIGNY / Tél : 03.59.00.54.40 / Fax : 03.59.00.54.47 / Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madiran

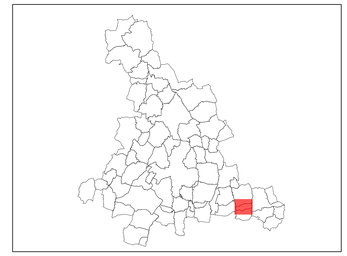
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:6262

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mansan

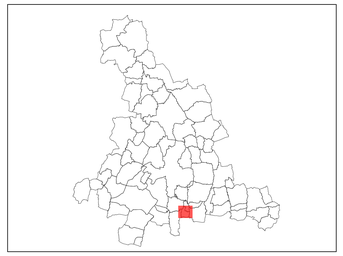
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2948

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA [L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES] Citadia Conseil - 17 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC - Tél : 05.56.07.61.49 - Fax : 05.56.07.61.47 - Mail : pessac@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Marsac

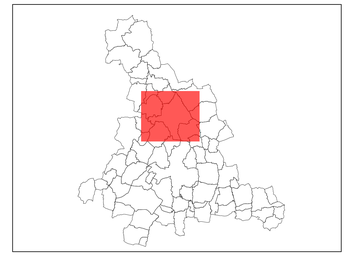
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2363

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA — [L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES] — Citadia Conseil, 23 Rue Edouard Bonis 31000 TOULOUSE / Tél : 05.61.00.52.44 / Fax : 05.61.00.52.47 / www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Maubourguet

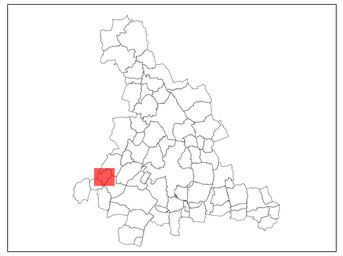
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:9634

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
Cindy Cornet 12 Rue Edouard Branly 65000 HOUTHEIN | Tél : 05 62 90 14 44 | Fax : 05 62 90 25 47 | Mail : j.cornet@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Maure

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

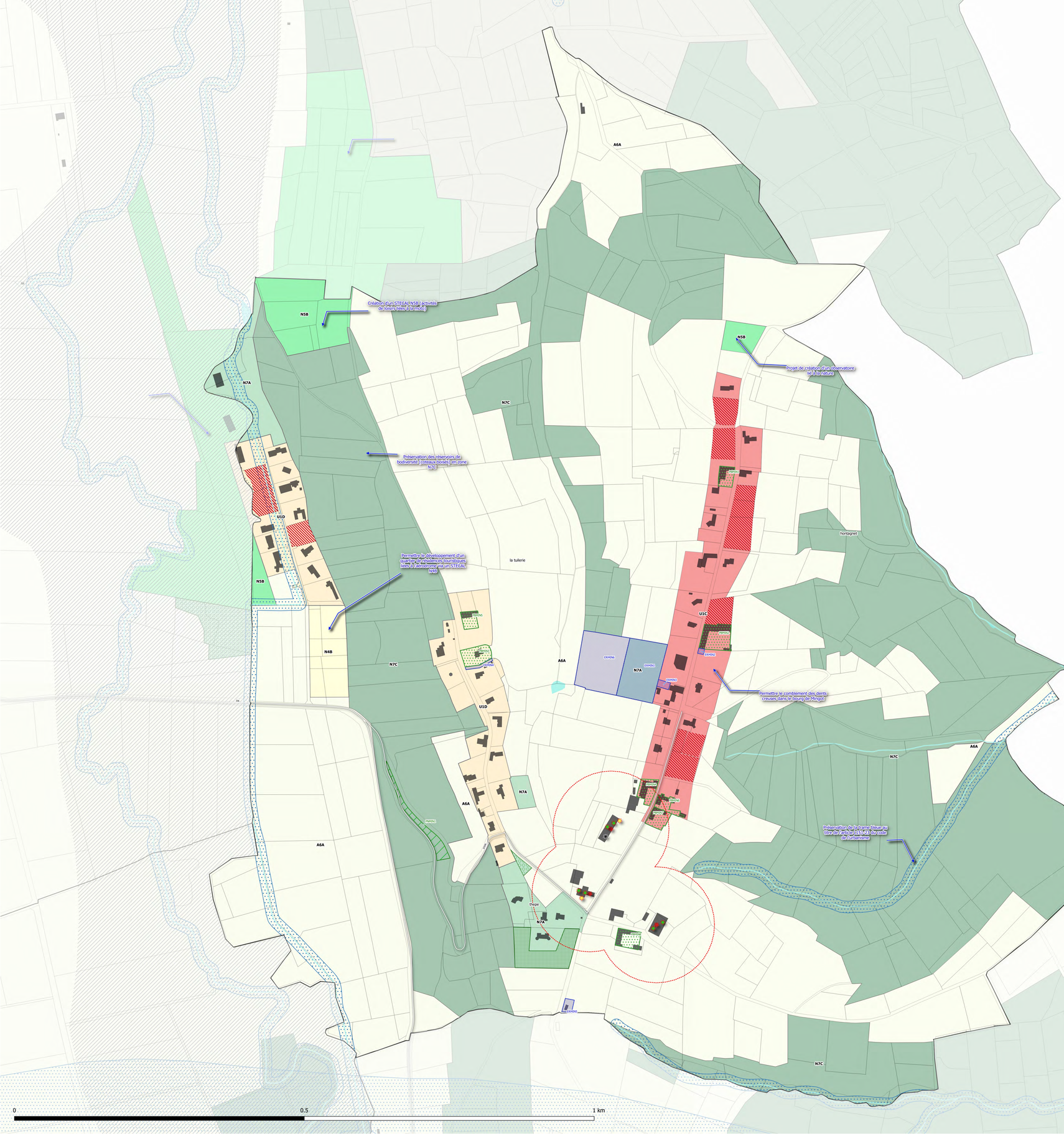
Justification des limites de zones

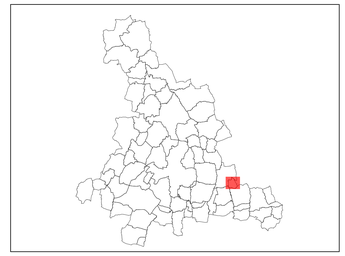
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3375

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km





Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cloître Consuls - 12 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC | Tél : 05 56 00 22 60 | Fax : 05 56 00 22 61 | mail : pessac@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mingot

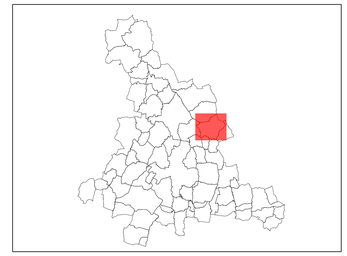
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2325

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA [L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC CEDEX | Tél : 05 56 07 61 49 | Fax : 05 56 07 61 47 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monfaucon

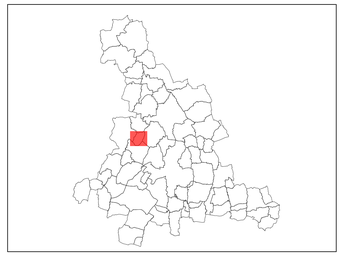
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5116

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
CONSEIL
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 14 Rue Edouard Branly 65000 TARBES/Adour - Tél : 05 62 93 21 40 - Fax : 05 62 93 21 41 - Mail : tarbes@citadia.conseil

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monségur

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

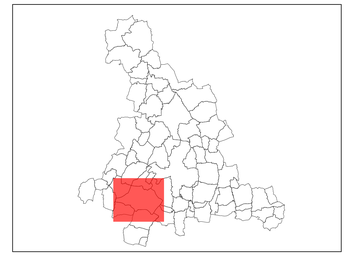
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2816

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA

[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Citadia Conseil - 13 Place Edouard Bonnet 33000 BORDEAUX | Tél. : 05.33.52.12.40 | Fax : 05.33.52.12.41 | SAS RCS BORDEAUX 348 [illegible]

adour madiran

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Montaner

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

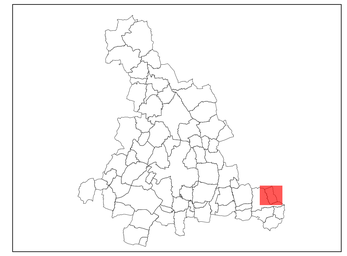
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:8333

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km





Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC - Tél : 05 56 07 21 49 - Fax : 05 56 07 21 48 - www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Moumoulous

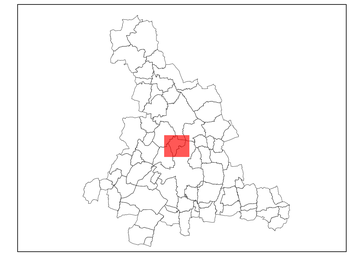
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3718

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
Citadia Conseil 12 Rue Edouard Branly 65000 TARBES | Tél : 05 62 93 14 41 | Fax : 05 62 93 25 47 | Mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nouilhan

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

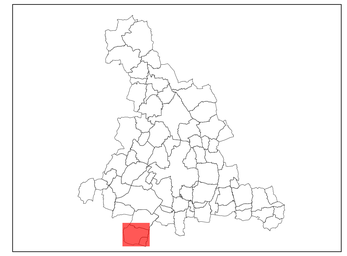
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4153

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0,5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cloître Cornet | 13 Rue Edouard Branly 65000 TARBES | Tél : 05.62.90.12.61 | Fax : 05.62.90.12.62 | Mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Oroix

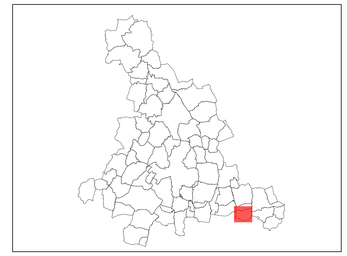
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4489

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 2 Bis, Edouard Bros 59000 MONTIGNY | Tél. : 05 61 62 14 41 | Fax : 05 61 62 25 97 | www.citadia-conseil.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Peyrun

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

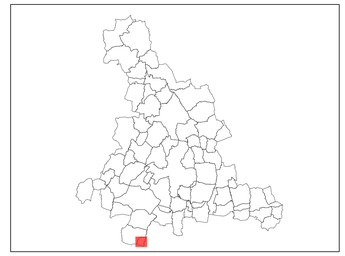
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3025

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021





Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA [L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cité Condat - 12 Rue Edouard Penny 65000 HORTENSIN - Tél : 05 62 56 14 64 | Fax : 05 62 56 25 57 | Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pintac

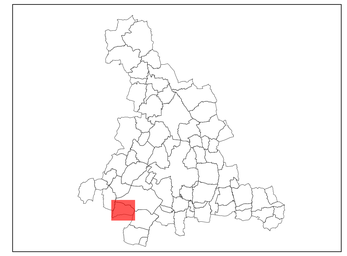
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:1925

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA — [L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES] — Citadia Conseil - 19 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC/BDX | Tél : 05 56 00 72 14 | Fax : 05 56 00 72 15 | Mail : pessac@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ponson-Debat-Pouts

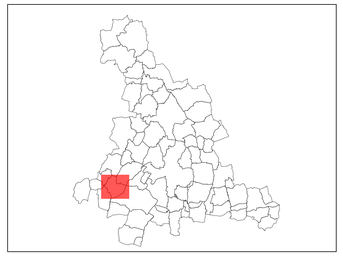
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3911

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cité Condat - 12 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC | Tél. : 05.56.00.12.61 | Fax : 05.56.36.25.47 | Mail : pessac@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pontiacq-Viellepinte

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

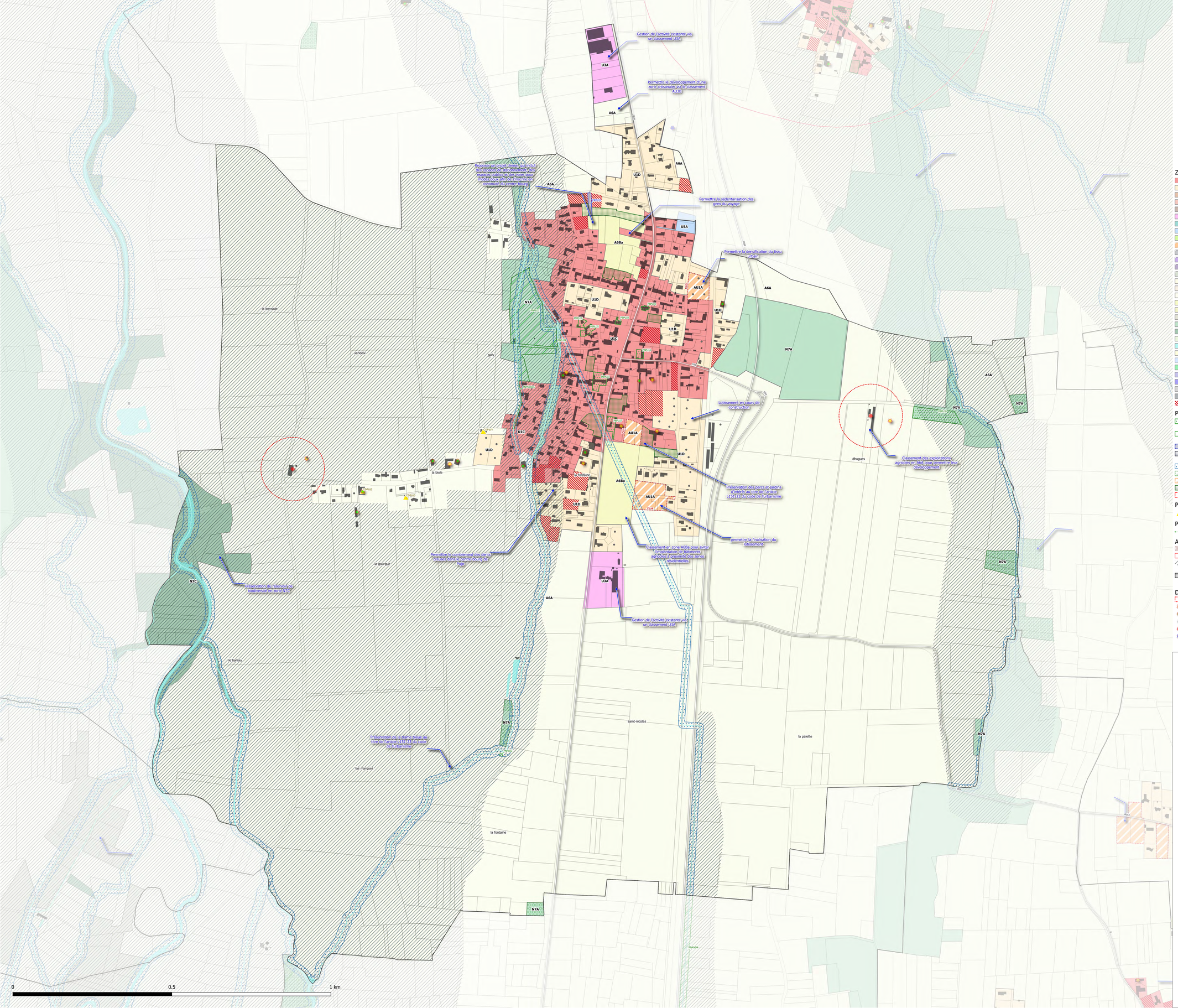
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4594

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A68a : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A68b : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 17 Rue Fléchier Privat 31000 TOULOUSE | Tél. : 05 61 00 25 45 | Fax : 05 61 00 25 50 | Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pujo

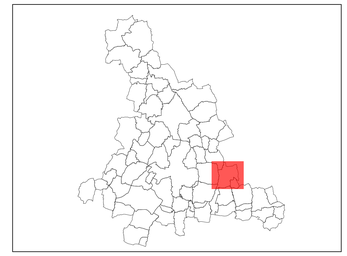
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3767

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rabastens-de-Bigorre

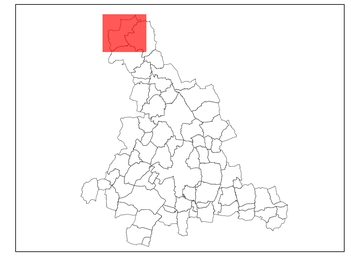
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5288

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA [INTELLIGENCES DES TERRITOIRES] Globe Green - 2 Parc Edouard Bonin 65000 MONTGAILLARD | Tél : 05 62 90 12 60 | Fax : 05 62 90 25 57 | mail : pau@citadia.com

adour madiran COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Saint-Lanne

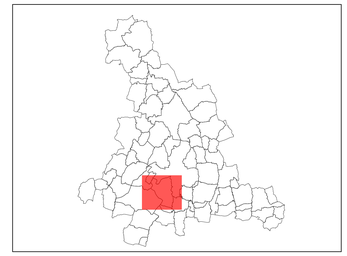
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:7232

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
Cloître Cornet - 17 rue Edouard Penne 65000 HIGHTARBES | Tél : 05 62 90 14 43 | Fax : 05 62 90 25 57 | Mail : hautespyrenees@citadia.com
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Saint-Lézer

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

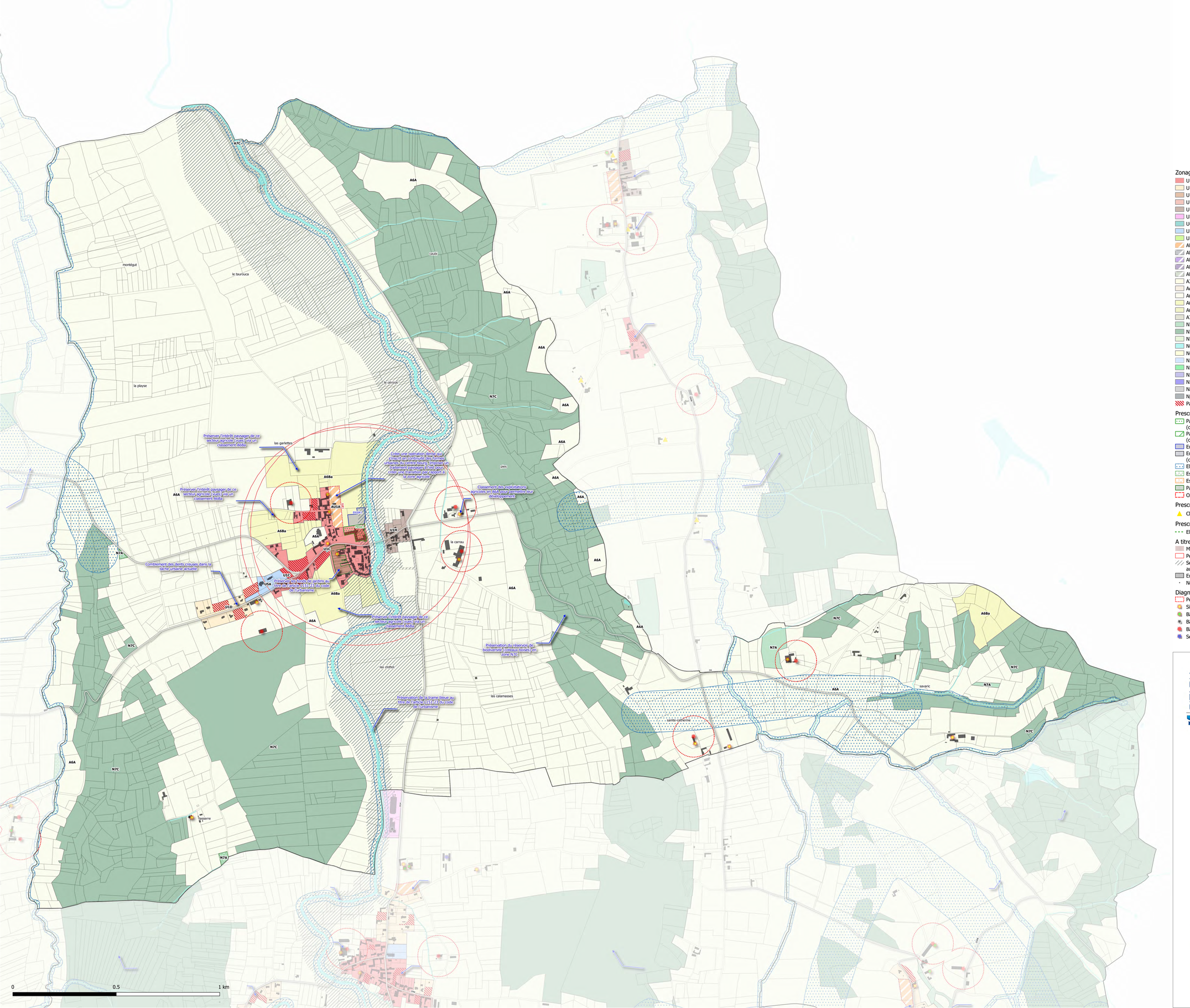
Justification des limites de zones

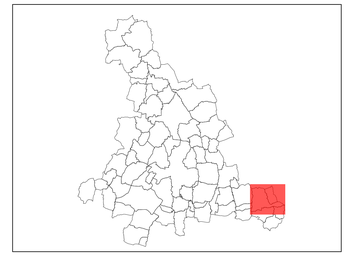
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:6550

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0,5 1 km





Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA [INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Cindy Cornet 12 Rue Edouard Peisse 65000 HOUTAGNE | Tél : 05 62 90 14 44 | Fax : 05 62 90 25 47 | Mail : cornet@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Saint-Sever-de-Rustan

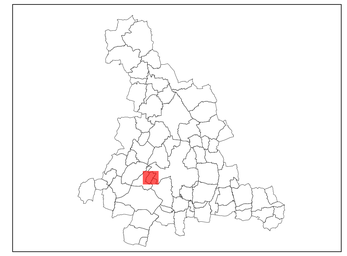
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5792

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 13 Place Edouard Bonnat 33000 BORDEAUX / Tél. : 05.56.00.21.40 / Fax : 05.56.00.21.49 / Mail : bordeaux@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sanous

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

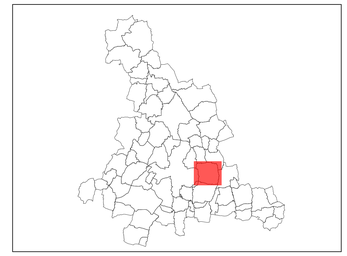
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2563

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 14 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC/SIRET : 753 183 181 00 014 - Tél : 05 56 36 54 47 - mail : pessac@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sarriac-Bigorre

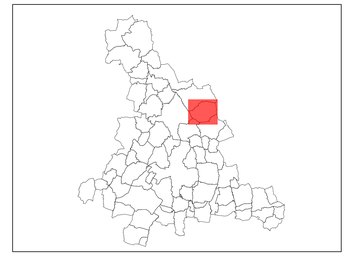
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4567

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sauveterre

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

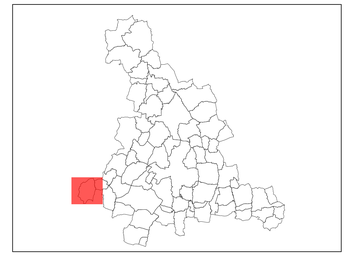
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4831

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA [INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Cité Dornon - 17 rue Edouard Pierre 65000 TARBES | Tél : 05 62 93 14 14 | Fax : 05 62 93 25 57 | Mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sedze-Maubecq

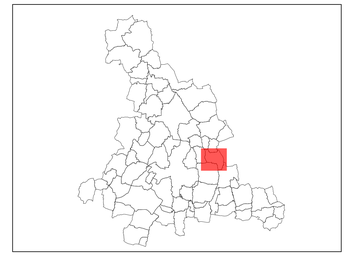
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5121

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cinéo Corneil 13 Rue Edouard Branly 65000 TARBES | Tél : 05.62.90.12.61 | Fax : 05.62.90.12.62 | mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ségalas

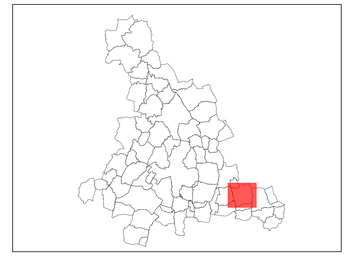
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4252

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
Cindy Cornut | 13 Rue Edouard Branly 65000 TARBES | Tél : 05.62.90.12.61 | Fax : 05.62.90.12.62 | Mail : cornut@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sénac

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

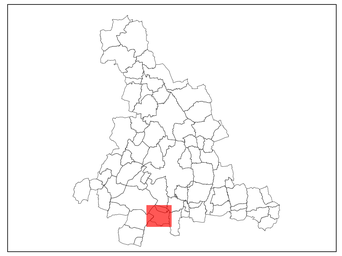
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4754

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA — CONNAISSANCE DES TERRITOIRES — Citadia Conseil 13 Rue Edouard Branly 65000 TARBES/MAU | Tel : 05.62.90.22.60 | Fax : 05.62.90.22.67 | mail : tarbes@citadia.com

adour madiran — COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siarrouy

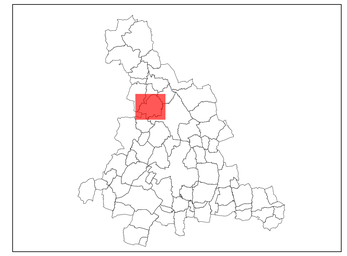
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4153

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire© 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA
Cité Consult - 17 Rue Edouard Branly 65000 TARBES cedex 9 - Tél : 05 62 93 14 64 - Fax : 05 62 93 25 57 - Mail : tarbes@citadia.com
L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sombrun

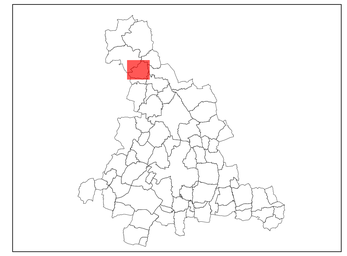
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4926

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire© 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Cité Consul - 12 Rue Edouard Penny 65000 TARBES | Tél : 05 62 93 24 44 | Fax : 05 62 93 25 57 | Mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Soublecause

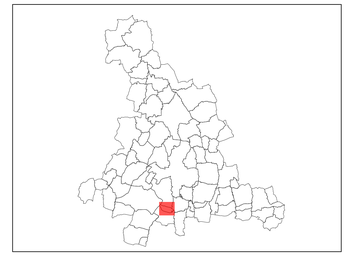
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3713

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA — [L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES] — Citadia Conseil, 17 Rue Edouard Bonamy 69006 MONTPELLIER / Tél : 05.63.60.24.41 / Fax : 05.63.60.24.47 / www.citadia.com

adour madiran — COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Talazac

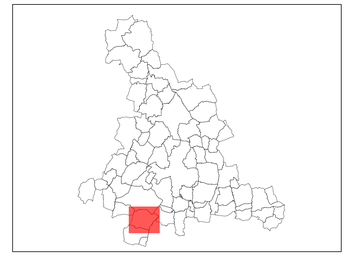
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2532

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA — L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES

Citadia Conseil | 2 Bis Faubourg Bons Enfants 65000 TARBES | Tél : 05 62 93 14 41 | Fax : 05 62 93 25 97 | Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tarasteix

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

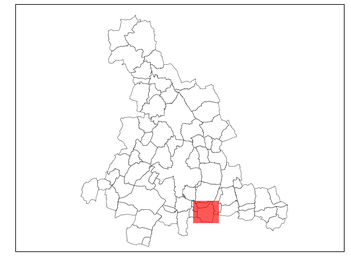
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:5093

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestières®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 19 Rue Edouard Bros 59000 MONTIGNY | Tél : 05 61 00 21 61 | Fax : 05 61 00 25 57 | Mail : info@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tostat

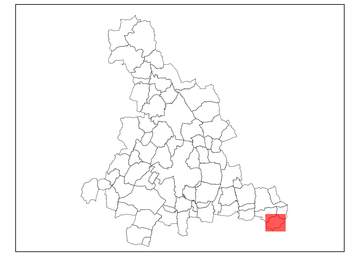
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4234

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestières®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA [INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Cédex Conseil - 2 Pl. Edouard Bouin 65000 MONTGAILLARD | Tél : 05 62 90 11 61 | Fax : 05 62 90 25 97 | Mail : pau@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Trouley-Labarthe

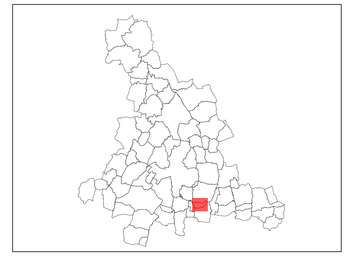
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:3334

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et Forestière®)
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 2 Bis, rue Edouard Bonis 31000 TOULOUSE | Tél : 05 61 00 14 41 | Fax : 05 61 00 25 97 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ugnouas

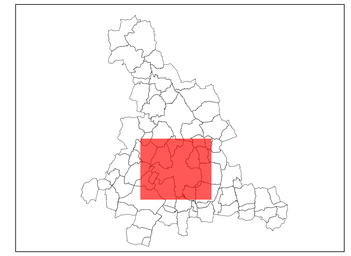
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2581

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestières®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

0 0.5 1 km

CITADIA — [INTELLIGENCES DES TERRITOIRES] — Cité Conseil 12 Rue Edouard Branly 65000 HOKTAGNAN | Tél : 05 62 90 14 44 | Fax : 05 62 90 25 47 | Mail : jp.lacoste@citadia.com

adour madiran — COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vic-en-Bigorre

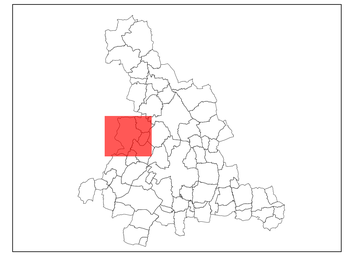
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:11681

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire© 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil, 17 Rue Edouard Branly 33600 PESSAC | Tél. : 05 56 00 14 14 | Fax : 05 56 00 25 47 | Mail : pessac@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vidouze

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

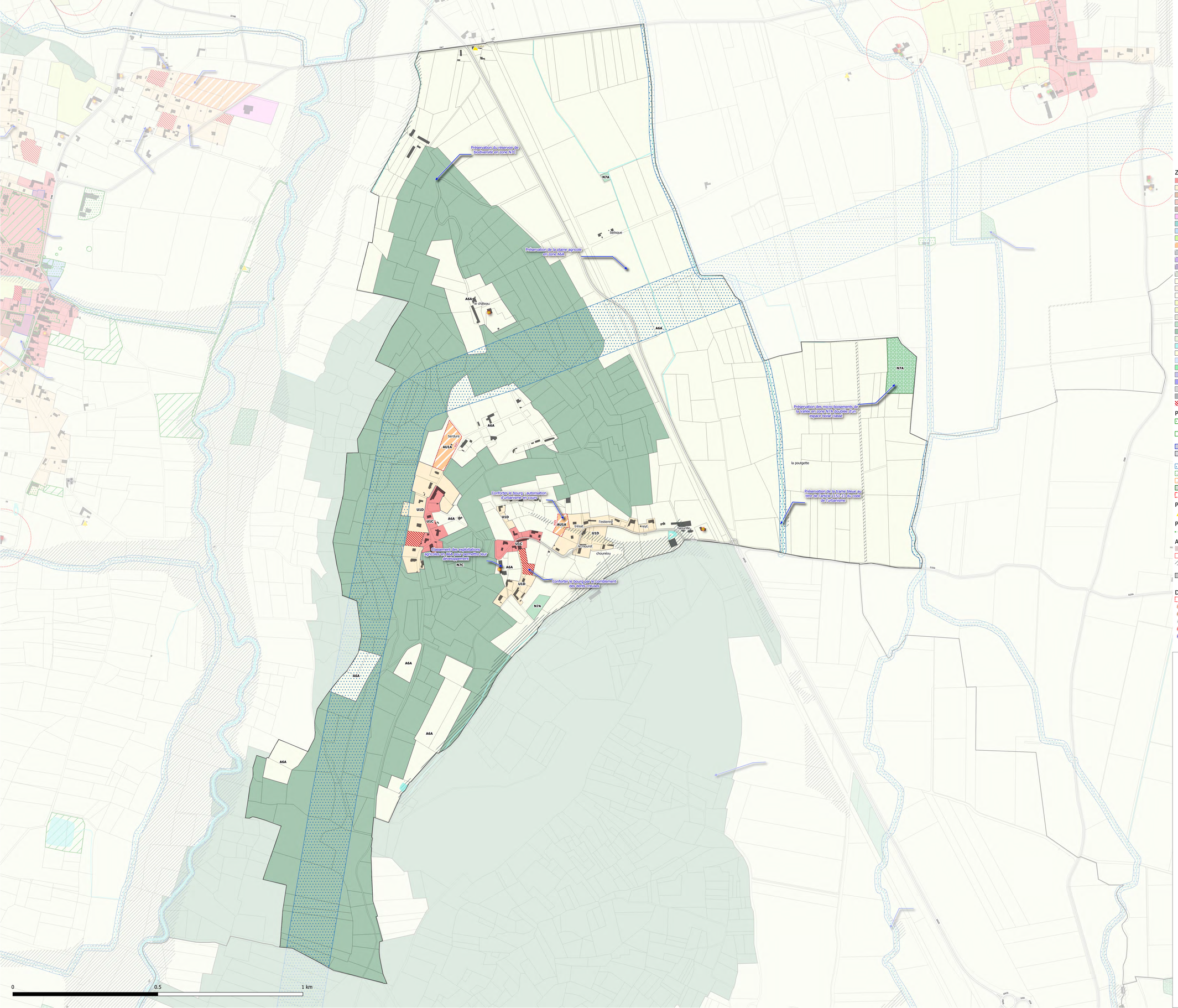
Justification des limites de zones

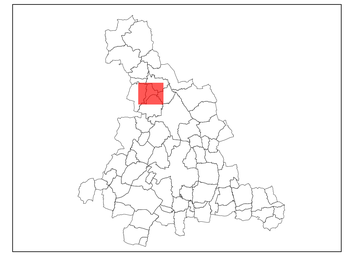
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:7745

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km





Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil | 2 Bis Faubourg Bons | 65000 TARBES | Tél : 05 62 93 14 41 | Fax : 05 62 93 25 97 | www.citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Villefranque

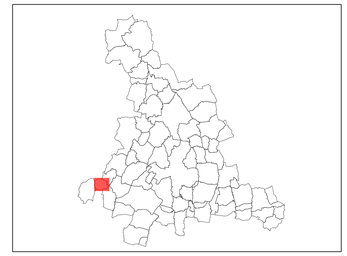
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:4130

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestières®
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]
Citadia Conseil - 13 Rue Edouard Branly 65000 TARBES CEDEX 9 - Tél : 05 62 90 21 60 - Fax : 05 62 90 21 69 - mail : tarbes@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Villenave-près-Béarn

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

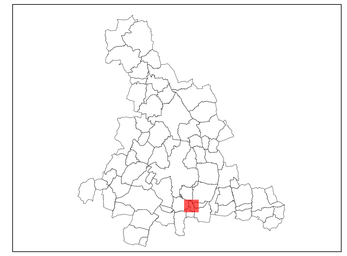
Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2501

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016© Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km



Zonage (vocation des zones) et prescriptions

- U1C : Zone urbaine de centre-ville ou centre-bourg
- U1D : Zone urbaine d'habitat non organisé ou d'habitat diffus
- U1E : Zone urbaine d'extension des centres-bourgs ou de hameaux
- U1F : Zone urbaine de faubourgs
- U1H : Zone urbaine de hameau historique
- U3A : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
- U4A : Zone urbaine touristique
- U5A : Zone urbaine d'équipements publics
- U5B : Zone urbaine de sport ou de loisirs
- AU1A : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU1A0 : Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'approbation du PLUi
- AU3A : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie / commerces)
- AU3B : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (artisanat / industrie)
- AU5B : Zone à urbaniser à vocation de sport ou de loisirs
- A3A : STECAL - activité isolée en milieu agricole
- Ac : Zone agricole accueillant des carrières/gravières
- A6A : Zone Agricole
- A6Ba : Zone Agricole d'intérêt paysager (inconstructible)
- A6Bb : Zone Agricole d'intérêt paysager (constructibilité limitée)
- A7C : Zone Agricole d'intérêt écologique
- N7A : Zone naturelle
- N7C : : Zone Naturelle d'intérêt écologique
- N7D : Zone Naturelle de jardins (jardins familiaux, jardins partagés)
- N4A : STECAL à vocation touristique
- N4B : STECAL Tourisme et Loisirs (Mingot)
- N5A : STECAL à vocation d'équipement
- N5B : STECAL à vocation de sport et de loisirs
- N5Ca : STECAL à vocation de régularisation et de sédentarisation des gens du voyage
- N5Cb : STECAL à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Naph : Zone naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables compatibles avec l'activité agricole
- Nph : Zone naturelle de production d'énergie renouvelable
- Parcelles libres en U

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PB au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (code PN au document graphique)(au titre de l'article L151-19 du CU)
- Emplacement réservé (code ER au document graphique) (au titre de l'article L151-41 1°à3° du CU)
- Emplacement réservé à vocation de mixité sociale (code ER au document graphique)(au titre de l'article L151-41 4° du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Espace boisé classé à créer (au titre de l'article L113-1 du CU)
- Parcs et jardins à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (Code CD au document graphique) (au titre de l'article L151-11 2° du CU)

Prescriptions linéaires

- Elément de paysage à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)

A titre informatif

- Monument Historique
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques (au titre de l'article L621-30 du CU)
- Secteurs concernés par des risques naturels (au titre de l'article R151-31 du CU) se reporter au règlement des PPRN en vigueur (en annexe du PLUi)
- Emprise du projet de contournement de Vic en Bigorre
- Nouvelle construction

Diagnostic agricole

- Périmètre de réciprocité de 100m relatif aux bâtiments d'élevage et des chais
- Siège d'exploitation
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de vente et de transformation
- Bâtiment d'élevage
- Serre

CITADIA
[INTELLIGENCES DES TERRITOIRES]
Globe Center - 17 Av. Edouard Vaillant 92100 MONTROUGE - Tél : 05 61 00 12 54 - Fax : 05 61 00 25 57 - mail : contact@citadia.com

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Villenave-près-Marsac

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Justification des limites de zones

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi Adour Madiran en date du : 25 novembre 2021

Echelle : 1:2400

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Adour Madiran
Mission: PLUi de la Communauté de Communes Adour Madiran
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2016: Institut National de l'Information Géographique et forestière®)
Réalisation: Citadia Conseil© le 17.11.2021

0 0.5 1 km